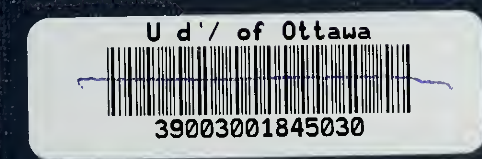


LE RECUEIL GÉNÉRAL

DES

INSCRIPTIONS LATINES

LE RECUEIL GÉNÉRAL

DES

INSCRIPTIONS LATINES

(CORPUS INSCRIPTIONUM LATINARUM)

ET

L'ÉPIGRAPHIE LATINE DEPUIS 50 ANS

PAR

J. P. WALTZING

ROFESSEUR DE RHÉTORIQUE LATINE A L'ATHÉNÉE ROYAL DE LIÈGE

Summa sequar fastigia rerum.
Lapides docebunt vos quod a magistris vestris non discetis.



LOUVAIN,
CHARLES PEETERS, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
20, rue de Namur, 20.

1892.

TABLE DES MATIÈRES.

AVANT-PROPOS.

Les gens du métier ne trouveront dans ces pages rien qu'ils ne connaissent déjà. Ce n'est pas à eux que nous nous adressons, mais bien aux profanes désireux de connaître l'une des plus grandioses entreprises scientifiques du XIX[e] siècle, et à tous ceux qui voudraient s'orienter dans un domaine encore peu connu, du moins en notre pays. Les notes bibliographiques et autres, qui ne visent du reste nullement à épuiser la matière, sont uniquement destinées à ces derniers.

Nous n'avons pas la prétention de donner une suite à l'intéressante *Histoire de l'épigraphie latine depuis les origines jusqu'à la publication du* CORPUS, *rédigée d'après les notes de* M. RENIER, » que M. RENÉ DE LA BLANCHÈRE a fait paraître en 1887 (Paris, Leroux, 63 pp.). Quoique nous reprenions le sujet là où M. De la Blanchère l'a laissé, nous n'écrivons pas, comme lui, l'histoire générale de l'épigraphie dans tous les pays de l'Europe. Nous ne sortons pas de notre cadre, qui est l'histoire et la description du *Corpus Inscriptionum latinarum* : les savants dont nous parlons ont été les précurseurs ou les collaborateurs de MM. Mommsen, Henzen et de Rossi ; les travaux épigraphiques que nous citons ont préparé ou complètent leur œuvre.

Cependant nous avons cru pouvoir ajouter ce sous-titre : *L'épigraphie latine depuis cinquante ans.* On ne saurait, en

effet, raconter l'origine et l'histoire du *Corpus*, en exposer l'économie et décrire les matériaux qu'il renferme, sans donner au moins une idée générale des progrès immenses que l'épigraphie latine a faits, depuis que l'Académie de Berlin a commencé la publication de ce monument gigantesque : c'est le *Corpus* qui a rendu l'épigraphie accessible à tous, c'est autour de lui que vient se grouper tout ce que cette science a produit dans ces dernières années.

Au chapitre IV, nous nous proposons un but essentiellement pratique, en nous attachant à montrer où l'on peut trouver les matériaux épigraphiques aujourd'hui existants, soit dans le *Corpus*, soit ailleurs. Nous n'avons pu songer, du reste, à être tout à fait complet en traitant un si vaste sujet en quelques pages.

Liège, Septembre 1891.

LE

CORPUS INSCRIPTIONUM LATINARUM

CHAPITRE I.

NÉCESSITÉ D'UN CORPUS INSCRIPTIONUM LATINARUM.

—

§ 1. *Utilité de l'épigraphie.*

Tandis que les sciences naturelles poursuivent leurs merveilleuses découvertes et marchent de nouveauté en nouveauté, l'archéologie et l'histoire, tournant leurs regards en arrière, dressent l'inventaire des siècles écoulés. De nombreux et infatigables savants recherchent ce que les générations éteintes ont fait sur la terre et comment elles l'ont peu à peu transformée : par leurs efforts unis, ils ont entrepris de reconstruire lentement le passé de l'humanité. Mais pour élever un édifice durable, il faut des matériaux à toute épreuve ; aussi ont-ils commencé par rassembler patiemment tous les témoignages dignes de foi, tous les indices, si infimes qu'ils soient ; et, avec cet esprit critique qui distingue notre temps, ils séparent le vrai du faux, ils préparent pour d'autres les matériaux de cette reconstruction et ils les amènent à pied d'œuvre. Ils les mettent en ordre et les réunissent dans de vastes chantiers, où les ouvriers habiles pourront les employer, sans danger pour la solidité de l'édifice. Ces vastes chantiers ne sont autre chose que ces immenses collections de documents soigneusement triés et contrôlés, que notre siècle a commencées ou continuées, et dont la plus admirable est peut-être le *Corpus*

inscriptionum latinarum, ou Recueil général des inscriptions latines. On chercherait en vain une source plus abondante de renseignements authentiques pour l'étude de l'antiquité romaine. Cette œuvre colossale compte actuellement vingt volumes in-folio, et renfermera 125,000 inscriptions. Nous croyons le moment venu d'en faire l'histoire et d'en expliquer l'économie.

La publication du *Corpus I. L.* a eu pour premier effet d'attirer l'attention des philologues sur les trésors que recèlent tous ces textes précieux et de remettre l'épigraphie latine en faveur. Il n'est plus besoin aujourd'hui de montrer l'utilité de cette science, qui apprend *à déchiffrer et à expliquer les inscriptions latines, pour en tirer tous les renseignements historiques et littéraires qu'elles contiennent.* Si tous les savants, qui se vouent à l'antiquité classique, ne font pas encore de l'épigraphie une étude spéciale et approfondie, il n'en est pas moins vrai que tout le monde la regarde comme un auxiliaire utile, sinon indispensable (1).

En effet, il y a toute une catégorie de faits, il y a toute une face de la vie romaine que les historiens et les jurisconsultes ont négligée, parce qu'ils n'y prenaient pas le même intérêt

(1) Sur l'utilité de l'épigraphie, en général, voyez :

A. Noel des Vergers, Lettre adressée à M. Firmin Didot sur l'usage et l'utilité des inscr. lat. (*Nouv. Revue encycl.*, Juillet 1847, vol. 4, p. 462-476).

L. Renier, Art. *Inscriptions*, dans l'Encyclopédie moderne (Didot 1849).

G. Boissier, Progrès de l'archéologie (*Revue des deux Mondes*, 1er mai 1864, p. 118-20).

A. Lebègue, Les études archéologiques (*Rev. pol. et litt.* XIX, 1877, p. 797).

G. Bloch, L'archéologie et l'épigraphie (*Ibid.* XIX, 1877, p. 912 et suiv.).

P. J. Rossignol, Des services que peut rendre l'archéologie aux études classiques (Paris, Labitte, 1878).

E. Desjardins, L'épigr. et l'histoire (*Rev. pol. et litt.*, 8 mars 1879, p. 847).

René Cagnat, L'épigraphie, Rapports des études épigraphiques avec les diverses branches de l'enseignement classique. Leçon d'ouverture du cours d'épigr. professé à Douai, 1883-1884 (Paris, Thorin). Le même, Leçon d'ouverture du cours d'épigr. au Collège de France, Thorin, 1887.

J. Keelhoff, L'épigraphie, Bruxelles, 1887, 25 pp.

On peut voir aussi la classification des inscr. par E. Hubner (*Encycl. britannica*, Art. Inscriptions, et *Handbuch* d'I. Muller, I, p. 527-548), par S. Reinach (Manuel de Philologie, II, p. 43-49), et par R. Cagnat (Cours d'épigr., p. 220-332), qui citent les plus remarquables.

que nous, ou parce qu'ils jugeaient superflu d'expliquer à leurs contemporains ce que tout le monde avait sous les yeux. Où trouvons-nous, par exemple, sur la vie des classes populaires, les détails dont nous sommes si avides aujourd'hui? L'artisan, l'ouvrier était méprisé presque à l'égal de l'esclave : sa misérable existence, les efforts qu'il faisait pour y échapper, les corporations qu'il fondait pour rendre sa vie plus facile et plus agréable, le rôle même qu'il parvenait à jouer grâce à l'association, tout cela serait un mystère pour nous sans les inscriptions (1). Il en est de même des mœurs, de mille détails de la vie privée, en particulier de ce qui a rapport aux funérailles. Les mesures que prenaient les riches et les humbles pour assurer à leurs Mânes une demeure décente, les colombaires si nombreux, bâtis par d'opulentes familles pour leur domesticité ou par des sociétés de pauvres gens, ne sont guère connus que par les monuments épigraphiques (2).

Et où donc les auteurs décrivent-ils la hiérarchie, les rouages si compliqués de l'administration impériale aux trois premiers siècles, l'administration financière, militaire, religieuse, et la constitution des municipes et des colonies? C'étaient choses trop familières à leurs lecteurs. Et pourtant nous tenons à connaître dans tous ses détails l'organisation de ce vaste empire, pour comprendre ce que nous lui devons. Or, tandis qu'aujourd'hui les lois et les actes publics sont répandus par l'imprimerie, les Romains les gravaient sur la pierre, sur le marbre, sur l'airain; tandis que nos journaux publient l'éloge funèbre des personnages considérables, les Romains inscrivaient sur les tombes qui bordaient les grand'routes, sur les innombrables statues qui ornaient les villes, comme sur les portraits des ancêtres conservés dans l'atrium, les fonctions publiques et religieuses que le défunt avait remplies, ses hauts faits, les services qu'il avait rendus, ses libéralités envers ses

(1) V. les *Indices* des différents volumes du *Corpus : Collegia. Artes et officia privata*, et W. LIEBENAM, Zur Geschichte des röm. Vereinswesens (Teubner, 1890).

(2) Voyez le *Corpus, ibid.;* TH. SCHIESS, Die römischen *collegia funeraticia*, (München, Ackermann, 1888); C. I. L. VI, tome 2, p. 877-1103.

concitoyens. Tous ces monuments, grands et petits, découverts sur le sol de l'Empire, prennent une voix et nous instruisent de ce que le silence des auteurs nous laisserait ignorer sans eux. L'un nous résume tous les actes de la vie d'Auguste (1); l'autre nous expose les fondations alimentaires de Trajan (2); un autre nous donne le texte du Sénatus-Consulte qui conférait en bloc à l'empereur tous ses pouvoirs (3); trois tables espagnoles nous ont conservé la charte d'un municipe au premier siècle (4); nous avons même la loi municipale du dictateur César, qui n'est mentionnée par aucun historien de l'antiquité (5). Par la comparaison d'une foule d'inscriptions on a pu reconstituer les fastes consulaires (6), les carrières des honneurs (7), la série des magistrats qui ont occupé la même charge (8), le développement progressif des diverses branches

(1) C. I. L. III, p. 769.

(2) C. I. L. IX 1455, à *Ligures Bæbiani*; XI 1117, à *Veleia*. C'étaient à la fois des institutions de crédit foncier et une mesure politique destinée à favoriser l'accroissement de la population. A Veleia, Trajan prête, sur sa cassette, à 52 propriétaires plus d'un million de sesterces, contre hypothèque. Les emprunteurs paient un intérêt très modique à la ville qui doit nourrir certains enfants.

(3) C. I. L. VI 930 : *lex de imperio Vespasiani*, ou *lex regia*.

(4) C. I. L. II 1963. 1964. *Ephem. epigr.* II, p. 105-152. III, p. 87-112.

(5) C. I. L. I, p. 119-125, n. 206.

(6) HENZEN et TH. MOMMSEN ont publié les fastes consulaires de la république dans le C. I. L. I, p. 415-552 (il y a des suppléments dans l'*Ephem. epigr.*); voy. plus loin. Pour ceux de l'Empire, voy. J. KLEIN, *Fasti consulares inde a Caesaris nece usque ad imperium Diocletiani* (1881, Teubner). Voy. aussi : BOUCHÉ-LECLERCQ, Manuel des Institutions rom., Paris, 1886, p. 590 et suiv. avec la bibliographie; G. GOYAU, Chronologie de l'Empire romain, Paris, Klincksieck. 1891.

(7) On appelle *cursus honorum* d'un personnage la série des fonctions ou magistratures qu'il a remplies dans l'Etat, dans un municipe ou dans une association particulière. On distingue la carrière sénatoriale, la carrière équestre et les carrières inférieures. Les charges devaient toujours être remplies dans le même ordre, et les inscriptions suivent invariablement cet ordre, en commençant par le bas (ordre direct), ou par le haut (ordre indirect). Il y avait des conditions d'âge et des intervalles à observer entre les diverses fonctions. C'est ce que Borghesi a le premier démontré (Œuvres, vol. IV, p. 103 et suiv.), V. R CAGNAT, Cours d'épigraphie, p. 86-152. G. BOISSIER (*Rev. des deux Mondes*, 1r mai 1864, p. 119-120) montre l'importance de cette découverte.

(8) Par exemple, la série des préfets du prétoire et des préfets des vigiles

de l'administration romaine. L'épigraphie permet de dresser dans une certaine mesure l'annuaire officiel ou la statistique administrative de l'Empire. Elle est aussi notre source unique pour connaître certaines institutions, telles que les Sévirs Augustaux, certains faits importants, certains personnages qui ont joué un grand rôle. Sans elle l'histoire des institutions, ce qu'on appelle aujourd'hui l'histoire interne, bien plus intéressante que celle des événements et des batailles, serait remplie de lacunes et d'obscurités, à cause du silence des auteurs. Nous verrons que les inscriptions africaines ont été, pour la connaissance de la légion, une véritable révélation (1).

Et quand les auteurs parlent, que de fois n'arrive-t-il pas que leur langage est inexact ou du moins énigmatique pour nous ! Les inscriptions, sortant du sol ou des ruines d'une ville antique, telles qu'elles se trouvaient jadis exposées aux yeux et au contrôle de tous, exemptes de ces altérations que les copistes ont fait subir aux livres, nous fournissent un moyen sûr de vérifier, d'éclaircir, de compléter les rares écrits qui ont

(O. Hirschfeld, Untersuchungen auf dem Gebiete der röm. Verwaltungsgeschichte, Weidmann, 1877, p. 145-148 et 219-239), des préfets de l'annone (O. Hirschfeld, *Philologus*, XXIX (1870), p. 27-38, des vicaires de Rome (Cantarelli, *Bull. com.*, 1890). Voy. G. Goyau, *ouvr. cité*.

(1) Sur l'utilité de l'épigraphie pour l'histoire des faits et des institutions, voyez : N. Noel des Vergers, Essai sur Marc-Aurèle d'après les monuments épigraphiques, Paris, 1860.

Boissevain, De waarde der epigraphiek voor de oude geschiedenis. Redevoering, Groeningen, bij J. B. Wolters, 1887.

E. Desjardins, Les Antonins d'après l'épigraphie : Trajan. (*Rev. des deux Mondes*, 1874, p. 626-657).

Le même, Epigraphie et histoire (*Rev. polit. et litt.*, XXII, 8 mars 1879, p. 847), et Epigraphie et antiquités romaines (*Ibid.*, XXXVII, 22 mai 1886, p. 651-654).

Il suffit de feuilleter les grands manuels d'histoire ou d'antiquités romaines (Duruy, Mommsen, Marquardt, Willems) ou les monographies (par ex., C. de la Berge, Essai sur le règne de Trajan, Paris, 1878; A. De Ceuleneer, Essai sur Septime Sévère, *Mém. de l'Acad. de Belg.* t. XLIII), pour voir les services que rend l'épigraphie. Voyez aussi Ettore de Ruggiero, Dizionario epigrafico di antichità romane, Roma, 1886-1891 ; 21 fascicules ont paru (672 pages) et l'auteur n'est arrivé qu'au mot *Armenia*.

échappé au naufrage du temps. Comme des contemporains du passé qui sortiraient de leurs tombes et dont la mémoire serait sans défaillance, ils ne peuvent se tromper, et leur témoignage est irrécusable. Tacite nous rapporte un discours que Claude prononça au sénat pour appuyer les habitants de la Gaule chevelue, qui demandaient la faculté d'entrer au sénat et l'accès aux fonctions sénatoriales; or une table de bronze, trouvée à Lyon en 1528, nous donne le texte même du discours et prouve que Tacite n'en a reproduit que l'idée (1). On a pu expliquer au moyen de l'épigraphie des poésies d'Horace et de Stace sur lesquelles les commentateurs avaient pâli en vain ; les études littéraires elles-mêmes trouvent donc dans cette science un utile auxiliaire (2). Que dire du droit romain ? Les historiens nous résument les principales dispositions des lois politiques ; les inscriptions nous en fournissent le texte même (3). Quant au droit civil (4), les jurisconsultes nous donnent la théorie ; les

(1) Tac., *Ann.* XI, 24. La « Table de Claude » est au Musée de Lyon; elle a été publiée et commentée en dernier lieu par A. Allmer, Musée de Lyon, n° 12, p. 58-108. On a souvent discuté l'authenticité des discours insérés par les historiens latins dans leurs écrits.

(2) A Pompéi, on trouve des vers d'Ovide, de Virgile et de Properce. C. I. L. IV, p. 259-260.

Voyez sur l'utilité des inscr. pour l'intelligence des auteurs :

Ph. Lebas, Sur l'utilité qu'on peut retirer de l'épigraphie pour l'intelligence des auteurs anciens, Paris, 1829, 4°.

E. Desjardins, Nécessité des connaissances géogr. et épigr. pour l'intelligence de certains textes classiques (*Revue de Philologie*, 1877, p. 1-24. 189-192, et 1878, p. 144-175. Dans ce dernier article, l'auteur explique le voyage à Brindes, Hor., *Sat.* I, 5). — R. Cagnat, Utilité de l'épigr. lat. pour l'établissement de certains textes. Leçon d'ouverture du Cours, prof. à Douai en 1884-85.

J. P. Waltzing. L'épigraphie et la critique des textes (*Revue de l'Instr. publ. en Belg.*, 1891, sur Hor., *Od.*, IV, 2, v. 2).

Gsell, Sur Stace, *Silv.* III, 3, vers 115 et suiv. (*Mélanges de l'Ecole fr. de Rome*, 1888).

(3) Voy. Bruns, *Fontes juris romani antiqui* (5e édit., par Mommsen, Fribourg), où sont réunis les textes épigraphiques les plus importants.

(4) Sur l'épigraphie juridique, voyez :

J. F. Eisenhardt, De auctoritate et usu inscriptionum in jure commentatio. (Helmstadt, 1740, in-4, 88 pp.)

J. Wunderlich, De usu inscr. Romanarum veterum maxime sepulcralium in jure (Quedlinburg, 1750, in-4, 182 pp.)

monuments épigraphiques fournissent une application vivante : « condition des personnes, droits des hommes libres, des affranchis, état des esclaves, droits des époux, héritages, testaments, donations entre vifs, ventes, obligations de toute nature, vous rencontrerez tout cela dans les inscriptions (1). » On y puise à pleines mains pour dissiper les obscurités des textes juridiques. Voulez-vous étudier la géographie historique? L'épigraphie vous fera connaître avec précision les limites des provinces et leurs subdivisions (2), l'emplacement des villes disparues, le tracé des routes romaines, les cantonnements des légions, les circonscriptions douanières et une foule d'autres détails de la géographie physique, politique, militaire et économique (3).

J. de Wal, Epigraphische opmerkingen betrekkelijk de geschiedenis der romeinsche Rechtsgeleerdheid (*Nederlandsche Jaarboeken voor Wetgeving*, X Deel, I stuk, 1).

Laboulaye, Le testament de Dasumius (Extrait de la *Revue de Législation*, Paris, 1845).

Am. Couraud, De l'épigraphie juridique, Paris, 1878, Thorin.

Ed. Cuq, Etudes d'épigraphie juridique, Paris, 1881, Thorin.

P.-F. Girard, L'épigraphie latine et le droit romain (Extr. de la *Revue internationale de l'Enseignement*. 15 sept. 1889). Il demande que l'on compose un répertoire des nombreuses inscriptions relatives au droit civil.

G. Gatti, Dell' utilità che lo studio del diritto romano può trarre dall'epigrafia (*Studi di storia e diritto*, VI, 1, 2, p. 3-24).

L. Correra, Dell' epigrafia giuridica (*Rassegna italiana*, IV, 1, 72).

En 1876, on a trouvé à Pompéi 127 quittances sur cire délivrées au banquier Cécilius. Voyez plus loin, à propos du *Corpus*, vol. IV. — Voyez un curieux procès des foulons de Rome, C. I. L. VI 266-268.

(1) R. Cagnat, L'épigraphie, leçon d'ouverture (à Douai, 1883-1884), p. 12.

(2) Voyez un exemple, pour la Belgique, dans Schuermans, *Bull. des Commissions roy. d'art et d'arch.*, Bruxelles, T. XXIX (1890), p. 191. 248. 284; pour la Mésie supérieure, dans les *Arch.-epigr. Mitth. aus Oesterreich*, 1890, p. 129 et suiv. (Domazewsky). — Pour les routes, voyez les nombreuses bornes milliaires (*viae publicae*) dans le *Corpus*.

(3) Voyez R. Cagnat, *op. l.*, p. 9. Il faut consulter les Notices qui précèdent chaque province et chaque ville dans le *Corpus*, et les excellentes cartes de Kiepert, qui suivent chaque volume. Sur la géographie de la Gaule et de l'Afrique, nous citerons plus loin les ouvrages de E. Desjardins et de Tissot. L'épigraphie a été très utile pour reconstituer la *topographie* de certaines villes, surtout celle de Rome ; voyez les ouvrages de Jordan, et une foule d'articles dans le *Bullettino comunale* de Rome, où Gatti publie les découvertes nouvelles relatives à la topographie de Rome. Sur les circonscriptions douanières, voyez R. Cagnat, Impôts indirects chez les Rom., Paris, Impr. nat., 1882.

Ceux qui s'appliquent à la grammaire et à la langue latine trouvent également dans les inscriptions une riche moisson de renseignements nouveaux. Les copistes ont transformé l'orthographe des œuvres littéraires ; ici elle est authentique, et nous pouvons la suivre à travers les siècles. Les monuments fournissent des restes précieux de la langue archaïque, du parler populaire et des divers dialectes ; ils ont conservé des mots que la littérature ne connaît pas (1). Ils viennent même en aide à l'historien des sciences, de l'industrie, du commerce, des arts et métiers : il suffit de rappeler, pour la médecine, les cachets d'oculistes (2) ; pour l'industrie et les arts, les tuiles et briques, les vases, toutes sortes d'objets de terre, verre ou métal, les armes, les bijoux, qui portent une marque de fabrique ou le nom de l'artiste (3).

Sans nous attarder davantage, nous pouvons dire en un mot : parmi les diverses branches de la philologie ancienne, qui a pour objet de décrire toutes les faces de la vie matérielle, intellectuelle et morale des anciens, il n'en est pas une qui ne trouve dans l'épigraphie des détails nouveaux, et ces détails expliquent les monuments littéraires ou suppléent à leur silence.

§ 2. *État de l'épigraphie avant le* Corpus.

L'utilité des inscriptions est partout comprise aujourd'hui. Qui oserait encore afficher pour l'épigraphie le dédain que montraient pour elle, il y a quarante ans, les savants les plus estimables? « Sans doute, elle est loin d'être connue de tous ceux qui devraient la connaître, c'est à dire de quiconque s'oc-

(1) Chaque volume du *Corpus* a un *index* intitulé : *Grammatica.* Pour la langue archaïque, il faut voir surtout le 1er volume. Les dictionnaires recents, tels que celui de Benoist et Goelzer, donnent beaucoup de mots nouveaux ou d'acceptions nouvelles d'après les inscriptions. Cf. A. Noel des Vergers, Lettre à F. Didot (citée p. 10), p. 472.

(2) Voyez A. Héron de Villefosse et Thédenat, Cachets d'oculistes romains, Paris, Champion, 1882 ; S. Reinach, *Revue arch.*, 2e série, XII, p. 254 et suiv.; Cagnat, Cours d'épigraphie, p. 318-319.

(3) R. Cagnat, Cours d'épigraphie, p. 294-332.

cupe quelque peu de l'antiquité; néanmoins, elle a pénétré partout où elle peut être utile (1). » Elle a ses chaires dans toutes les universités (2). Grâce aux périodiques spéciaux qui lui sont consacrés, grâce aux revues plus générales où elle occupe une grande place (3), elle est à la portée de tous ceux qui peuvent en avoir besoin dans leurs études. Les érudits disputent de zèle pour expliquer les inscriptions anciennes et basent sur elle des travaux du plus haut interêt. Les grandes nations civilisées, la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre, les Etats-Unis (4) même rivalisent d'ardeur pour arracher au sol grec ou romain les débris qu'il renferme encore, et leurs efforts sont récompensés par d'admirables découvertes.

Il n'en était pas de même au début de notre siècle (5). Parmi

(1) R. de la Blanchère, Histoire de l'épigraphie, p. 40.

(2) En Belgique, A. De Ceuleneer, actuellement professeur à l'Université de Gand, fit le premier un cours d'épigraphie à l'Université de Liége (1881-1882); puis cette branche fut inscrite au programme de l'ancienne Ecole normale supérieure, et la loi récente (1890) l'a rendue obligatoire pour tous les docteurs en philosophie et lettres (section de philologie ancienne).

(3) Il ne faut pas exagérer cependant. J. Jung (Die romanischen Landschaften des röm. Reiches, p. xxix, 1881) dit : « Mit epigraphischen Studien geben sich weder die « eigenthümlichen Philologen » noch die « eigenthümlichen Historiker » viel ab. » Boissevain qui cite cette phrase (*op. l.*, p. 35 n. 2), nous apprend qu'il en est de même en Hollande. Quant à la France, « *quelques-uns* affectent encore de croire que l'esprit français doit redouter d'être étouffé par des connaissances techniques. » R. Cagnat, L'épigraphie, leçon d'ouverture, 1883-1884, p. 15. D'autres en sont encore à prétendre que les textes classiques suffisent! Voyez E. Desjardins, *Revue polit. et litt.*, 8 mars 1879, p. 848-849.

(4) Les Français, les Allemands, les Américains et les Anglais ont établi à Rome et en Grèce des centres d'études archéologiques et épigraphiques : Ecoles françaises de Rome (1872) et d'Athènes (1846), qui publient les *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'Ecole franç. de Rome*, le *Bulletin de correspondance hellénique*, et *la Bibliothèque des Ecoles d'Athènes et de Rome* (Voy. E. Geffroy, L'Ecole française de Rome, 2 brochures, en 1876 et 1884 (Thorin), et A. De Ceuleneer, l'Ecole fr. d'Athènes, *Revue de l'Instr. publ. en Belg.*, 1880); Institut archéologique allemand, avec ses deux sections, romaine et athénienne (voyez plus loin); American school of classical studies at Athens, qui publie ses découvertes dans les *Papers of the amer. school* et dans l'*American journal of archaeology*; Ecole anglaise d'Athènes, créée par l'initiative privée (1883). Il y a aussi une mission russe à Athènes, depuis 1880.

(5) Sur l'état de l'épigraphie vers 1850, voyez G. Henzen, Die lateinische Epigraphik und ihre gegenwärtigen Zustände *(Allg. Monatschrift für Wiss. und*

les sciences auxiliaires de la philologie, on accordait à peine une place à l'épigraphie ; on la méprisait et on la négligeait. En Italie, cette terre classique des études anciennes, elle était encore en honneur, et les travaux de Marini et de Borghesi — je ne cite que les plus grands noms — suffisaient pour la faire estimer, si le patriotisme n'avait fait aux Italiens un devoir de la cultiver. Mais en-deçà des Alpes, en France et dans la docte Allemagne, dont les philologues aiment tant les recherches minutieuses et les patients travaux, l'épigraphie n'avait plus guère de représentants. Et pourtant chaque pays avait eu, depuis le réveil des lettres anciennes au XVI[e] siècle, sa période d'éclat. La France pouvait citer J.-J. Scaliger (1540-1609), N.-C.-F. de Peiresc (1580-1637), le père Sirmond (1559-1651), Montfaucon (1655-1741), J. Spon (1647-1685), Bimard de la Bastie (1703-1742), et le souvenir de J.-F. Séguier était encore vivant. La Belgique avait eu Martin de Smedt (1), le meilleur épigraphiste du seizième siécle, et Busbecq, diplomate et archéologue, qui découvrit le monument d'Ancyre; elle pouvait même revendiquer Gruter (Jean Gruyters), né à Anvers, mais bibliothécaire à Heidelberg. La Hollande avait produit Juste-Lipse et Pighius ; la Suisse, Hagenbuch. L'Allemagne pouvait déjà dresser toute une liste de savants épigraphistes : Peutinger, Hüttich, Apianus, Amantius, Gude, Reinesius (2).

D'où venait donc le discrédit où les études épigraphiques étaient tombées partout ailleurs qu'en Italie ? La cause était double : d'une part l'état même des inscriptions, d'autre part le manque de principes nécessaires à toute science. La science

Litteratur, Braunschweig, 1853, p. 157-184). Les plaintes étaient générales. Voy. encore FR. ZARNCKE, *Litterarisches Centralblatt für Deutschland*, 1852, p. 792, et ce que nous dirons plus loin de l'Allemagne et de la France.

(1) Né à Westwynckel, près de Bruges; il fut secrétaire du cardinal de Carpi, de 1545 à 1551. — Autres Flamands moins connus : J. WINGHIUS, J. WOUWERIUS, P. WASTELIUS, J. RICQUIUS.

(2) Voyez sur l'épigraphie avant le *Corpus* : R. DE LA BLANCHÈRE, Histoire de l'épigr. romaine depuis les origines jusqu'à la publication du *Corpus* rédigée sur les notes de Léon Renier, Paris, Leroux, 1887, 63 pp. — L'Espagne et l'Angleterre ont aussi produit des épigraphistes distingués, tels que A. AGUSTIN, de Saragosse, G. CAMDEN (XVI[e] s.), J. HORSLEY (XVII[e] s.), etc.

épigraphique n'était pas constituée : les règles pour la lecture et l'interprétation des inscriptions n'étaient pas fixées. Et puis les matériaux épigraphiques n'étaient pas à la portée des hommes d'étude, ou bien ils étaient dans un état qui en rendait l'usage difficile pour les initiés, impossible pour les profanes.

L'épigraphie a principalement pour objet les inscriptions gravées sur les matières durables, sur la pierre ou sur l'airain. Depuis la Renaissance on les avait recueillies partout, et leur nombre allait sans cesse grandissant. Beaucoup de monuments étaient conservés dans les musées, où nous les trouvons encore, particulièrement en Italie (1); beaucoup étaient perdus et les inscriptions ne se trouvaient plus qu'en copie dans des recueils, petits et grands, et dans des publications particulières. Qu'elles fussent conservées dans les musées ou dans les livres, les inscriptions étaient peu accessibles au commun des travailleurs.

En effet, pour faire un travail épigraphique sérieux, en d'autres termes, pour tirer des inscriptions les trésors qu'elles renferment, il faut avoir à sa disposition *tous* les documents fournis par l'épigraphie, afin de les rapprocher, de les comparer, de les compléter et de les expliquer les uns par les autres. Il faut, en second lieu, être sûr que ces documents ont été copiés avec une scrupuleuse exactitude, il faut qu'on puisse avoir pleine confiance en leur authenticité et en leur intégrité. Or, jusqu'à la publication du « *Corpus* », les inscriptions latines étaient disséminées dans une quantité innombrable d'ouvrages, et la plupart y étaient reproduites sans aucun esprit critique (2).

(1) Sur les principaux Musées épigraphiques, voy. E. Hubner, dans le *Handbuch* d'I. Muller, I, p. 479.

(2) On trouvera la bibliographie de tous les recueils et ouvrages épigraphiques en tête des divers volumes du *Corpus*, où l'on peut voir que leur nombre est immense. Les principaux sont indiqués dans les ouvrages suivants :

Pauly, Realencyclopädie, *Inscriptiones*, (Zell).

Encyclopaedia britannica, *Roman inscriptions* d'E. Hübner.

Préfaces d'Orelli *(Collectio)*, Henzen (Suite d'Orelli), Wilmanns *(Exempla inscriptionum)*, R. Cagnat (Cours d'épigraphie).

E. Hubner. Die Sammlungen lateinischer Inschriften (*Op. l.*, p. 481-492).

Engelmann, *Bibliotheca scriptorum classicorum*, Leipzig, 7e éd., p. 497-531.

R. de la Blanchère (*Histoire de l'épigraphie latine)* fait connaître la valeur de chaque ouvrage ; son livre est ce qu'il y a de meilleur pour les commençants.

Il existait d'abord une foule de collections manuscrites (1), datant pour la plupart du 15e et du 16e siècle, quelques-unes même du 17e et du 18e (2). On ne les trouvait que dans les dépôts privés et publics, sous la poussière des bibliothèques : tels sont les recueils du Pogge (3), de Cyriaque d'Ancone (4), de Ferrarini, de Feliciano, de Pomponius Laetus, de Claude de Bellièvre et de beaucoup d'autres. Avec l'invention de l'imprimerie les collections imprimées se multiplièrent (5). Parmi les recueils du XVIe siècle, nous devons rappeler celui du Flamand Martin de Smedt : *Inscriptionum antiquarum liber*, publié en 1588 par Juste-Lipse (6). Il contient plus de 4000 inscriptions rangées par ordre des matières et copiées avec un soin scrupuleux, qui fait honneur à l'esprit scientifique de Smetius. Au début du XVIIe siècle commence la longue série des grands recueils. Le premier qui eut l'idée d'un Recueil universel, ce fut Joseph-Juste Scaliger (7) ; ce fut un Belge d'origine, bibliothécaire à Heidelberg, qui l'exécuta. Le *Thesaurus* de Gruter est un in-folio de 1216 pages ; il contient 12,000 textes rangés par classes et mêlés malheureusement de beaucoup de faux. Scaliger y ajouta vingt-quatre tables de deux cents pages (1e édit.

(1) Sur les manuscrits encore existants, il faut également consulter les Préfaces du *Corpus*, surtout VI. p. IX-XL. Voy. encore G. HENZEN, Ueber die Aufnahme der in den aeltesten Syllogen enthaltenen Inschriften (*Monatsberichte der Ak. zu Berlin*, 1860, p. 221 sqq.; 1867, p. 369 ; J. B. DE ROSSI, Le prime raccolte d'antiche iscrizioni, Roma, 1852 ; *Bull. dell'Inst. arch.*, 1871, p. 1 sqq.; et le 2e vol. des *Inscriptiones christianæ U. R.* (Voy. plus loin). TH. MOMMSEN, Di una nuova silloge epigrafica del secolo XV (*Mitth. des d. k. arch. Inst.*, 1890, p. 85-91), etc.

(2) Le plus ancien, l'ANONYME D'EINSIEDLEN, date du Xe siècle, et c'est une copie d'un travail du VIe au IXe siècle. Il est reproduit dans le C. I. L. VI, p. IX, n. 1-80. Celui de COLA RIENZI, vers 1380, se trouve *ibid.*, p. XV, n. 1-82.

(3) Né en 1380, il mourut en 1459. Son recueil se trouve *ibid.*, p. XXVIII, n. 1-86.

(4) Sur CYRIAQUE et ses voyages, v. TH. MOMMSEN, C. I. L. III, p. XXII-XXIII. IX et X, p. XXXVI. Né en 1391, il mourut vers 1457.

(5) La première est celle de CONRAD PEUTINGER : *Romanæ vetustatis fragmenta in Aug. Vindelicorum*, Augsbourg, 1505.

(6) V. C. I. L. VI, p. XLIX. IX et X, p. LXII.

(7) V. MOMMSEN, C. I. L. III, p. XXXII.

en 1602-1615; 2e édit., moins correcte, en 1707 par Græevius). Douze collections importantes parurent dans le cours des deux siècles suivants : celles de Doni, de Gudius, de Spon, de Reinesius, de Fabretti, de Gori, de Muratori, de Maffei, de Passionei, d'Oderici, de Donati, enfin de Marini. Le plus étendu de ces recueils, celui de Muratori, destiné à compléter Gruter, contient 20,000 textes; or, le nombre total des textes était estimé en 1835 par Kellermann à plus de 60,000, et nous verrons qu'il restait bien au-dessous de la vérité. Vers 1775, le Français Séguier avait rédigé la liste alphabétique, par lignes initiales, de plus de 50,000 inscriptions déjà publiées; son œuvre resta d'ailleurs inachevée et inédite. Ajoutez aux grandes collections une foule immense d'ouvrages de tous genres, relations de voyages archéologiques, histoires particulières d'une ville ou d'une province, opuscules sur les fouilles, les découvertes et les curiosités locales, qui reproduisirent des inscriptions non insérées dans les recueils précités, et vous comprendrez que pour faire œuvre de science, pour ne perdre aucune indication utile, il fallait avoir à sa disposition toute une bibliothèque. Séguier avait dressé un catalogue d'environ 2000 ouvrages dépouillés par lui. L'Italie à elle seule fournissait les deux tiers des textes, dit Borghesi ; et, suivant le même savant, les trois quarts des inscriptions italiennes n'avaient pas passé les Alpes (1) ! Dans la même lettre, il dit à Kellermann : « Si vous réalisez votre projet d'un *Corpus inscr. lat.*, les Italiens vous seront obligés, parce que cette œuvre leur épargnera une bibliothèque de trois à quatre mille volumes, nécessaires à ceux qui veulent approfondir un peu les études épigraphiques. » Il fallait donc faire de grandes dépenses ; il fallait, comme Borghesi, passer sa vie au milieu de ses livres, pour mener à bonne fin une étude sérieuse basée sur l'épigraphie. Supposez un savant assez heureux pour se procurer à prix d'or et à force de recherches tous ces documents épars : quel temps énorme il fallait pour se

(1) Borghesi, Œuvres, VII, Lettre ouverte à Kellermann, 31 juillet 1835.

retrouver au milieu de ces textes non classés ou mal classés ! On perdait la moitié de sa vie à entasser les extraits et les renvois, à dresser des tables toujours incomplètes. Séguier consacra vingt-cinq années à ses deux catalogues ! (1) Quatre seulement des grands recueils avaient des tables assez commodes. Comme l'on voit, une courte brochure exigeait des années de recherches patientes et fastidieuses.

Ajoutez que tous ces documents étaient le plus souvent recueillis sans aucun esprit critique. Les textes authentiques étaient plus ou moins altérés, et ils étaient mêlés d'une grande quantité de faux. Les inscriptions avaient été souvent copiées par des ignorants qui ne les comprenaient pas suffisamment pour les copier exactement. Les plus savants ne se rendaient pas compte de la méthode critique que l'on applique aujourd'hui avec rigueur (2). Smetius est le seul à qui l'on puisse se fier entièrement, quand il a vu le monument, quand il dit : *ipse vidi*(3). On se permettait toutes les libertés : un mot paraissait-il obscur, on le corrigeait tout simplement, comme si le temps avait pu changer les textes épigraphiques, de même que les copistes ont altéré les manuscrits des auteurs ! On admire parfois la sagacité de J.-J. Scaliger dans ses corrections, tout en condamnant le système. Les négligences de toutes sortes étaient innombrables. Les divers recueils reproduisent les mêmes inscriptions avec des variantes ; Gruter et Muratori, qui suivent l'ordre des matières, donnent jusqu'à six fois le même texte,

(1) Voyez Henzen, C. I. L. VI, p. lxi, n. xciv, et XII, p. 387.

(2) Et pourtant aujourd'hui les inexactitudes sont encore nombreuses. Les *Inscriptions du Rhin* de Steiner en sont remplies. Les plus savants se trompent souvent. E. Desjardins (*Desiderata* du C. I. L., t. III. Le musée épigraphique de Pesth, Paris, 1874) a voulu prouver que dans le tome III du C. I. L. il y a une foule d'inscriptions mal lues. Voyez la réponse de Mommsen dans l'*Ephem. epigr.*, II (1875), p. 352 et suivantes. On peut comparer encore deux reproductions différentes d'une même inscription découverte en 1887 ; l'une est de Borsari (*Bull. com.*, 1887, p. 3-8), l'autre de Hulsen (*Mitth. des deutschen kais. Instituts* 1890, p. 288-289). Il s'agit d'un collège d'ouvriers travaillant l'ivoire et le bois de *citrus (eborarii et citrarii)* ; Borsari avait lu : *corarii et citrarii.*

(3) La mention *Vidit Smetius*, dans les recueils postérieurs, est un brevet d'authenticité (R. de la Blanchère, *op. l.*, p. 21).

quand il a trait à plusieurs sujets, et presque toujours avec des modifications! Certaines inscriptions sont partagées en plusieurs tronçons que l'on nous présente comme des touts. La plupart des auteurs n'avaient pas vu les monuments; ils ne se donnaient pas la peine de contrôler leurs devanciers en recourant à l'original, ni de s'assurer s'ils publiaient du nouveau. Ils corrigeaient souvent sans le dire ; les fautes de transcription et d'impression s'accumulaient. Toute publication nouvelle doit reposer sur une collation nouvelle : c'est pour avoir oublié cette règle que Gruter et Muratori eux-mêmes sont remplis de fautes. Dans le premier, dit Henzen (1), on ne peut faire un pas sans défiance. Dans le second (2), si l'on tient compte de l'orthographe, de l'interponction, de la division en lignes, de tout enfin, il n'y a peut-être pas une inscription exacte. Ce qui manquait donc aux éditeurs, c'étaient souvent les connaissances nécessaires, presque toujours l'esprit critique qui fait une règle absolue du respect des textes.

Mais c'était peu encore. A l'ignorance et au défaut de critique se joignit de bonne heure la fraude systématique (3). Des hommes sans scrupule interpolaient à dessein les inscriptions authentiques ; d'autres, plus malhonnêtes encore et plus audacieux, forgeaient des textes de toutes pièces. Quelques-uns, à la fois érudits et habiles graveurs, allaient jusqu'à reproduire sur la pierre ou sur le marbre de prétendues découvertes (4).

Ces falsifications commencèrent de bonne heure. On en trouve

(1) *Allgemeine Monatschrift*, 1853, p. 160.

(2) *Ibid.*, p. 163.

(3) Sur la falsification des inscriptions, en général, voyez Sc. Maffei, *Ars critica lapidaria*, publiée en tête de Donati, *Ad thesaurum Muratorii Suppl.*, I, p. 1-432 (1765). Orelli, *Collectio*, Artis criticae lap. supplementum, I, p. 29 sqq. ; II, p. 376 sqq. ; III, p. xxiii. — Il faut consulter surtout dans le *Corpus* : 1° les notices sur les auteurs, qui sont en tête de chaque volume (v. plus loin) ; 2° les appendices où sont reproduites les inscriptions fausses, marquées d'un astérique. Sur les moyens de reconnaître les inscr. fausses, voyez plus loin et R. Cagnat, Cours d'épigraphie (1889) p. 341-347.

(4) Sur les inscriptions gravées sur la pierre par Ligorio, voy. C. I. L. VI, 5, p. 65 * *Prœfatio*.

dès le XIV[e] siècle (1) ; elles deviennent nombreuses au XV[e], elles inondent les recueils épigraphiques au XVI[e], et depuis lors elles n'ont pas entièrement cessé (2).

Le but des faussaires varie. L'un aspire à l'honneur d'enrichir la science par une découverte importante, qui confirme un fait capital de l'histoire ou révèle des faits inconnus. Tel prétend avoir retrouvé le sauf-conduit accordé par César à Cicéron pour rentrer en Italie (3) ; tel autre a eu la bonne fortune de découvrir l'épitaphe du tombeau qu'Hannibal fit élever à Paul Emile après la bataille de Cannes (4), ou l'inscription du monument funèbre que Cicéron fit bâtir à sa chère Tullia (5). On s'amusait surtout à forger des inscriptions d'illustres personnages : Alexandre le Grand, P. Décius, le vainqueur des Samnites, les Gracques, Pompée et César, Caton etc. En Espagne, on prodigue le nom de Sertorius (6). Souvent le faus-

(1) C. I. L. VI, p. 9* et 248*. Au XV[e] siècle, dans FELICIANO, C. I. L. IX et X, p. XXXIX.

(2) MOMMSEN a démasqué plusieurs faussaires. Voyez : Inscr. fausses de Rottenburg *(Sumelocenna)* publiées par JAUMANN (*Ber. der Sächs. Ges.*, Phil. hist. Classe, IV, 1852, p. 188). — Inscriptions suisses par TSCHUDI (*Ibid.*, p. 202 et 277). — Inscriptions fausses à Aix-la-Chapelle (*Monatsber. der Berl. Ak.*, 1866, p. 683). — L'antiquaire CLOTTEN à Echternach (*Ibid.*, 1865, p. 455). — Inscr. fausses de Nennig (*Der Grenzboten*, Leipzig, 1866, Bd. IV, p. 407-415. *Arch. Zeitung*, 1866, p. 265-266 ; 1868, p. 26. *Monatsber. der Berl. Ak.*, 1867, p. 62-70).— Les inscr. de CLOTTEN, rejetées aussi par BRAMBACH, ont été défendues par J. LÉONARD, Die angeblichen Trierischen Inschriften-Fälschungen. Trier, 1867. Cf. J. BECKER, *Jahrbücher* de Bonn, XLIV-XLV, p. 243. — Voyez l'histoire amusante des statuettes avec inscriptions, fabriquées par Théatre et Harquin, enfouies par eux à Gérouville (Luxembourg belge), et découvertes par Jeantin, de 1847 à 1853. SCHUERMANS, *l. l.*, 1890, p. 295-302.

En 1866, JULES CHABASSIÈRE publia une inscription du roi Hiempsal, prétendument trouvée à Khamisa *(Thubursicum Numidarum)*, que Wilmanns et Mommsen ont déclarée fausse ; c'est ce qui fait suspecter plusieurs autres inscriptions émanant de cet auteur seul. C. I. L. VIII, 7* à 15* et p. 489. — Deux inscriptions de JUDAS ont également été rejetées. C. I. L. VIII 30* et 31*.

Voyez un exemple récent dans la *Revue épigr. du Midi de la France*, 1883, p. 379 et suiv.

(3) C. I. L. VI, 5, 81* = II 394* = V 5*.

(4) C. I. L. IX 99*. Cf. VALER. MAX. V, 1, 6.

(5) C. I. L. VI 3593*.

(6) C. I. L. V 6*. VI 1* o. h. k. 8*. 3428*.

saire reproduit tout bonnement le texte d'un historien (1). Des savants de province avaient un autre but : poussés par un étroit patriotisme, par l'amour du clocher, ils voulaient faire croire à la haute antiquité de leur ville natale (2). Il y en eut même qui essayèrent de procurer des titres de noblesse à leur famille et de prouver qu'ils avaient des ancêtres parmi les plus illustres maisons romaines. Tel fut Lupoli (3), évêque de Venouse à la fin du siècle dernier : non content de réunir les inscriptions relatives à des *Lupuli*, ses prétendus aïeux romains, il en inventa pour grossir le nombre Plus généralement, le faussaire veut étayer une thèse historique : il intercale dans un texte authentique le témoignage nécessaire, ou il invente des inscriptions de son cru (4). Quelques marchands d'antiquités fabriquèrent aussi des monuments pour en faire argent.

Mowat fait justement observer que, pour comprendre de pareils agissements, si fréquents au seizième siècle, il faut « les juger, non d'après l'idée que nous nous formons aujourd'hui de la probité littéraire, mais en tenant compte des mœurs et des habitudes d'esprit d'une autre époque ; ces savants étaient de leur temps, tout comme les gentilshommes du seizième siècle, qui n'avaient aucun scrupule de tricher au jeu ; c'était alors de bonne guerre et tacitement reçu. Un érudit s'amusait à composer des inscriptions à la manière d'un rhétoricien s'exerçant à une amplification sur un sujet fictif ;... il les mettait en circulation, moins peut-être pour tromper autrui que pour se prouver à lui-même combien il était versé dans la connaissance de l'antiquité ; c'était un passe-temps littéraire, et la contrefaçon des inscriptions marchait de pair avec l'imitation des œuvres de l'art antique » (5).

Parmi tous ces mystificateurs, le Napolitain Pirro Ligorio,

(1) On donne une série d'exemples dans le C. I. L. VI, 5, 1* a-z et 2* a-l.

(2) Voyez plus loin, Chap. III, § 3, c.

(3) Sur Lupoli, voyez C. I. L. IX et X 157*. IX, p. 45, et Th. Mommsen, *Bull. dell' Inst.*, 1847, p. 119.

(4) Voyez plus loin, *ibid.*

(5) *Revue critique*, 21 sept. 1885, p. 200-203.

mort en 1593, est certainement le plus fameux (1). Ses falsifications commencèrent vers le milieu du XVI[e] siècle. Grâce à son talent comme architecte, peintre et dessinateur, il occupe une place éminente parmi les artistes italiens. Il remplaça Michel-Ange comme directeur des travaux de Saint-Pierre, ce qui prouve qu'il jouissait à Rome d'une grande considération ; mais il est surtout célèbre par ses fraudes épigraphiques. Les bibliothèques du Vatican, de Naples, de Turin et d'autres possèdent de lui une trentaine de volumes manuscrits renfermant des milliers d'inscriptions presque toutes fausses, mais si bien imitées que les plus experts furent dupés. Orelli appelle Ligorio : *homo in perniciem rei epigraphicæ totiusque antiquitatis natus.* (2) Grâce à sa fécondité, il a infecté tous les recueils de ses impostures ; on puisait dans ses écrits sans défiance, on insérait tout ce qu'il envoyait. De son temps l'Italien Panvini (3) et le Hollandais Pighius (4) — pour ne citer que les plus crédules — et, plus tard, une foule d'autres, tels que l'Allemand Gudius (5), accueillirent de bonne foi une grande quantité de textes sortis de son imagination. Quand on fut enfin édifié sur son compte, il était trop tard ; en effet, les éditeurs trompés par ses supercheries n'ont pas tous pris soin de le citer quand ils lui ont fait des emprunts, et, sous le patronage de savants honnêtes, mais crédules et négligents, ses inventions

(1) Sur Pirro Ligorio, voyez : Orelli, *Collectio* I, p. 43-54. C. I. L. II, p. XII. V, p. XIX. VI, p. LI et p. 19* sqq. IX et X, p. XLVIII. — P. de Nolhac, Notes sur P. Ligorio (*Mélanges Renier*, 1887, p. 319-328). — G. Henzen, *Commentationes in hon. Mommseni*, p. 627 sqq. — Le VI[e] vol. du *Corpus*, tome 5, donne à lui seul 2993 inscriptions apocryphes de Ligorio. Voyez encore H. Dessau, *Sitzungsber. der Berl. Ak.* 1883, p. 1079-1082.

(2) Orelli, vol. I, p. 43. — Olivieri, de Pesaro, dévoila la fraude (1738).

(3) Panvini de Vérone (1529-1568) ; il ne copia pas une seule de ses inscriptions sur la pierre ; il est négligent, mais de bonne foi ; il n'indique pas ses sources. Il appelle Ligorio « *omnium antiquariorum facile princeps* », il loue son « activité incroyable », etc. Voyez C. I. L. V, p. XXI. VI, p. LIII. IX et X, p. LV, et VI, 5, p. 214*-215*.

(4) Le chanoine Pighius (Etienne Wynants), secrétaire de Granvelle, séjourna à Rome de 1547-1555. Voyez C. I. L. II, p. IX. VI, p. LV, IX, p. LVI sq.

(5) Gudius (1635-1689). Voyez C. I. L. VI, p. LIX. IX, p. XLIV.

passèrent dans toutes les collections. Il trouva des émules dans tous les pays, mais nulle part la fraude ne fut exercée sur une aussi vaste échelle. A Naples, les faussaires opérèrent durant tout le XVIII[e] siècle et jusqu'au commencement du nôtre : Pratilli (1), Corsignani (2), Antonini (3), Pollidori (4), Lupoli (5), Romanelli (6) gâtèrent l'épigraphie napolitaine à tel point que Borghesi mettait en suspicion tout ce qui venait de ce pays (7), Sa défiance envers les inscriptions d'Espagne n'était pas moins grande : dès le XV[e] siècle, un anonyme commença les falsifications dans ce pays (8), et il eut pour successeurs Higuera (9) (1551-1624) et Trigueros. Ce dernier se fit un jeu de mystifier ses contemporains : il publia des poésies qu'il disait avoir été composées au XVI[e] siècle par Diaz de Toledo, et des inscriptions prétendument recueillies en 1589 par Pedro Valera, nom imaginaire : poésies et inscriptions étaient apocryphes (10). Le Portugal eut Resende (11) ; la France eut Boissard de Besan-

(1) PRATILLI (1683-1763), chanoine de Capoue, inventa des inscr. dont il avait besoin pour ses travaux sur *la voie Appienne de Rome à Brindes* (1745), et ses *Consulaires de la Campanie* (1757). Il accumule les mensonges pour expliquer à ses amis la disparition des pierres, sur lesquelles il prétendait avoir copié ses inscriptions. Voyez C. I. L. IX et X, p. LIX, et X, p. 373.

(2) CORSIGNANI, au commencement du 18[e] s. Voyez C. I. L. IX et X, p. XXXVI et IX, p. 347.

(3) ANTONINI voulait élucider des points obscurs de la topographie de Lucanie (*La Lucania*, 1745 et 1795-1797). Voyez C. I. L. IX et X, p. XXVIII, et X, p. 20.

(4) POLLIDORI voulait prouver que *Cupra* n'était pas située à Marini, mais près de Grottomare (1782). C. I. L. IX et X, p. LVIII, et IX, p. 503.

(5) LUPOLI. voyez plus haut, page 25, n. 3.

(6) ROMANELLI, au commencement du 19[e] s. Voyez C. I. L. IX et X, p. LX.

(7) Voyez C. I. L. IX et X, *Præf.*, p. V. — Dans le Nord de l'Italie, il faut citer J. ASQUINI, d'Udine (1762-1835), qui a opéré à Aquilée (C. I. L. V, p. 81, n. XXIV). A Rome, il faut citer GALETTI, voyez C. I. L. VI, p. LXIII, n. XCIX. XIV, p. XIV. Le vol. VI, 5, p. 230* sqq. donne 55 fausses.

(8) ANTIQUUS, voyez C. I. L. II, p. VI, n. 6.

(9) H. R. DE LA HIGUERA, voyez *ib.*, p. XVII, n. 44.

(10) C. M. TRIGUEROS, voyez *ib.*, p. XXII, n. 73 et E. HUBNER, *Rhein. Museum*, vol. 17 (1862), p. 228 sqq. Il arrangea aussi à sa façon les comédies de Lope de Vega.

(11) L. A. RESENDE (1498-1573), voyez C. I. L. II, p. XI, n. 17.

çon (1) et Grata de Bar-le Duc (2) ; l'Allemagne eut Gutenstein (3) qui travailla à Rome pour Gruter à la fin du xvie siècle. Voilà les principaux faussaires, mais il y en avait une foule d'autres. Aujourd'hui ils sont devenus rares, mais leur race n'est pas encore éteinte (4). Cependant la science épigraphique est maintenant constituée et ne craint plus les impostures. Il n'en était pas de même lorsque la fraude fut découverte ; on comprend facilement quel fut l'embarras des savants. Dans l'incertitude, ils se défièrent et, comme il arrive en pareil cas, ils se défièrent outre mesure. Maffei (5) rejette souvent des inscriptions authentiques par excès de prudence : d'après Orelli (6), les trois quarts de ses suspicions tombent à faux. Borghesi, qui n'admettait aucune inscription de Naples ou d'Espagne (7) qu'après vérification, et Kellermann, son élève, croyaient que près de la moitié des inscriptions contenues dans les grands recueils étaient fausses (8). Ils exagéraient également (9), mais cette défiance excessive était naturelle. En effet, la difficulté était si grande qu'après la découverte de la fraude les plus habiles se laissèrent encore prendre. Au xviie siècle,

(1) J. J. Boissard (1528-1602), voyez C. I. L. III, p. xx. VI, p. lv. IX et X, p. xxx et X, p. 184. Le volume VI, 5* contient 74 faux de Boissard.

(2) Cl. F. Grata, au milieu du xviie siécle ; voyez VI, 5. p. 228* à 229* (où l'on donne 35 inscriptions fausses de Grata), et IX, p. xlii.

(3) L. Gutenstein, voyez C. I. L. III, p. xxxii et p. 53. IX et X, p. xliv. XIV, p. v. Th. Mommsen, dans l'*Ephem. epigr.*, I, p. 67-77 : *de fide L. Gutenstenii*, et G. Henzen, *ibid.*, III, p. 53-56 ; enfin C. I. L. VI, p. 222*-227*, où l'on donne 95 inscr. fausses. Th. Mommsen dit : *interpolat Gutenstenius passim, rarius confingit* (*l. l.*, p. 75).

(4) Voyez plus haut, p. 24, n. 2.

(5) Scipio Maffei, *Ars critica lapidaria*, déjà citée. Voyez C. I. L. VI, p. lxiii, n. ciii, et les renvois. Avec lui commence l'ère de la critique.

(6) Orelli, *Collectio*, I, p. 55.

(7) C. I. L. IX et X, p. v.

(8) Borghesi, *Œuvres*, VII. Lettre ouverte du 31 juillet 1835, à Kellermann: « Retranchez les fausses, les inscriptions répétées plusieurs fois ou divisées en plusieurs morceaux, il ne restera que la moitié. »

Kellermann, dans son *Prospectus* d'un C. I. L. Voyez plus loin, p. 36.

(9) Le *Corpus*, presque achevé, ne donne pas encore 9500 fausses sur plus de 100,000 authentiques.

Fabretti, le plus savant des épigraphistes de son temps, Spon et Reinesius; au XVIIIe siècle, Maffei, Muratori et Donati; au XIXe, Orelli et les plus illustres furent induits en erreur. Borghesi signale une inscription fausse admise par Kellermann, et ce maître de la science épigraphique est obligé de faire lui-même son *mea culpa* (1). Pour le vulgaire, l'épigraphie avait fini par devenir un chaos inextricable.

Tel fut le déplorable état de l'épigraphie latine jusqu'au milieu de notre siècle. En 1852, M. Mommsen s'écrie encore tristement : *Hodie jacent inscriptiones latinæ confusæ atque omni genere fraudis et erroris inquinatæ !* (2) La moisson épigraphique était riche, mais tout avait été jeté pêle-mêle, sans ordre ni méthode, ou dispersé aux quatre vents. Cette confusion et cet éparpillement eurent un double résultat : peu de travaux d'une réelle importance et un discrédit général pour la science des inscriptions.

Le remède était tout indiqué : il fallait classer les matériaux dans un ouvrage où il fût aisé, même aux profanes, de les trouver et de s'en servir sans danger. Mais ce travail ne pouvait être entrepris avec succès que lorsqu'on eut établi des règles sûres pour distinguer le vrai du faux, pour copier, pour lire et interpréter les textes authentiques (3). La méthode critique fut esquissée au XVIIIe siècle par Scipion Maffei (4); elle fut perfectionnée et appliquée par Marini (5) et par Borghesi, qu'on peut appeler les fondateurs, les pères de l'épigraphie latine ;

(1) *Bull. dell'Inst.*, 1852, p. 116 sqq.. dans son compte-rendu des *Inscr. Regni Neapolitani.* KELLERMANN (*Vigiles* p. 31) avait admis une inscription de LUPOLI, qui nomme un préfet des vigiles en l'an 740 de Rome, alors que Dion Cassius place l'institution de cette garde en 759 (Voir TH. MOMMSEN, *Staatsr.* II, 2e éd., p. 1057). BORGHESI avait admis le n° 210* des *Inscr. regni Neap.* Th. MOMMSEN fait plus d'une fois un semblable aveu (C. I. L. X 149*, 179*).

(2) C. I. L. IX et X, Lettre à BORGHESI. *Praef.*, p. v.

(3) Voyez le chap. de R. DE LA BLANCHÈRE : La science constituée, p. 40-63.

(4) Sur MAFFEI et son *Ars critica lapidaria*, v. p. 23, n. 3, C. I. L. VI, p. LXIII, n. CIII. et les renvois. Né en 1675, il mourut à Vérone en 1755.

(5) Sur GAËTANO MARINI, préfet des Archives Vaticanes (1740-1815), voyez DE LA BLANCHÈRE, *ib.* et C. I. L. VI. p. LXIV, n. LXIV. Le premier il *se servit* des inscriptions avec science et critique, surtout dans ses *Atti dei fratelli Arvali*, 1795.

les innombrables travaux de ces deux savants sont des modèles presque irréprochables, d'après lesquels se formèrent leurs disciples. C'est grâce à eux que la science épigraphique est enfin parvenue à se constituer. Les modernes les plus illustres se proclament les élèves de Borghesi. Parmi eux il faut citer en première ligne de Rossi, Henzen, Th. Mommsen, Léon Renier, qui eurent à leur tour une phalange de disciples ou d'émules en Italie, en Allemagne et en France. Les anciens errements ont donc cessé depuis longtemps (1); mais quoique la vraie méthode fût connue et pratiquée par tous les épigraphistes dignes de ce nom, on attendit longtemps un manuel où les règles fussent coordonnées, réunies en un corps de doctrine, et mises à la portée des commençants (2). Zell publia le premier, en 1852-

(1) Parmi les modernes, il y en a cependant encore qui manquent de critique. Voyez HENZEN, *Allg. Monatschrift*, 1853, p. 157 et suiv.

(2) Voici les principaux *ouvrages didactiques* exposant méthodiquement les éléments de l'épigraphie romaine :

F. A. ZACCARIA, Istituzione antiquario-lapidaria, Roma, 1770, 532 pp.; éd. II, 1793 (Venise), 526 pp. Est encore utile.

SC. MAFFEI, Ars critica lapidaria, et les suppléments d'ORELLI, voir ci-dessus p. 23, n. 3. Il pousse la défiance trop loin.

G. B. VERMIGLIOGLI, Lezioni elementari di archeologia, vol. II, p. 153-289 : Dell'epigrafia, Pérouse. 1822-1823. Il est suranné.

FRANZ, dans l'*Encyclopédie* d'ERSCH et GRUBER, Sect. I, vol. 40 : *Epigraphik.*

K. ZELL, dans l'*Encyclopédie* de PAULY : *Inscriptiones*; puis dans le 2e vol. de son Handbuch der röm. Epigraphik, Heidelberg, 1852. Fort défectueux. Le 1er vol. (1850) et le 3e (1857) contiennent un assez mauvais choix de textes.

E. HUBNER, Roman Inscriptions, dans l'*Encyclopaedia Britannica*. vol. XIII, p. 124 et suiv., 1882.

E. HUBNER, Römische Epigraphik, dans I. MULLER, *Handbuch*, I. p. 477-548, 1886. Deux ouvrages excellents.

A. BOECKH a donné quelques pages dans son *Encyklopaedie der phil. Wiss.*, 2e éd., 1886, p. 756-763; de même S. REINACH, dans son *Manuel de philologie*, I, p. 31. II, p. 32 et 271.

C. BONE, Anleitung zum Lesen, Ergänzen und Datiren der röm. Inschr. mit besonderer Berücksichtigung der Kaiserzeit und der Rheinlande, Trier, 1881.

R. CAGNAT, Cours élémentaire d'épigr. lat., 1886, 226 pp. Paris, Thorin; ce cours a paru d'abord dans le *Bulletin épigr. du midi de la France* (1884-1885). La seconde édition, augmentée, mérite le titre de : Cours d'épigraphie latine, 436 pp., 1889. Excellent manuel.

J. L. PARQUET, Essai de guide épigraphique élémentaire pour reconnaître,

1854, un Manuel d'épigraphie romaine, encore fort défectueux. En 1886, parut celui d'E. Hübner dans le *Handbuch* d'Iwan Müller. Enfin en 1889 fut publié l'excellent Cours d'épigraphie de R. Cagnat, qui suffit pour initier les débutants.

Après les progrès que Maffei, Marini et Borghesi avaient fait faire à la critique, le classement méthodique des inscriptions était devenu possible. L'honneur d'avoir mené à bonne fin cette vaste entreprise revient à l'Académie de Berlin et particulièrement à Théodore Mommsen. L'histoire de cette œuvre gigantesque est intéressante, car elle a traversé des crises diverses. Nous la raconterons brièvement ; puis nous ferons connaître le plan du *Corpus*, afin de montrer le profit que les philologues en peuvent tirer et la façon de s'en servir.

Nous croyons toutefois devoir parler d'abord des tentatives diverses qui furent faites en vain avant celle de l'Académie de de Berlin. Pour donner à chacun ce qui lui revient, il faut montrer ce que les auteurs du *Corpus* doivent à leurs devanciers. Il leur restera assez : le mérite d'avoir perfectionné le plan conçu par d'autres et surtout la gloire de l'avoir réalisé avec un plein succès.

décrire, compléter et dater les inscr. rom., Paris., in-8, 112 pp., 1890. Ce travail a paru d'abord dans la *Revue africaine*, 1890, p. 81 et suiv. ; il renferme beaucoup d'erreurs et d'inexactitudes.

Les ouvrages de Morcelli, *de stilo inscriptionum lat.*, 1781 ; Spartono, Trattato dell'arte epigrafica, 1813; Notari. Trattato dell'epigrafia latina ed italiana, 1856, enseignent à composer des inscriptions latines modernes.

Sur les ouvrages de Bone, Cagnat, Hubner, voyez Haug dans Bursian, *Jahresber.*, 1888, vol. 56, p. 122-134.

Pour les *inscriptions chrétiennes*, il y a un manuel spécial, qui est excellent: Edm. Le Blant. Manuel d'épigraphie chrétienne, d'après les marbres de la Gaule, Paris, 1869, 267 pp., et récemment : Edm. Le Blant, L'épigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine. Instructions adressées par le comité des travaux historiques et scientifiques aux correspondants du Ministère de l'Instr. publ., Paris. 1890, in-8. Ce volume se termine par une bibliographie complète. On peut consulter aussi : Martigny, Dictionnaire des antiquités chrétiennes, 3e édit., Paris, 1877, pages 357 et suiv. ; Smith and Cheetham, Dictionary of christian antiquities, Londres, 1875, pages 841 et suiv. du 1er vol.

Quant aux *points particuliers*, tels que les procédés de copie et d'estampage, les graveurs d'inscriptions, voyez plus loin.

CHAPITRE II.

PROJETS ANTÉRIEURS AU *Corpus* DE BERLIN (1).

A son époque, Gruter avait pu tenter tout seul une pareille entreprise : le nombre des inscriptions n'était pas aussi considérable qu'aujourd'hui et le public savant n'avait pas encore, pour l'éditeur, les mêmes exigences. Et pourtant son ouvrage, malgré son étendue, ne méritait pas le titre de Recueil universel. Au XVIIIe siècle, le nombre des textes était quadruplé, et un recueil général était devenu une œuvre immense, plus difficile encore qu'on ne croyait : ni la vie d'un seul homme, ni les ressources d'un particulier n'y pouvaient suffire. Ce fut sous les auspices de l'Académie de Vérone, nouvellement fondée, que Scipion Maffei, l'illustre poète italien, reprit le projet, de concert avec le Nîmois J.-F. Séguier. Depuis vingt ans, Maffei réunissait des documents quand il s'associa avec Séguier, et les deux amis adressèrent, en 1732, un appel aux savants, sous ce titre : *Prospectus universalis Collectionis latinarum veterum ac græcarum, ethnicarum et christianarum inscriptionum, quem nova Veronensis societas totius Europæ doctis reique antiquariæ studiosis hominibus exhibet ac proponit* (2).

(1) Dans les ouvrages suivants, on trouve des détails sur les *divers* projets : PROJETS ET RAPPORTS relatifs à la publication d'un recueil général d'épigraphie latine, Paris, Didot, 1843, 35 pp. in-8. Cette plaquette contient : 1° Avis de l'éditeur Didot ; 2° I. Prospectus de Maffei, p. 1-8 ; II. Projet de Kellermann, p. 9-18 ; III. Rapport d'Egger, 3 août 1843, p. 19-26 ; IV. Programme des travaux de la Commission française, p. 27-30 ; V. Instructions relatives à la préparation du Recueil, p. 31-32 ; VI. Instructions pour l'estampage, p. 33-35.

H. NOËL DES VERGERS, Lettre à M. Letronne sur les divers projets d'un recueil général des inscriptions latines dans l'antiquité, 37 pp. in-8, Didot, 1847.

ROBERT MOWAT, Rapport sur les papiers et documents réunis par L. Renier en vue d'un Recueil des inscr. rom. de la Gaule (*Bull. arch. du Comité des travaux historiques*, Paris, Leroux, 1888, p. 280-295).

(2) Sur le projet de MAFFEI et de SÉGUIER, voyez la note précédente et BOECKH, C. I. Gr., p. IX, n. 4 ; FRANZ, *Elementa ep. gr.*, p. 10. Voyez ce que Séguier raconte lui-même dans un de ses manuscrits (Bibl. de Paris, Fonds latin, n° 16929, p. 822, et C. I. L. XII, p. 387-388). — Sur leur prospectus, voyez la bibliogra-

Pendant quatre ans ils voyagèrent pour recueillir des inscriptions et ils en copièrent environ 20,000. Mais après ces voyages, dit Séguier, Maffei s'appliqua à d'autres études et ne remit plus la main à l'œuvre interrompue. On prétend qu'il fut découragé par la publication du supplément de Gruter, que fit paraître Muratori de 1739-1742. Faut-il déplorer cette issue d'une si belle entreprise ? Certes Maffei possédait une vaste science et sa critique n'était que trop sévère. Il avait compris qu'il devait tout voir de ses yeux et il n'avait aucune confiance dans les collections manuscrites. Les faussaires ne lui en eussent pas imposé ; il était impitoyable pour tout ce qui était suspect. Mais il se faisait illusion sur le temps et sur le labeur qu'exigeait un semblable travail ; en effet, il annonçait que les premiers fascicules paraîtraient ou bout d'un an et demi. Il voulait publier en un tome les inscriptions grecques, en trois ou quatre les inscriptions latines païennes, et en deux les inscriptions chrétiennes. C'était trop pour deux hommes. D'ailleurs leur plan était mauvais : ils voulaient suivre l'ordre des matières, en ajoutant plusieurs classes à celles de Scaliger.

Un projet qui eut moins de consistance encore, ce fut celui de Gaetano Carcano. Le 1^r^ mars 1786, il adressa à son tour un appel à tous les antiquaires et épigraphistes d'Europe, et il promettait un Recueil général de toutes les collections épigraphiques *(Universalis omnium epigraphicarum collectionum sylloge)*, en une dizaine de volumes, comprenant les inscriptions grecques (1). Il en resta là.

Le désordre subsista et augmenta avec les publications locales ou partielles. Un demi-siècle s'écoula avant qu'une nouvelle initiative se fît jour (2). Elle partit naturellement de

phie dans Mowat, Rapport sur les papiers de Renier, p. 292-293. — Sur Séguier, voy. G. Boissier, Un savant au xviiie siècle, J. F. Séguier, antiquaire *(Revue des deux mondes*, 1^r^ avril 1871).

(1) Voyez Mowat, *op. l.*, p. 293.

(2) J. Melchiorri (1796-1855), de Rome, avait projeté un Recueil destiné à servir de supplément à toutes les Collections antérieures. Il ne publia que quelques mémoires. C. I. L. VI, p. lxvi.

l'Italie, le seul pays où l'épigraphie fût encore sérieusement cultivée au commencement de notre siècle (1). Là, des savants tels que Zaccaria, Mazocchi, Morcelli et son élève Labus, Furlanetto, Marini et son disciple Borghesi, avaient commencé à se servir enfin des inscriptions d'une manière scientifique. Ils basaient sur elles leurs admirables monographies et ils déploraient amèrement la situation contre laquelle ils avaient à lutter. Personne n'en souffrait plus que Borghesi.

Le comte Bartolomeo Borghesi (2) naquit à Savignano, près de Rimini, en Ombrie, au pied du rocher de Saint-Marin, le 11 juillet 1781. A la suite d'un différend avec le gouvernement pontifical, il alla s'établir à Saint-Marin en 1821, et cette petite république devint sa patrie d'adoption. Il y mourut le 16 avril 1860.

Depuis son enfance, il consacra presque tous ses instants aux études numismatiques et épigraphiques. Ce n'est pas la publication de textes nouveaux qui le fit connaître ; il ne composa pas de traité théorique, et pourtant sa vie fut un « enseignement

(1) Voy. Henzen, Die lateinische Epigraphik und ihre gegenw. Zustände *(Allg. Monatschrift*, 1853, p. 162-163); Hase, *Journal des Savants*, nov. 1857.

(2) Sur Borghesi, voyez : Noël des Vergers, Notice sur le comte Borghesi, Paris, Didot. 1860. et les pages intéressantes de R. De la Blanchère (Hist. de l'épigr. lat , p. 47-57). Ses œuvres complètes ont été publiées par les ordres et aux frais de Napoléon III. La Commission, définitivement constituée le 15 juin 1864, se composait de L. Renier, J. B. de Rossi. Noël des Vergers, et E. Desjardins, secrétaire. Elle avait pour correspondants Cavedoni. Ritschl, Mommsen, Henzen, Rocchi, Minervini et Hubner. Les volumes I et II renferment ses œuvres numismatiques; vol. III-V, œuvres épigraphiques; vol. VI-VIII, lettres; vol. IX, nouveaux fragments des fastes consulaires (1864-1879). La publication, continuée par le ministère de l'Instr. publ. après la chute de l'Empire, est inachevée. E. Desjardins, secrétaire de la Commission nommée en 1860, a publié une liste complète des ouvrages de Borghesi (Publication des œuvres de Borghesi, 3e rapport, p. 69-102. Paris, 1864, in 4o). Voy. C. I. L. VI, p. lxvi, n. cxxiv. Les travaux de Borghesi sont caractérisés par G. Boissier, *Revue des deux mondes*, 1r mai 1864, Progrès de l'archéologie, p. 122-123, et par J. B. de Rossi, *Mitth. des d. k. arch. Instituts*, 1887 (II), p. 67 et 68. Voy encore J. B. de Rossi, *della lodi di Bartolomeo Borghesi*, (Discorso accademico) Roma, 1860, et : *degli studi di B. Borghesi (Archivio storico italiano'* 1850, N. S , T. XII, p. II, p. 1-16). E. Desjardins, *Revue polit. et litt.*, 8 mars 1879, p. 847-848.

perpétuel ». Il fonda la science épigraphique par ses vastes travaux où il appliqua les véritables règles, et fut l'initiateur de tous les épigraphistes de son temps par les conseils qu'il prodiguait oralement ou par correspondance à tous ceux qui s'adressaient à lui.

On l'a dit, Saint-Marin était devenu une espèce d'oracle, qui donnait des réponses sur toutes les questions de chronologie, de généalogie, d'histoire, de droit public, d'institutions politiques et privées de la république et de l'empire. Ces réponses étaient de véritables dissertations : de là cette quantité innombrable de lettres épigraphiques que Napoléon III a fait recueillir avec les autres ouvrages de Borghesi. Furlanetto, quoique plus âgé, Cavedoni, Tonini, Canina, Cardinali, Minervini, Avellino, Rocchi, de Rossi, Renier, Desjardins, Egger, Henzen, Mommsen et une foule d'autres, en Italie et à l'étranger, le consultaient sans cesse.

Dans ses propres travaux, ce qui l'intéresse, c'est bien moins l'histoire externe que l'histoire interne du peuple romain. Il s'attache aux faits sociaux et politiques, que les historiens ne décrivent pas, aux institutions publiques et privées, que les auteurs passent sous silence. Sous ce rapport, les dissertations, longues ou courtes (1), qui l'ont illustré, sont remplies de précieuses découvertes. Soit qu'il explique le *cursus honorum* des magistrats, soit qu'il reconstitue l'histoire des grandes familles ou celle des légions romaines, soit qu'il rétablisse les fastes sacerdotaux ou les fastes consulaires, soit qu'il se borne à expliquer un monument obscur, il fait toujours preuve de vastes connaissances, et d'une rigueur scientifique qui ne se dément jamais.

C'est qu'il ne se laisse jamais guider par le hasard. Le premier, il avait vu clairement que « les inscriptions ont une langue fixe, unique pour chaque époque, et que, par conséquent, *la même chose s'y écrit toujours de la même façon.* »

(1) De 1817 à 1860, dit R. De la Blanchère *(op. l.*, p. 51), on n'a guère imprimé de lui moins de deux cent cinquante ouvrages, mémoires, articles ou fragments.

Il en avait conclu qu'en épigraphie *rien ne se devine, tout s'explique* (1) Dans les inscriptions contenant un *cursus honorum*, par exemple, il avait constaté que les fonctions se succèdent invariablement dans l'ordre où elles avaient été remplies (2). En comparant ces textes, en les complétant les uns par les autres, il était parvenu à tracer les lois rigoureuses de la hiérarchie administrative et militaire des Romains, et, ces lois une fois établies, il lui fut facile d'expliquer les sigles douteuses par les dignités qui les précèdent ou qui les suivent, et même de restituer avec sûreté les inscriptions frustes ou incomplètes.

Ses travaux sont d'autant plus étonnants qu'il fut réduit toute sa vie à se servir de matériaux épars et peu sûrs. On comprend qu'il appelait de tous ses vœux un Recueil universel. Mais il n'était pas disposé à l'entreprendre lui-même et il ne pouvait compter sur personne en Italie : c'est à l'étranger qu'il crut trouver l'aide qu'il cherchait. Saint-Marin était devenu comme un lieu de pélerinage pour tous les jeunes philologues qui se rendaient en Italie afin de compléter leurs études sur cette terre privilégiée. C'est à Saint-Marin, ce « sanctuaire de l'épigraphie », qu'on allait demander les conseils du maître (3). Borghesi devenait l'ami et le guide des jeunes gens à qui il reconnaissait les aptitudes nécessaires. Parmi eux se trouvait un Danois appelé Olaus Christian Kellermann (4), qui mérite de nous arrêter un instant. Il était né

(1) R. de la Blanchère, *op. l.*, p. 49.

(2) Voyez plus haut, p. 12, n. 7, où nous avons fait allusion à son *Memoria sopra l'iscrizione del console L. Barbuleio*, Naples, 1838 = *Œuvres*, IV, p. 103. C'est l'inscription du *Corpus*, X 6006. Ce mémoire est aussi intéressant par les résultats obtenus que par la rigueur de la méthode.

(3) Voy. la lettre de Th. Mommsen à Borghesi, en tête des *Inscr. du roy. de Naples* et reproduite dans le C. I. L. IX et X, p. v : « *Tuam domum, quam artis nostræ quasi quoddam sanctuarium reddidisti.* »

(4) Sur le projet de Kellermann, voy. les ouvrages cités p. 32, et Borghesi, *Œuvres*, VII, 31 juillet 1835 ; Henzen, *Allg. Monatschr.*, 1853, p. 172 ; O. Jahn, *Specimen epigraphicum in mem. O Kellermanni*, Kiliæ, 1841, p. v-xxviii ; Bursian, Geschichte der Philologie in Deutschland. p. 1057 ; C. I. L. VI, n. cxxi, p. lxvi. O. Jahn raconte aussi la vie de Kellermann.

à Copenhague en 1805. Après de brillantes études, il se rendit à Rome en 1831, avec un subside du gouvernement danois, afin d'approfondir sa connaissance de l'antiquité, dont il était épris. Son attention se porta de suite sur les inscriptions ; il vit combien il restait à faire dans ce domaine et c'est à l'épigraphie qu'il résolut de consacrer sa vie. Il possédait dès lors cette qualité capitale, qui avait manqué à presque tous ses prédécesseurs : une scrupuleuse exactitude. La réputation de Smetius lui faisait envie ; il disait lui-même qu'il voulait qu'un jour tout monument dont on pourrait dire : *Kellermannus vidit*, fût regardé comme exact et authentique. Il s'occupait donc de rassembler toutes les inscriptions dont le sol romain ou italien était parsemé, et il conçut bientôt le projet de réunir dans un recueil nouveau tous les textes qui manquaient dans les grandes collections et ne se trouvaient que dans les publications spéciales et peu répandues ; il voulait y ajouter les textes inédits et ceux qui, bien que publiés, devaient être corrigés. Comme tous ses confrères, le jeune épigraphiste n'avait pas tardé de se mettre en rapport avec Borghesi, dont les avis lui furent très utiles. A mesure qu'il avançait, éclairé par son maître, il comprit qu'il fallait refondre toutes les collections anciennes pour faire une œuvre vraiment durable. Les encouragements de Borghesi et la collaboration que lui promit le savant professeur Emilio Sarti (1), de Rome, le décidèrent. Sa réputation commençait à se faire, grâce aux travaux qu'il publiait dans le Bulletin de l'Institut archéologique ; en 1835, il fit paraître son étude sur les *Vigiles romains* (2), qui acheva de lui donner la notoriété indispensable. Avant de retourner dans sa patrie pour s'assurer les ressources nécessaires, il informa Borghesi que sa résolution était bien arrêtée. Dans une lettre particulière et dans une lettre publique (3), le maître applaudit à l'ardeur de son disciple : « Bravo ! bravo ! lui écrit-il. Avec quelle joie l'Europe

(1) Sur Sarti, voy. C. I. L. VI, p. LXVI, n. CXX.

(2) *Vigilum Romanorum latercula duo Cælimontana* (Roma, 1835, 4°), voyez Jahn, *op. cit.*, p. XXII.

(3) Lettre du 31 juillet 1835, déjà citée.

„ entière accueillerait cette œuvre ! Quelle énorme gain de „ sueur et de temps pour les savants, qui auraient sous la main „ tous les trésors que l'épigraphie peut leur offrir, sans devoir „ les chercher dans une mer sans fond, et sans perdre la moitié „ de leur vie à dresser des tables et à entasser les renvois et „ les citations ! „ Et il insiste lui-même longuement sur l'utilité de ce travail, afin d'y intéresser tout le monde ; enfin il promet son concours. L'année suivante, en 1836, Kellermann présenta à l'Académie de Copenhague un *Projet d'une Collection complète des inscriptions latines*. Après avoir exposé l'absolue nécessité de cette entreprise, il esquisse son plan. Lui aussi, comme Borghesi d'ailleurs, se faisait illusion : il s'imaginait qu'après avoir écarté les fausses, rapproché les tronçons publiés à part, supprimé les répétitions, il ne resterait que la moitié, et avec les nouvelles, à peu près 60,000 inscriptions. Il annonçait qu'il s'était associé E. Sarti, qu'il comptait sur Borghesi et qu'il s'adjoindrait plusieurs jeunes philologues. Quant aux ressources, il s'était assuré des subventions des gouvernements danois, prussien et pontifical. Il adressait surtout un chaleureux appel au patriotisme de ses concitoyens, qui auraient la gloire d'avoir réalisé une œuvre si grandiose. Les inscriptions grecques devaient être écartées, parce que A. Boeckh avait commencé dès 1827, sous les auspices de l'Académie de Berlin, son admirable *Corpus inscriptionum græcarum*, achevé depuis 1857. Quant à la méthode qu'il expose, elle promettait d'être excellente ; du reste, Kellermann avait été à bonne école, et Borghesi l'avait initié à tous les secrets de sa science. Mais encore une fois la détestable division en classes devait être maintenue. Le jeune philologue terminait en déclarant qu'il vouerait avec joie à ce travail ses meilleures années, et, s'il le fallait, sa vie entière.

Hélas ! ni Borghesi ni lui ne devaient jamais voir s'accomplir le rêve qu'ils caressaient. Revenu à Rome en 1837, le malheureux Kellermann fut emporté par le choléra le 1[r] septembre 1838.

Il nous a semblé qu'une si généreuse ardeur et une si intel-

ligente initiative méritaient un souvenir. D'ailleurs les efforts de Kellermann firent faire un grand pas à l'œuvre du *Corpus;* car ils eurent pour résultat de montrer au monde savant que cette œuvre était devenue aussi possible qu'elle était nécessaire.

Ce fut d'abord la France qui reprit l'idée (1). Dès le 30 avril 1835, Philippe Le Bas avait proposé au ministre Guizot de compléter la *Collection des documents relatifs à l'histoire de la France* par un Recueil de toutes les inscriptions de la Gaule depuis les temps les plus reculés (2). L'Académie des Inscriptions approuva le projet, mais les fonds manquaient. En 1839, Prosper Mérimée invita le Comité historique des arts et monuments à publier, par ordre des matières, les inscriptions romaines alors existantes en France (3). Le Bas revendiqua la priorité et le projet échoua encore. La même année, l'Académie des Inscriptions intervint ; sur un rapport de Le Bas (1r juin) et sur la proposition de plusieurs membres, on décida de reprendre la vaste entreprise de Kellermann. La question des voies et moyens arrêta encore une fois l'œuvre à son début. On n'en parlait plus, quand Villemain, devenu ministre de l'Instruction publique, comprit qu'un monument de ce genre honorerait la France, et nomma, pour faire les travaux préparatoires, une Commission épigraphique de vingt membres

(1) L'historique du projet français est présenté brièvement par R. Mowat, dans un Rapport sur les papiers de L. Renier, déja cité, p. 280-294. Il comprend dans son historique le projet de publication des inscriptions de la Gaule et distingue huit périodes. Il donne également la bibliographie des articles de Le Bas, P. Mérimée, E. Egger et Noël des Vergers (p. 293-294). Il faut consulter surtout : *Projets et Rapports,* cités en note, p. 32 ci-dessus ; *Revue arch.*, 1844, p. 107-113. 1845, p. 686 et sqq. 760 (Lettre de Le Bas et réponse d'Egger); Noël des Vergers, *Lettre à M. Letronne.* citée p. 32, et une autre *Lettre à M. Letronne sur quelques inscr. lat. d'Ombrie* (*Revue de philol.*, I, 1845, p. 508-537, et à part, 32 pp., Didot, 1846); le même, *Lettre à M. de Saulcy* sur la publication du *Corpus* par l'Acad. de Berlin (*Athenæum franç.*, 1854, p. 323) ; Henzen, *Allg. Monatschr.*, 1853, p. 173-175 ; L. Renier, Encycl. moderne, art. *Inscriptions.* Cf. R. Cagnat, *Cours d'épigr.*, p. xx, n. 2.

(2) *Journal général de l'Instr. publ.*, 1839, p. 195. 250. *Revue arch.*, 1844 p. 686. *Extraits des procès-verbaux des séances du Comité hist. des monuments écrits,* 1850, p. 73. 77. 82.

(3) *Journal gén. de l'Instr. publ.*, 1839, p. 93. 136. 150. 242. 258.

(4 juillet 1843) (1). La Commission se mit à l'œuvre avec ardeur. Déjà Firmin Didot, chargé de l'impression, avait fait graver et fondre une collection de caractères spéciaux, une bibliothèque considérable avait été réunie ; des relations avaient été nouées avec les principaux savants de l'Europe entière; on avait répandu partout les instructions pour obtenir l'estampage des inscriptions et le dessein des monuments. Ce qui plus est, la commission était entrée dans la bonne voie pour le classement des nombreux textes : c'est ce qui résulte du rapport présenté dès le 3 août 1843 par le jeune secrétaire, E. Egger, et du programme des travaux qu'il formula en même temps (2). Malgré l'échec du projet, nous exposerons ce programme, non seulement parce que le mérite de l'innovation revient à la commission française, mais encore parce que l'Académie de Prusse, en reprenant le projet, reprit aussi et exécuta le programme, encore perfectionné.

Le Recueil devait s'arrêter au sixième siècle de notre ère. On aurait exclu les légendes des médailles et pierres gravées, ainsi que toute inscription non latine, mais pas celles des briques, tessères, ustensiles et objets mobiles de toutes sortes. Quant à la disposition des matériaux, le Comité proposait de subordonner l'ordre des matières, comme celui des dates, à l'ordre géographique. Le monde romain devait être divisé en trois grandes parties : Italie, Gaule et le reste de l'empire. Dans chacune, les inscriptions relatives à l'histoire générale d'un pays devaient former un chapitre à part ; ensuite devait venir

(1) L'arrêté de Villemain se trouve au *Journal général de l'Instr. publ.*, 1843, p. 345. Voici les noms des membres de la Commission : Letronne, Naudet, Burnouf père, Leprévost, Leclerc, Hase, Dureau de la Malle, Am. Thierry, Patin, Ch. Giraud, Mérimée, Dübner, Nisard, Danton, Rinn, Gibon, Gérusez, Havet, L. Quicherat et Egger, secrétaire. La Commission choisit un comité dans son sein. Voy. *Revue arch.*, 1845, p. 760. R. De la Blanchère, Hist. de l'épigr. lat., p. 59. Mowat, *l. l.*, p. 282.

(2) Ce rapport se trouve dans les *Projets et rapports* (cités p. 32 ci-dessus), page 19-26, et dans la *Revue arch.* 1844 p. 107-113. Le programme des travaux se trouve dans les *Projets et rapports*, p. 27-30. Il est suivi d'Instructions relatives à la préparation du *Corpus* (p. 31-32), et d'Instructions pour l'estampage (p. 33 35).

chaque cité avec les inscriptions de son territoire, rangées d'après les matières sous les rubriques : vie religieuse, militaire, civile, privée, etc. Dans chaque subdivision, on aurait suivi l'ordre chronologique, de sorte que les inscriptions chrétiennes seraient venues à la fin.

La prédominance de l'ordre géographique, voilà la grande innovation. C'était une idée heureuse, et l'on peut s'étonner du temps qu'il fallut pour la trouver. Depuis Smetius, on divisait en classes, c'est à dire qu'on distinguait selon leur contenu, et sans égard à leur provenance, les inscriptions religieuses, sépulcrales, militaires, poétiques, celles qui ont un caractère public et d'autres qui ne concernent que des particuliers, etc. Apianus seul (1534) avait préféré l'ordre géographique. En entreprenant son *Corpus inscriptionum græcarum*, Boeckh avait reconnu que pour les inscriptions grecques ce classement était absolument nécessaire : dans les Etats grecs les institutions et la langue même diffèrent profondément. Réunir sous la même rubrique (par exemple, vie religieuse) les textes de contrées et de villes diverses, c'eût été les confondre, non les ordonner : *non ordinabuntur, sed confundentur* (1). Pour les inscriptions latines, on discutait. L'ordre des dates était impossible, attendu que la plupart des inscriptions ne sont pas datées. L'ordre des matières avait éte adopté jusque-là et Boeckh était d'avis que c'était le seul possible dans un *Corpus* latin (2). Personne ne semblait songer à l'ordre des lieux, quoique Ph. Le Bas l'eût proposé pour les inscriptions de la Gaule. Ce fut pourtant l'ordre géographique que la Commission française prit dès le début (3) pour base de sa division ; elle voulait faire une exception pour les textes relatifs à l'histoire générale d'un pays, et sans doute de l'Empire. Deux ans plus

(1) Boeckh C. I. Gr. I, p. xii.

(2) *Ibid*, p. xiii : *Latinorum (titulorum) alia est ratio, qui multas ob causas, quas exponere nihil attinet, per classes digerendi sunt*. Voy. encore son Encyclopédie, p. 759.

(3) Remarquez qu'il ne s'écoule pas un mois entre l'institution de la Commission (4 juill.) et la présentation du rapport d'Egger (3 août).

tard, Zumpt (1) défendit un système éclectique de ce genre, mais bien plus compliqué, et qui eût fait du *Corpus* un vrai dédale. En 1847, Théodore Mommsen n'admettait encore l'ordre géographique que pour les inscriptions des municipes. Voici comment il s'exprimait dans son mémoire adressé de Rome à l'Académie de Berlin (2) : « Les inscriptions romaines, disait-il, n'ont pas seulement pour caractère d'unité, contrairement aux inscriptions grecques, la communauté de langage ; elles sont pour la plupart les monuments d'un Etat, et tout ce qui concerne un Etat forme un ensemble, quel que soit le lieu de la provenance. Ainsi, par exemple, les inscriptions d'une légion font entre elles un tout indissoluble et ne sauraient être scindées que pour se rattacher aux différents districts où cette légion peut avoir été cantonnée. Il en est de même pour les inscriptions des grandes magistatures de Rome ; le lieu de leur provenance n'est pas ce qui leur donne leur caractère, et la même observation s'applique à toutes les autres classes d'inscriptions où l'Etat joue le rôle principal. L'ordre des matières semble être alors le plus rationnel, tandis que pour les inscriptions appartenant aux municipes, il semble plus naturel de suivre l'ordre géographique, attendu que la cité forme une unité pour les inscriptions municipales, aussi bien que l'Etat en forme une pour les inscriptions publiques. » Cette opinion était alors partagée par le comte Borghesi. En 1852, quand Mommsen publia les Inscriptions du royaume de Naples, il n'avait pas encore entièrement changé d'avis. Il omet, en effet, les *leges publicae Populi Romani*, les *Senatus-Consulta*, les Actes des Frères Arvales trouvés dans ce pays, sous prétexte qu'ils doivent former des

(1) A. W. Zumpt, *De Lavinio et Laurentibus Lavinatibus commentatio epigraphica.* Præmissa est de ratione condendi corporis inscriptionum latinarum brevis expositio, in 4°, Berolini 1845, p. I-XII.

(2) *Ueber Plan und Ausführung eines C. I. L. gedruckt als Handschrift für die Herrn Mitglieder der k. Akademie zu Berlin*, 1847, 32 pp. Ce mémoire est resté dans les archives de l'Académie de Berlin. Noël des Vergers l'a tradui dans sa *Lettre à Letronne sur les divers projets*, citée p. 32. Le passage que nous reproduisons se trouve aussi dans la lettre du même à M. F. de Saulcy, citée p. 39, n. 1.

chapitres spéciaux (1). Plus tard, quand il fut chargé de la publication du *Corpus* par l'Académie de Berlin, instruit par l'expérience, il rejeta même les exceptions proposées par Egger pour l'histoire générale d'une province, et il crut devoir s'en tenir à l'ordre géographique pur. Nous dirons dès maintenant comment Egger et, à sa suite, Mommsen et d'autres le justifièrent (2).

Si l'on y réfléchit un instant, c'est le seul ordre qui soit naturel. Un recueil général des inscriptions latines n'a pas pour but d'offrir une sorte de traité d'antiquités romaines méthodiquement divisé ; son but unique est de donner au public savant les inscriptions latines. Il doit donc présenter chacune à la place où elle se comprend le mieux, et cette place est évidemment celle pour laquelle l'inscription a été faite. Pour bien comprendre une inscription, il faut se la figurer à l'endroit où elle était dans l'antiquité, par exemple, sur le piédestal d'une statue qui ornait le forum de telle ville. Si je pouvais, dira Mommsen (3), je ne me contenterais pas de rattacher chaque inscription à la ville d'origine ; je conduirais pour ainsi dire le lecteur à travers les rues et les places de cette ville, en lui faisant lire les inscriptions au fur et à mesure qu'elles se présenteraient à nos regards. Malheureusement cela n'est possible qu'à Pompéi, où aucun monument épigraphique n'avait été déplacé. Voilà le seul ordre rationnel ; tout autre est arbitraire. Zumpt dit très bien (4) : « Classer les inscriptions d'après les matières dont elles traitent, ce serait éditer Cicéron, en découpant ses discours, ses traités et ses lettres, afin de ranger les tronçons d'après les idées que l'on y trouve développées. » C'est là le but de la table des matières.

(1) C. I. L. IX et X, p. VII fin.

(2) EGGER, dans son *Rapport* du 4 août 1842 ; TH. MOMMSEN, dans la Lettre-Préface des *Inscr. Regni Neap.*, reproduite dans les C. I. L. IX et X ; voyez les pages VIII et IX, et la préface du vol. III (1872), p. V; I. B. DE ROSSI, *Utilità del metodo geografico nella studio delle iscrizioni cristiane (Bull. arch. Neapolitano*, 1857) ; G. BOISSIER, *Rev. des deux Mondes*, 1888, p. 123.

(3) C. I. L. IX et X, p. VIII ad fin.

(4) ZUMPT, *op. l.*, p. I.

L'ordre géographique a du reste de grands avantages, tandis que l'ordre didactique présente des inconvénients de tous genres.

« Les monuments épigraphiques appartenant au même territoire, à la même cité, placés les uns à côté des autres, s'expliquent pour ainsi dire mutuellement ; ce n'est qu'en les réunissant et en les comparant entre eux qu'on peut parvenir à se former une idée juste de l'organisation municipale de la ville ancienne, de ses lois, de son importance ; qu'on peut même retrouver ou compléter la filiation des familles patriciennes qui, par leur ancienneté ou leur opulence, exerçaient dans les colonies et les municipes un patronage durable et jouissaient d'une autorité incontestée. (1) » Que de fois n'a-t-on pas attribué à une ville l'inscription d'une autre, à une colonie celle d'un municipe et réciproquement ! Il en est résulté des confusions et des discussions interminables sur l'organisation des municipes d'une part et des colonies de l'autre (2). « La raison qui frappe surtout, dit Egger (3), c'est qu'il y aura pour l'historien et le philosophe un puissant intérêt à suivre sur les monuments lapidaires le progrès méthodique et rapide de la civilisation romaine à travers les peuples conquis ; c'est aussi que, sous la rigueur uniforme du gouvernement républicain ou impérial, le municipe, la cité, et dans le municipe, dans la cité, les institutions et les mœurs de la famille offrent, selon les lieux, des variétés qui appartiennent à l'histoire et que dissimule trop la division par ordre des matières appliquée jusqu'ici. » Si l'on rattache au contraire les inscriptions à la ville d'origine, l'on pourra, d'un coup d'œil, se rendre compte de la situation politique de chaque province et de chaque ville, des

(1) Hase. *Journal des Savants*, 1854, p. 552,

(2) Noël des Vergers *(Lettre à Mr de Saulcy*, déjà citée) donne un exemple. Il s'agit d'un fragment de Fastes de Venusia, que A. W. Zumpt attribuait à Capoue. Voyez C. I. L. IX 421 (= I. R. N. 698), où est indiquée la bibliographie de la polémique qui eut lieu entre Mommsen et de Rossi d'un côté, et Zumpt de l'autre.

(3) Dans son *Rapport*.

diverses classes de la population et même des diverses nations qui l'habitèrent. Les collèges d'artisans ne sont pas organisés partout de même ; les corporations d'Augustaux prennent des formes diverses suivant les provinces et les villes, etc., etc. Dans la Dacie, l'on retrouve des traces des divers peuples que Trajan et ses successeurs y transplantèrent (1). Inutile de multiplier ces exemples.

On évite aussi de sérieuses difficultés matérielles. « Que de répétitions, que de confusions inévitables, continue Egger (1), le jour où il s'agira de ranger par ordre des matières soixante ou peut-être quatre-vingt mille inscriptions — nous verrons qu'il y en a davantage — qui presque toutes, par les détails qu'elles renferment, se rattachent légitimement à plusieurs catégories ! Au contraire, chaque monument n'a qu'une place, et une place bien déterminée dans l'ordre géographique. Enfin cette distribution de travail a l'avantage de s'appuyer sur une foule de recueils locaux antérieurement composés, et d'autant mieux composés qu'un intérêt national y venait seconder le zèle de la science, et la juste prédilection des provinces et des villes pour leurs antiquités nous assure encore dans l'avenir plus d'amis et d'utiles collaborateurs. » Mommsen, qui reproduit la plupart de ces raisons, fait encore remarquer qu'en prenant chaque ville à part, on peut faire aisément une étude approfondie de chaque recueil local, étude nécessaire pour apprécier chaque éditeur à sa juste valeur, pour distinguer les auteurs compétents, consciencieux et honnêtes des ignorants, des suspects et des faussaires (3).

Ces arguments et d'autres, que nous laissons de côté, sont irréfutables (4). Sans doute, certaines gens pourront se plaindre ;

(1) Th. Mommsen C. I. L. III, p. v ; *ibid.* IX et X, p. viii-ix.

(2) Dans son *Rapport*. Cf. Th. Mommsen dans le C. I. L. IX et X, p. ix.

(3) Th. Mommsen, *ibid.*

(4) Une considération qui n'était pas sans valeur, c'est qu'en réunissant en un volume les inscriptions de chaque pays, il n'était pas nécessaire de terminer le classement de toutes les inscriptions avant de livrer au public le premier fascicule. Si l'on avait adopté l'ordre systématique, il eût fallu assigner à chaque inscription sa place dans le Recueil, avant de pouvoir en publier une seule.

ce sont les spécialistes qui s'appliquent à une partie déterminée des antiquités romaines : tel voudrait trouver en un chapitre ce qui a trait à la religion, tel ce qui concerne les actes publics et ainsi de suite. Mommsen (1) leur répond qu'ils ressemblent à ceux qui s'imaginent que la pluie et le beau temps ne sont faits que pour eux et devraient venir au gré de leurs souhaits. Le *Corpus* n'est pas seulement destiné aux spécialistes, et du reste cet inconvénient, grave en lui-même, est facile à réparer au moyen de bonnes tables des matières, tandis qu'en suivant l'ordre systématique, il faudrait multiplier à l'infini les divisions et les répétitions pour que chacun pût trouver réunis les textes qui l'intéressent. Une objection plus sérieuse, c'est que la provenance est souvent difficile à déterminer, parce qu'une foule de pierres ont été transportées loin du lieu de la découverte. Nous verrons quelles longues et patientes études des premiers recueils et des manuscrits épigraphiques il a fallu faire pour surmonter cet obstacle (2).

Egger proposait cependant une exception : les inscriptions antérieures à la bataille d'Actium, vu leur rareté et leur caractère commun d'archaïsme, devaient former un chapitre distinct. Elles proviennent du reste presque toutes du territoire italien. C'est encore une idée qu'adoptèrent les éditeurs allemands du *Corpus*, qui réunirent dans le premier volume tout ce qui est antérieur à la mort de César.

Le programme de la Commission formulait en outre une série de dispositions sur l'Introduction générale, les Préfaces des chapitres, la liste des auteurs et des ouvrages employés, la manière de reproduire chaque inscription, enfin les indications, le commentaire et l'appareil critique qui devaient l'accompagner. Nous verrons que l'Académie de Berlin adopta la plupart et c'est en faire le meilleur éloge. Sans doute, ce n'est pas tout de concevoir le plan ; l'essentiel est de l'exécuter, mais le mérite n'est pas mince d'avoir pour la première fois indiqué

(1) C. I. L. IX et X, p. VIII.

(2) V. Noël des Vergers, *Lettre à Mr de Saulcy*, déjà citée, et ci-après.

le bon chemin, eût-on laissé à d'autres la peine et la gloire de le parcourir jusqu'au bout.

La commission travaillait avec une véritable *furia francese* dont Borghesi finit par se défier (1). C'est qu'en ces matières l'ardeur ne suffit pas ; il faut une « sage et forte persévérance » (2), qui n'eût peut-être pas manqué. Mais on dut bientôt s'apercevoir que l'entreprise était bien plus difficile qu'on ne l'avait cru d'abord. Ici, comme plus tard pour les inscriptions de la Gaule qui ne parurent jamais, on annonçait la publication du premier volume dans un délai très court. On s'imaginait qu'un appel aux savants de tous pays et des instructions répandues partout allaient faire affluer les copies et les estampages. On vit bientôt qu'on se trompait et que les éditeurs doivent se résigner à voir par eux-mêmes la plupart des monuments. Du reste, nous pouvons bien le dire avec Mr René De la Blanchère (3), s'il était difficile de réunir dans une Commission plus d'esprits distingués et de plus savants hommes, pas un d'eux n'était vraiment épigraphiste. Depuis Séguier, mort en 1784, l'épigraphie était négligée en France. Le mot épigraphie lui-même était inusité et presque inconnu ; on ne le trouvait pas dans le dictionnaire de l'Académie. On se servait du mot paléographie, par lequel on désignait la science des anciennes écritures en général, et qu'on applique aujourd'hui au déchiffrement des manuscrits (4). Le Bas (1794-1840) et Letronne (1787-1848) s'occupaient surtout des inscriptions grecques. La réputation de Léon Renier commençait seulement à se faire. Ses études sur l'administration et sur les magistratures romaines, qu'il joignit au Tite-Live de Nisard (1847-1850) furent, au témoignage d'un de ses disciples, « la première révélation de

(1) Borghesi, dans une Lettre à Furlanetto (*Œuvres*, VII, p. 511, 15 février 1845). On avait annoncé la publication prochaine des inscr. antérieures à la mort de César : « *Furie francesi*, dit Borghesi, *anchi in questo, per cui mi aspetto poco di buono. Staremo a vedere cosa farà il nuovo ministro Salvandy.* »

(2) Egger, dans son *Rapport*.

(3) Histoire de l'épigr. lat., p. 59. — Voyez ci-dessus, p. 40, note 1.

(4) Voy. E. Desjardins, Notice sur Renier dans les *Mélanges Renier*, Vieweg, 1887 (= 73e fasc. de la *Bibl. de l'École des hautes Etudes*), p. VIII.

l'épigraphie » dans son pays (1). Ce ne fut qu'en 1861, que fut créée, au Collège de France, la chaire d'épigraphie, que L. Renier occupa jusqu'à sa mort. En 1845, les hommes du métier manquaient. Sans doute, l'entreprise même, menée avec une sage lenteur, distribuée entre de jeunes savants, eût peu à peu donné aux éditeurs la pratique d'une science, qui exige une grande tenacité : *fit fabricando faber.* C'est ce qu'on ne comprit pas assez ; on voulait tout de suite donner des résultats. Il n'est pas étonnant que la chute de Villemain entraîna bientôt l'abandon de l'entreprise (2). Il eût fallu, pour la sauver, un homme d'une valeur reconnue, ayant assez de science, d'activité, de volonté pour continuer le travail tout seul d'abord, et pour s'imposer ensuite à l'attention de l'Académie et d'un ministre. Cet homme manquait ; aussi la France se vit-elle enlever la gloire de mener à bonne fin un si beau projet. Que de regrets éprouvèrent ses savants, quand l'Académie de Berlin annonça le dessein de le reprendre ! Aujourd'hui encore, ils ne peuvent rappeler les origines du *Corpus* sans mêler à la satisfaction de voir enfin réalisée une œuvre si utile, le regret d'en avoir laissé l'honneur à l'étranger. Du moins l'initiative de la France eut une heureuse influence.

(1) E. Desjardins, *ibid*, p. IV : « L'épigraphie (en France) n'était pas alors une science émancipée ; il fallait qu'elle se fît la servante des commentateurs pour justifier de son utilité. Elle ne pouvait prétendre qu'à étoffer les notes dont on ornait les textes classiques, etc. » Voyez plus haut, p. 17, n. 3. « En 1861, dit encore E. Desjardins *(Rev. polit. et litt.*, 22 mai 1886, p. 653), les études épigraphiques étaient ignorées (en France), même des savants. Les Allemands et les Italiens y étaient seuls initiés. » Il ajoute avec raison : « En 1886, elles sont répandues partout (en France) ». Cf. R. Cagnat, Leçon d'ouverture du Cours d'épigr. au Collège de France, 1887, p. 3, 12-13.

(2) En 1847, Didot, que l'Académie des Inscriptions appuyait, offrit de se charger des frais d'impression, et les pourparlers furent repris avec les savants des divers pays. V. Noël des Vergers, *Lettre à Mr Firmin Didot*, déjà citée p. 10, n. 1. Borghesi, *Œuvres*, VIII, p. 87-92. Mais la révolution survint et le projet sombra définitivement. On reprit encore celui de publier les Inscriptions de la France, qui n'aboutit pas non plus. Voy. plus loin, et Mowat, Rapport sur les papiers de L. Renier, p. 284.

CHAPITRE III.

LE *Corpus Inscriptionum latinarum* DE BERLIN.

§ 1. *Période préparatoire.*

L'Allemagne n'était pas riche non plus en hommes versés dans l'épigraphie. En 1852, G. Henzen et d'autres, rendant compte des *Inscriptions du royaume de Naples*, se plaignaient encore amèrement de l'abandon où cette science végétait dans leur pays (1) ; et en effet la plupart des érudits affectaient encore de la dédaigner (2). Cependant un changement avait commencé à se produire. Boeckh publiait les inscriptions grecques, et montrait par ses travaux quel profit on pouvait en tirer (3). Orelli rendait accessible au vulgaire les trésors de l'épigraphie latine (4). L'Institut archéologique *(Instituto di*

(1) G. Henzen, *Gelehrte Anzeigen* (München) 1853, p. 585 : „bei der geringen Betheiligung des deutschen Gelehrtenthums an epigraphischen Studien." *Allgemeine Monatschrift*, 1853, p. 157. — Fr. Zarncke, (*Literarisches Centralblatt*, 1852, p. 792) dit que l'ignorance de l'épigraphie était héréditaire *(heimisch)* en Allemagne.

(2) G. Henzen, *Allg. Mon.*, l. l., range parmi eux Niebuhr ; celui-ci prit cependant une part active à la confection du C. I. Gr. et reproche aux historiens anciens, d'avoir négligé, pour l'histoire primitive de Rome, les titres et les inscriptions gravées sur l'airain et sur la pierre, qui offraient, dit-il, des materiaux plus solides et plus abondants que les livres mêmes. *(Hist. rom.*, trad. de A. de Golbery, 1830, vol. I. p, 10 et 231).

(3) Le premier volume du *Corpus inscr. graec.* parut de 1825 à 1828. Voyez plus loin.

(4) J. C. Orelli, né a Zurich en 1787, mort dans cette ville en 1849, se fit connaître par ses travaux philologiques, ses éditions d'auteurs latins. Les manuscrits de Hagenbuch, conservés à Zurich, l'amenèrent à s'occuper d'épigraphie latine. En 1828, il publia à Turin son excellent recueil : *Inscriptionum latinarum amplissima collectio*, en 2 vol. En 1856, Henzen ajouta un supplément d'un volume et des Tables plus complètes. Cet ouvrage contient près de 7500 textes choisis et rangés, comme il convient dans un manuel de ce genre, par ordre des matières. — En 1850, K. Zell publia un *Delectus inscr. roman.* (1er et 3e volume de son manuel d'épigraphie, que Hübner déclare „*völlig unbrauchbar*" (Handbuch d'I. Muller, I, p. 489). — En 1873, G. Wilmanns fit paraître des *Exempla inscriptionum latinarum in usum academicum* (2 vol., avec de bonnes Tables), ouvrage excellent, qui renferme 2885 textes bien choisis.

Correspondenza archeologica di Roma) (1), fondé à Rome en 1829 par Gerhard, grâce à la généreuse assistance du duc de Luynes et du prince héréditaire de Prusse, le futur Frédéric-Guillaume IV, mettait l'Allemagne en rapport avec les archéologues de l'Italie. « La tâche proposée était souverainement utile : observer, commenter, mettre en œuvre les monuments de toute sorte, si abondants en Italie, qui peuvent servir à l'étude érudite de l'antiquité classique (2). » Sans doute, l'Institut eut d'abord un caractère indépendant et international, et ne devint un établissement officiel et prussien qu'en 1871 (3), impérial en 1874 ; mais l'Allemagne y domina toujours, et beaucoup de ses jeunes philologues y furent initiés à l'épigraphie sous la direction de maîtres compétents (4). C'est l'Institut

(1) Sur l'Institut, voyez AD. MICHAELIS, Geschichte des deutschen arch. Instituts, 1829-1879. Berlin, Reimer. 1879 ; traduit en italien : Storia dell' Inst. arch. germanico. 1829-1879. BURSIAN, Geschichte der Philologie in Deutschland, p. 1054 et suiv. A. MAU, dans BURSIAN, *Biog. Jahrb.* 1888 : W. Henzen, p. 135-160. A. GEFFROY, *Rev. des Deux Mondes*, 15 mai 1879, La cinquantaine de l'Institut all. de corr. arch. de Rome, p. 470-477 ; *ibid.*, 15 janv. 1883, p. 455 et suiv. : Une fête archéologique à Rome, et 1 juin 1883, p. 651-653 : L'Ecole française de Rome.

L'Institut a publié annuellement de 1829 à 1885 ses *Annali*, son *Bullettino* in-8°, et ses *Monumenti inediti* in-fol. De 1836 à 1839, ont paru deux volumes de *Nouvelles Annales* publiés par la *section française* de l'Inst. arch. qui s'était détaché de 1836-1840. et en 1832 et 1865 deux volumes de *Memorie dell' Inst.* Le *repertorio universale* (tables générales) comprend 6 volumes. L'Institut publie, depuis sa réorganisation en 1886, des *Mittheilungen des deutschen kaiserlichen Instituts, Römische Abtheilung* (1886-1890, un vol. par an) et un *Jahrbuch.* C'est encore lui qui publie, depuis 1872, à des intervalles inégaux, l'*Ephemeris epigraphica.* Sur ces publications et les autres de l'Institut, voyez : *Mittheilungen des d. k. Inst.*, 1890, Appendice, p. 15.

(2) A. GEFFROY, *Rev. des deux Mondes*, 15 Mai 1879, p. 472.

(3) Les Français quittèrent l'Institut en 1871. Un décret, daté de Versailles, venait de le placer sous la direction exclusive de l'Académie royale de Prusse. En 1873, sous le Ministère de Jules Simon, la France fonda l'Ecole française de Rome, qui eut pour premier directeur ALBERT DUMONT. Elle ne fut d'abord qu'une succursale de l'Ecole d'Athènes, et elle n'eut son existence propre et son nom que par un décret du 20 nov. 1875. Le premier décret est du 25 mars 1873 (et non 1872, comme il est dit ci-dessus, p. 17, n. 4.)

(4) « Aus einer Vereinigung von Gelehrten der verschiedensten Nationen zur Mittheilung und Verarbeitung der archeologischen Funde war das archaeolo-

qui forma les premiers collaborateurs du *Corpus* ; c'est à l'Institut, ce centre des études archéologiques et épigraphiques, qu'ils se rencontrèrent et se promirent d'unir leurs efforts (1).

Toutes ces circonstances tendaient à développer le goût de l'épigraphie parmi les savants allemands ; mais c'est principalement à l'énergie d'un seul homme que l'Allemagne doit l'éternel honneur d'avoir réalisé l'œuvre grandiose du *Corpus Inscriptionum latinarum* (2).

Né le 30 novembre 1817 à Garding, dans le Schleswig, alors province danoise, Th. Mommsen avait commencé, dès 1843, à se signaler par ses travaux érudits ; son traité *de collegiis et sodaliciis Romanorum* (3) était rempli d'idées nouvelles et de véritables découvertes sur les associations populaires des Romains. Pendant un voyage d'études qu'il fit de 1844 à 1847 en France et en Italie, il s'occupa avec ardeur des inscriptions latines. Il fut du nombre des savants dont la Commission française tint à s'assurer le concours (4). Quand la retraite de Villemain fit sombrer le projet de ce ministre, Mommsen ne se découragea pas. Doué d'une rare ténacité, possédant déjà une science peu commune, il résolut de continuer pour son compte les études commencées pour collaborer au *Corpus* français. Au

gische Institut, durch die geschichtliche Entwickelung, thatsächlich zu einer Station deutscher Wissenschaft auf italischen Boden geworden, welche sich die Erforschung der Alterthümer Italiens, möglichst im Verein mit den einheimischen Gelehrten, zur Aufgabe machte. » A. Mau, *l. l.*

(1) Ad. Michaelis. *l. l.*, p. 134-135. — G. Henzen, C. I. L. VI, p. v, dit que sans l'Institut des savants étrangers à l'Italie n'auraient pas osé entreprendre le *Corpus*.

(2) Sur Th. Mommsen, voyez : K. Zangemeister, Theodor Mommsen als Schriftsteller. Verzeichniss seiner bis jetzt erschienenen Bücher und Abhandlungen zum 70 Geburtstag am 30 Nov. 1887 überreicht. Heidelberg, 1887. C'est une liste de ses publications. Cf. Bursian, Gesch. der Phil. in Deutschland, p. 952 sqq. 1080 sqq. et *passim*. Voyez plus loin.

Ce ne fut qu'après de longues luttes que Mommsen fit accepter ses idées sur le *Corpus* par l'Académie de Berlin. L'histoire de ces tiraillements n'a pas encore été écrite; elle est enfouie dans les archives de l'Académie. Nous en dirons le peu que nous pouvons savoir, d'après les Revues de l'époque.

(3) Kiliae, 1843, vi-130 pp.

(4) Henzen, *Gelehrte Anzeigen* (München), 1853, p. 585.

printemps 1845, à peine arrivé en Italie, il rendit visite à Borghesi dans sa solitude de Saint-Marin (1), et sur le conseil de celui qu'il appelle son maître, son patron et son ami, il résolut de recueillir les inscriptions du royaume de Naples : ce serait une petite partie de la grande œuvre que la France abandonnait et que l'Académie de Berlin, sur l'instigation de F. Ch. de Savigny, songeait dès lors à reprendre. Sauf Rome et ses environs, il n'y avait pas une contrée plus riche en inscriptions ; mais c'était une véritable « écurie d'Augias » qu'il fallait nettoyer des impostures de Pratilli, d'Antonini et de Lupoli. Par une étrange fatalité, les inscriptions de Naples dont l'authenticité était certaine, étaient peu connues au-dehors, tandis que les fausses figuraient dans tous les Recueils. La publication projetée était donc très utile ; c'était aussi, pour le jeune savant, une occasion de se familiariser avec l'épigraphie et de faire ses preuves. Il fit son apprentissage en copiant avec la plus scrupuleuse fidélité les pierres du Musée royal de Naples ; puis il dépouilla tous les ouvrages imprimés, qu'il put trouver. Ainsi préparé, il parcourut, en 1845 et 1846, la plus grande partie du royaume, la Pouille, les Abruzzes, la Calabre, pays dangereux et peu connus, visitant les Musées, voyant de ses yeux tous les monuments encore existants, faisant des recherches dans les bibliothèques. Par ce travail opiniâtre, par l'habileté qu'il acquit, il put apprécier à leur juste valeur tous les auteurs et convaincre de mensonge les plus adroits imposteurs (2). Cependant le *Corpus Inscriptionum græcarum* étant presque terminé, l'Académie de Berlin résolut d'entreprendre la publication des inscriptions latines (3). Elle avait remarqué les travaux de Mommsen ; c'était elle qui, avec F. Ch. de Savi-

(1) Voyez la lettre à Borghesi C. I. L. IX et X, p. v. et Henzen, *Gelehrte Anzeigen, l. l.*

(2) Par exemple Lupoli ; voyez *Sopra l'iscrizione dell' anfiteatro venosino, un'iscrizione di Eboli et e la mala fede del Lupoli (Bull. dell' Inst.*, 1847, p. 118-121). Voyez aussi l'*Index auctorum* en tête des *Inscr. R. N.* ou du C. I. L. IX et X.

(3) Dès l'année 1845, il en fut question à Berlin (A. Mau, dans la biographie de Henzen insérée dans Bursian, *Biogr. Jahrb.*, 1888, p. 151).

gny (1), soutenait le jeune épigraphiste de ses subventions (2). Tandis qu'il travaillait à ses Inscriptions napolitaines, Mommsen nourrissait l'espoir d'être admis parmi les collaborateurs du grand œuvre et cette perspective lui donnait du courage (3). En 1847, il prit l'initiative : de Rome, il envoya à l'Académie le plan provisoire d'un Recueil général (4). L'Académie rappela Mommsen pour l'entendre (5) ; elle accueillit le projet, dont elle s'était occupée déjà, mais rejeta le plan. Elle préféra celui d'A. W. Zumpt, jeune professeur de gymnase à Berlin, qui s'était fait remarquer par quelques travaux épigraphiques sur les antiquités romaines (6). Le désaccord concernait des points fondamentaux : d'abord Zumpt, nous l'avons vu, voulait un classement mixte fort compliqué, où l'ordre géographique et l'ordre topographique auraient été combinés (7) ; en outre, il était d'avis qu'il suffisait de prendre les ouvrages imprimés et de distinguer, à force de science et de perspicacité, les inscriptions authentiques et les bonnes leçons (8). En 1850, il nous apprend lui-même (9) que l'Académie l'avait chargé de réunir

(1) Le célèbre juriste F. Ch. de Savigny aurait voulu lui faire composer un recueil d'épigraphie juridique, et en automne 1844, Mommsen était parti pour l'Italie avec le projet d'une nouvelle édition des *Monumenta legalia* de Haubold. (Henzen, *Gelehrte Auzeigen, l. l.*). Les premières études de Mommsen portèrent sur le droit romain.

(2) C. I. L. IX et X, p. vi ; Henzen, *Gelehrte Anzeigen, l. l.*

(3) C. I. L., *l. l.*

(4) Ce mémoire est cité ci-dessus, p. 42, n. 2. — En 1846, il avait déjà soumis à l'Académie, comme spécimen, un recueil des inscriptions du Samnium (*Monatsber. der Berl. Akad.*, 1846. p. 277 et suiv.)

(5) Henzen, *l. l.*

(6) A. W. Zumpt, né à Kœnigsberg le 4 Déc. 1815, mort à Berlin le 23 Avril 1877. Ses premiers travaux sont réunis dans ses *Commentationes epigraphicae*, 2 vol., 1850-1854. Voyez : J. F. G. Padoletti, A. W. Zumpt, Zur Erinnerung etc., dans les *Jahrbücher für Philologie* de Jahn, 10ter Supplementband, p. 164 sqq.

(7) Il l'avait exposé dès 1845 dans une *Commentatio epigr.* non insérée dans l'ouvrage cité à la note précédente. Voy. p. 42, n. 1.

(8) Voy. Bursian, Geschichte der kl. Philologie in Deutschland, p. 1185. A. Mau, Biographie de Henzen, déjà citée p. 50 n. 1. Henzen, *Gelehrte Anzeigen, l. l.*, *Allgem. Monatschr.*, *l. l.*, p. 175. J. B. de Rossi, *Mitth. des d. k. Inst.*, 1887, p. 71.

(9) Dans ses *Comm. epigr.*, *vol.* I, p. vi : « *cum nuper mihi honestissimum*

les inscriptions contenues dans les livres et d'en vérifier le texte d'après la tradition. Un travail de ce genre devait être forcément une œuvre incomplète, et le moindre de ses défauts était de retarder encore une fois la publication du véritable *Corpus*. Zumpt ne fit du reste jamais que découper les anciennes collections et coller les inscriptions sur les feuilles volantes. Mommsen, que l'Académie avait prié de s'entendre avec lui, rompit les négociations avant la fin de l'année (1847) (1): mais il n'était pas homme à se laisser abattre. Nommé professeur de droit romain à l'université de Leipzig (1848), puis à Zurich (1852) (2), il continuait avec ardeur à classer les matériaux rassemblés. En 1850, il ne restait qu'à imprimer son travail, mais il craignit un instant de perdre le fruit de ses peines, faute de ressources. Grâce à l'Académie de Berlin, qui acheta ses manuscrits en lui laissant le droit de les publier, et grâce au dévoûment d'un éditeur de Leipzig, G. Wigand (3), les inscriptions de Naples parurent en 1852. Mommsen y avait consacré sept années d'un dur labeur, qui ne l'avait pas empêché d'établir sa réputation par une foule de dissertations savantes (4). Le 1er volume (xxiv-486 pp. in-f.) contient 7294 inscriptions authentiques et 1003 fausses, classées à part ; le 2e volume (40 pp. in-f.) renferme des Tables détaillées. Cette œuvre fut accueillie avec joie par les hommes compétents (5) : on y admi-

hoc munus mandatum esset, ut, quidquid in libris inveniretur inscriptionum latinarum, colligerem, secundum fidem auctorum, qui tradiderunt, examinarem, in corpus quoddam denique redigerem... » (1850).

(1) O. Jahn, que l'Académie avait également désigné, s'était retiré avant. La lutte entre Zumpt et Mommsen recommença en 1850 sur un autre terrain. V. plus haut p. 44 n. 2.

(2) En 1850, il dut abandonner sa chaire de Leipzig, pour s'être mêlé aux événements de 1848-1849. En 1852, il fut appelé à Zurich, en 1854 à Breslau, pour enseigner le droit romain. En 1858, il devint professeur d'histoire ancienne à Berlin; en 1873, il fut nommé secrétaire perpétuel de l'Académie de Prusse. *(Meyer's Conversations-Lexicon).*

(3) Voyez la Préface des *Inscr. R. Neap.* ou C. I. L. IX et X. *Praef.* Sans Wigand, dit-il, le *Corpus* n'existerait pas.

(4) Le catalogue dressé par Zangemeister(voy. plus haut p. 51 n. 2), comprend déjà 132 nos en 1852.

(5) Voyez les comptes-rendus de Borghesi, *Bull. dell' Inst.* 1852, p. 116;

rait la patience déployée pour recueillir les matériaux, l'art avec lequel ils sont classés, la pureté du texte, le soin mis dans l'indication de la provenance, des auteurs, des variantes, la justesse des conjectures, etc. On admirait aussi les vastes connaissances du jeune auteur et son esprit sagace. Sans doute, le plan n'était pas nouveau, mais on le voyait appliqué pour la première fois. Ce qui était nouveau, c'était la rigoureuse méthode critique pour apprécier la valeur de chaque auteur, pour distinguer le faux et pour constituer les textes des inscriptions reconnues authentiques. On avait enfin un modèle parfait en tout point. Il fallait se rendre à l'évidence : comme le philosophe ancien qui avait prouvé le mouvement en marchant, Th. Mommsen n'avait pas seulement exposé clairement ses principes dans sa lettre-préface à Borghesi, il en avait prouvé l'excellence en les appliquant. « Quand on reprendra sérieusement le projet d'un *Corpus*, disait Henzen, on ne pourra plus hésiter sur la voie à suivre, sur la méthode à adopter. » — « Changez le titre, disait Zarncke, et ce sera le premier volume d'un *Corpus Inscriptionum latinarum*. Certes, l'Académie chercherait en vain un homme plus compétent. »

Et pourtant Mommsen terminait sa Préface par ces mots mélancoliques : « Il y a si longtemps qu'on espère qu'un *Corpus* sera entrepris officiellement que la plupart commencent à désespérer ! Puisse-t-on faire au moins des recueils particuliers pour les divers pays ! » Il lui semblait alors que c'était le seul remède possible. Trente ans plus tard, en rééditant ce Recueil spécial dans le IXe et le Xe volume du *Corpus*, il rappellera ces heures de tristesse ; mais en contemplant avec une légitime fierté l'œuvre presque terminée, il pourra s'écrier : « *E tenebris lux facta est, et desperationem successus excepit !* »

§ 2. *Les collaborateurs de Mommsen.*

Après une longue lutte, Mommsen avait remporté la victoire ;

F. Zarncke, *Litter. Centralblatt für Deutschland*, 1852, p. 792 ; G. Henzen, *Allg. Monatschr.*, 1853, p. 157, et *Gelehrte Anzeigen*, 1853, p. 73 et 585 ; Hase, *Journal des Sav.*, 1854, p. 547. 677 ; 1855, p. 594. 637. 746.

en effet, l'Académie changea d'avis. Le système de Zumpt avait été reconnu impraticable. Avant la fin de l'année 1853, le choix de l'Académie était fait, et en 1854 (1), elle constitua définitivement un comité de trois hommes qu'elle savait liés par une parfaite communion d'idées et de sentiments : c'étaient Théodore Mommsen, Guillaume Henzen et Jean Baptiste de Rossi. Grâce à une longue et laborieuse carrière, ils ont pu mener à bonne fin leur vaste entreprise, et ces trois noms resteront éternellement attachés à l'œuvre la plus grandiose de l'érudition contemporaine. L'histoire de l'épigraphie depuis quarante ans se résume presque entièrement dans celle de leurs travaux.

G. Henzen (2) était né à Brême le 24 janvier 1816. Après avoir étudié la philologie à Bonn et à Berlin, il parcourut en 1841 l'Angleterre, la France et l'Italie. L'année suivante, il accompagna son maître Welcker en Grèce : c'était vers ce pays que le portaient alors ses goûts. Il revint à Rome vers la fin de la même année. L'Institut de Correspondance archéologique était dirigé à cette époque par Emile Braun, premier secrétaire. Quand le second secrétaire, W. Abeken, mourut (1843), Braun s'attacha Henzen, qui devint second secrétaire en 1844. Durant 43 ans, il ne cessa de diriger l'administration de l'Institut et la rédaction des *Annali* et du *Bullettino* jusqu'à sa mort ; il fut la cheville ouvrière ou, comme dit de Rossi, l'ornement et la colonne de cet établissement. Il fit ses premières armes en traitant des sujets d'iconographie grecque et romaine ; mais il devait bientôt donner une autre direction à ses études. Dès

(1) La lettre de l'Académie à de Rossi est du 22 Janv. 1854. Voy. l'*albo dei sottocrittori* (cité plus loin) p. 78-81.

(2) Sur G. Henzen voyez : Bursian, Gesch. der kl. Philologie in Deutschland pages 700. 832 sq. 855. 1055-1058 sq. ; A. Mau, Biographie de Henzen dans le *Biographisches Jahrb.* de Bursian, 1888, p. 135-160; J. B. de Rossi et W. Helbig, dans les *Mittheil. des k. d. arch. Instituts*, Röm. Abth. II (1887) : *Adunanza solenne in commemorazione di* G. Henzen, *Discorso di* G. B. de Rossi, p. 64-73; *Discorso di* W. Helbig, p. 73-75. J. B. de Rossi fait son éloge comme épigraphiste, et Helbig comme secrétaire de l'Institut. Voyez encore : G. Fiorelli, dans les *Rendiconti della r. Acc. dei Lincei*, classe di sc. mor., vol. III, seduta del 20 febb. 1887, p. 173 ss.

1843, il était en correspondance avec Borghesi ; il alla le voir l'année suivante à Saint-Marin et prit aussitôt auprès du maître la place laissée vacante par Kellermann. En suivant ses conseils, il acquit rapidement la réputation d'être l'un des hommes les plus versés dans l'épigraphie latine, et désormais il se cantonna dans ce domaine. En 1844, Noël des Vergers demanda et obtint son concours pour le projet français. En 1845, Th. Mommsen vint à Rome, et la communauté des études et des idées fit naître entre ces deux hommes si différents de caractère une amitié qui ne devait finir qu'avec la vie. Henzen aida Mommsen à faire prévaloir ses idées sur le plan du *Corpus*, puis à réaliser cette œuvre. Ses articles nombreux dans les publications de l'Institut archéologique et d'autres mémoires importants le désignèrent au choix de l'Académie, et il ne cessa de les multiplier jusqu'à sa mort. Citons seulement (1) son travail sur la grande institution alimentaire de Trajan (1844-1849), qui l'engagea dans une longue discussion avec le savant jésuite Garrucci (2) ; ses articles sur l'édit d'Auguste concernant l'aqueduc de Venafrum (1848. 1854) (3), ses études sur les sévirs Augustaux (1848. 1858), sur la milice des *equites singulares* (1850. 1885), sur les curateurs des cités (1851), sur les sociétés funéraires *(socii columbarii*, 1856. 1885). Il traita une foule d'autres sujets d'histoire, de chronologie, de topographie ; les *Mittheilungen* de l'Institut archéologique ont publié sa dernière dissertation quelques mois avant sa mort. Dans tous ces mémoires, dont chacun forme une étude

(1) Les œuvres de Henzen sont énumérées dans les Notices biographiques que nous venons de citer : J. B. de Rossi, p. 68; Fiorelli, p. 173; Gatti, *Bull. comunale,* 1887, p 70-72 ; Michaelis, *Jahrbuch des d. k. Instituts*, 1877, p. 1-12.

(2) Sur Raffael Garrucci (23 janv. 1812 — 5 mai 1885) voyez : Bursian, *Biogr. Jahrb.*, 1887, p. 81 (Hulsen), et C. I. L. IX et X, p. xli. XIV, p. xiv. Il eut de longs démêlés scientifiques avec Henzen et Mommsen. Son œuvre capitale est une *Storia dell' arte cristiana* (6 vol. in-f., 1873-1883). En 1877, il publia une *Sylloge inscr. lat. aevi Romanae reipublicae,* destinée à corriger le premier volume du *Corpus*. V. plus loin.

(3) C. I. L. IX 4842.

complète d'un point spécial, il resta fidèle à la méthode de Borghesi : les sources sont contrôlées à la lumière d'une critique toujours sûre; les faits sont analysés avec un soin minutieux, exposés avec précision, coordonnés avec méthode. Son érudition est solide et sobre; son jugement est ferme. Son style reflète son caractère : il est simple et sans prétention ; on n'y sent nul effort pour faire ressortir la nouveauté des aperçus ou l'importance de la méthode. Après la mort d'Orelli (1849), Henzen entreprit de compléter le recueil de celui-ci par un troisième volume, qui parut en 1855 : il donna au grand public 2000 inscriptions nouvelles bien classées, avec des tables mieux divisées et plus complètes (1). Malgré la valeur de tous ces travaux, la part qu'il prit au *Corpus* sera encore son meilleur titre auprès de la postérité; nous verrons plus loin que cette part est très considérable. Après la mort de Braun (1856), Henzen devint premier secrétaire de l'Institut archéologique (2), Il présida pendant 31 ans les réunions hebdomadaires (*adunanze*), où des savants de toutes les nations, surtout des Allemands et des Italiens, font connaître les découvertes nouvelles, lisent et discutent des mémoires substantiels. C'était lui surtout qui initiait aux études épigraphiques les jeunes Allemands (*juvenes*, *ragazzi Capitolini*) (3), qui allaient à Rome continuer leurs études. Ceux qui ont eu la bonne fortune de l'entendre, vantent autant la bonté de son caractère que la profondeur de ses connaissances spéciales. Cet enseignement

(1) Voyez plus haut, p. 49, n. 4. Dans ses dernières années, il avait entrepris un Recueil donnant, par ordre des matières, la substance du *Corpus*.

(2) Brunn devint second secrétaire jusqu'en 1865. Wolfgang Helbig lui succéda et remplit ces fonctions jusqu'en 1887. Aujourd'hui E. Petersen est premier secrétaire, et Ch. Hulsen, second secrétaire. Depuis 1886, l'Institut allemand comprend deux sections, celle de Rome et celle d'Athenes. Il a une direction centrale composée de 11 membres ordinaires qui résident en Allemagne, et de 6 membres d'honneur qui sont étrangers. Chaque section a deux secrétaires, qui résident à Rome et à Athènes. En 1890, l'Institut comptait 13 membres d'honneur, 194 membres effectifs et plus de 400 membres correspondants de tous les pays. L'Institut d'Athènes, fondé en 1876, resta indépendant jusqu'en 1886. Voy. *Mittheilungen des d. k. arch. Instituts, Röm. Abth.*, 1890, Appendice.

(3) V. de Rossi, *Mittheil. des Inst.*, II (1887), p. 64, en note.

vivant, dans les Musées, en face des monuments, dura jusqu'en 1886. Les derniers jours de G. Henzen furent attristés par les modifications que le gouvernement impérial fit subir, contre son gré, à son cher Institut (1). Il avait consenti à rester en fonctions jusqu'au 1r avril 1887 ; la mort l'empêcha de jouir d'une retraite bien méritée (2 janvier 1887).

Le deuxième collaborateur de Th. Mommsen fut le chevalier (aujourd'hui Commandeur) Jean Baptiste de Rossi, né le 23 février 1822, à Rome, où il a passé toute sa vie. Il occupe une place unique parmi les archéologues de notre siècle. S'il n'a pas pris une part aussi grande que celle de ses deux amis à la rédaction même du *Corpus*, on peut dire qu'il fraya une voie nouvelle à l'épigraphie classique, comme à l'étude des antiquités chrétiennes (2).

Dès sa jeunesse, il se voua à ces admirables travaux, qui renouvelèrent, disons mieux, qui fondèrent l'épigraphie et l'archéologie chrétiennes, en leur donnant une méthode et des principes. Au XVIIIe siècle, Marini avait soupçonné l'importance des inscriptions pour l'histoire de la primitive Eglise, de son organisation et même de ses dogmes, et il avait consacré quarante ans à les réunir; mais il ne put qu'ébaucher son œuvre. Le cardinal Angelo Mai reçut ses notes confuses, qui renfermaient 7600 inscriptions latines et 750 grecques, recueillies dans tous les pays. Il n'eut pas la force d'y mettre la dernière main et, en 1844, il confia ce soin au jeune chevalier

(1) La direction centrale voulait germaniser complètement l'Institut et prescrire l'usage de la langue allemande au lieu de l'italien, pour les réunions, pour les *Annali* et pour le *Bullettino*. Henzen croyait que c'était contraire au caractère international qu'avaient toujours eu ces réunions et ces publications dont les collaborateurs et les assistants étaient en majorité Italiens. Il obtint en partie gain de cause : on décréta que les deux langues seraient admises. Seulement les *Annali* et le *Bullettino* furent remplacés par les *Mittheilungen des deutschen kais. arch. Inst., Römische Abtheilung (Bullettino dell'imper. Inst. arch. germanico, Sezione romana)*. Henzen publia encore le 1er volume, celui de 1886. Voyez le vol. de 1890, à la fin. Les *Mittheilungen* comprennent en outre le Bulletin de la section athénienne, publié à Athènes.

(2) La médaille qui lui fut offerte en 1882, porte : *rei antiquariae christianae constitutori ac principi*. Voy. ci-après.

de Rossi. Celui-ci ne s'occupa que des inscriptions de Rome, et ce ne fut que de 1857 à 1861 qu'il fit paraître le premier volume d'une œuvre à laquelle on travaillait depuis cent ans. Ce premier volume des *Inscriptiones christianae Urbis Romae* (1) ne contient que les inscriptions funéraires datées, au nombre de 3174. Le premier tome du second volume a paru en 1888, et renferme les nombreux recueils manuscrits, épars dans toutes les bibliothèques d'Europe, qui nous ont conservé les inscriptions perdues (2). L'œuvre est loin d'être terminée. Elle se distingue par une critique aussi ingénieuse que sûre et par toutes les qualités que nous aurons à louer dans le *Corpus* de Berlin; mais deux choses y sont propres à J. B. de Rossi. Dès le début de ses études, le jeune archéologue comprit quels trésors devaient renfermer les manuscrits épigraphiques du Moyen Age et de la Renaissance (du VIe au XVIe siècle), et il eut le courage de les rechercher, de les étudier et de les dépouiller. Il ouvrit, sous ce rapport, la voie à ses collaborateurs du *Corpus;* Mommsen (3) a tenu à lui rendre ce témoignage. Marini et Mai avaient négligé entièrement les manuscrits et

(1) *Inscr. christianae urbis Romae septimo saeculo antiquiores*, ed. J. B. DE ROSSI, vol. I (à Rome, 1857-1861, XLIII*-CXXIII-619 pp. in-4), vol. II, pars I (Rome 1888). — Pour celles des autres pays, voy. plus loin, p. 78 et 79.

(2) Ce 2e volume devait contenir les inscr. d'un caractère historique ou monumental, et commencer les inscr. sans dates, classées chronologiquement d'après des règles déduites de l'examen des inscr. datées du 1er volume. Mais J.B. de Rossi s'aperçut que la plupart des inscriptions historiques des cimetières et des basiliques ne sont plus connues que par les Recueils manuscrits confectionnés du VIe au XVIe siècle; voilà pourquoi il a pris le parti de publier ces sylloges en entier. V. G. BOISSIER, *Journal des Savants*, 1889. p. 189-199.

J. B. de Rossi dit lui-même : « *Il presente volume non solo è fondamento critico ed apparato delle fonti per le classi d'iscrizioni storiche dei monumenti cristiani di Roma, ma è quasi opera e monografia consistente dà se, ed archivio completo degli incunabili della storia letteraria degli studi epigrafici.* » Leçon de clôture du cours pratique de méthodologie de l'histoire, faite le 7 juillet 1887 (p. 20), et intitulée : Delle antiche raccolte d'inscrizioni. Il Tomo secondo dell' opera *Insc. chr. U. R. saeculo VII anteriores*, (R. Società Romana di Storia patria. Corso pratico di Methodologia della Storia, fasc. III, Roma, 1888).

(3) C. I. L. III, p. VI. MARTIGNY, Dict. des antiquités chrétiennes, Art. *Inscriptions* (3 éd. Hachette).

Mommsen avait renoncé à s'en servir pour ses inscriptions de Naples, persuadé que ce travail dépassait les forces d'un seul homme (1) ; les auteurs des divers projets d'un Recueil général n'en avaient pas vu l'importance. C'est dans la bibliothèque vaticane que de Rossi remarqua que ces collections poussiéreuses contenaient une foule de textes épigraphiques dont les originaux avaient péri et que les livres imprimés n'avaient pas reproduits. Après s'être familiarisé avec celles du Vatican, il n'avait pas hésité à parcourir l'Italie, la France, l'Allemagne et l'Angleterre pour exhumer partout les inscriptions chrétiennes, enfouies dans des manuscrits vieux de quatre à douze siècles. Ce fut lui, dit Mommsen, qui éclaira le berceau de notre science : il remit au jour les essais des moines voyageurs du Moyen Age ; il fit connaître les flambeaux de la Renaissance, les Rienzi, les Pogge, les Cyriaque d'Ancône. — Pendant que le projet d'un Recueil général était agité à Paris et à Berlin, de Rossi attira d'abord l'attention de Henzen sur l'immense valeur de ces sources, qui devaient former la base d'une Collection scientifique et définitive (2). Il lui exposa ses idées sur ce point. C'était un soir; l'entretien avait duré longtemps. Le lendemain Henzen alla le trouver et lui dit qu'il n'avait pas fermé les yeux de toute la nuit, pensant et repensant toujours aux révélations que lui avait faites de Rossi. De ce jour datait entre les deux savants cette étroite amitié, qui dura plus de quarante ans, toujours sereine et sans nuage (3). Quand l'illustre triumvirat scientifique fut constitué, l'on comprend quelle tâche fut principalement assignée à de Rossi. Il y était préparé par les études qu'il avait faites pour son propre Recueil. Son opuscule sur les premiers collectionneurs d'inscriptions, publié en 1852 (4), et ses rapports à l'Académie de Berlin (5), montrent

(1) C. I. L. III, p. VI. IX et X, p. VII.

(2) *Mittheilungen des d. k. arch. Instituts*, 1887 (II), p. 72.

(3) *Ibid. : Allora fu tra noi fermato il patto, stretta la lega che è durata intima e serena, senza mai una nubecola, per quaranta e più anni.*

(4) Opuscule déjà cité, p. 20, n. 1.

(5) Cités plus loin.

avec quel soin consciencieux il s'acquitta de la mission qui lui était dévolue. Le second volume de ses *Inscriptiones christianae* contient un travail complet sur tous les manuscrits qui nous ont conservé des inscriptions introuvables ailleurs; c'est toute l'histoire des études épigraphiques et la critique de leurs sources jusqu'au XVI[e] siècle.

De Rossi ne se contenta pas des inscriptions trouvées sur le sol; avec l'aide de son frère Michel De Rossi, ingénieur, il reprit d'une façon systématique l'exploration des Catacombes, après Bosio et le P. Marchi, qui fut son initiateur. Rome souterraine lui fournit une foule de textes nouveaux, remplis de renseignements curieux sur la vie chrétienne dans les premiers siècles et même sur l'antiquité profane. On comprend que dans ces vastes cimetières fermés depuis le IX[e] siècle, J. B. de Rossi fit d'autres trouvailles que des inscriptions. Ce n'est pas le lieu de décrire ici les découvertes merveilleuses qu'il ne cesse d'y faire depuis cinquante ans, et dont beaucoup ont eu un si grand retentissement. Il les a consignées dans son grand ouvrage intitulé : *Roma sotterranea* (1) et dans son *Bulletin d'archéo-*

(1) J. B. DE ROSSI, *La Roma sotterranea*, vol. I-III (Roma, 1864-1877, in-4). Cet ouvrage est traduit en français.

Il forme la base de tout ce qu'on a publié ailleurs sur les Catacombes et sur l'Eglise des quatre premiers siècles. Citons seulement :

SP. NORTHCOTE et W. R. BROWNLOW, *Roma sotterranea or an account of the Roman catacombs* (1[re] éd. 1869, 2[e] ed. 1879, Londres, 2 vol. in-8), traduit en français par P. ALLARD, *Rome souterraine*, Résumé des découvertes de M[r] de Rossi (1 vol., Paris, Didier, 1877). — FR. XAV. KRAUS, *Roma sotterranea*, die römischen Katakomben (Fribourg en Brisgau, 1873). LE MÊME, *Real-Encyklopädie der christl. Alterthümer* (Fribourg, Herder). — *Les catacombes de Rome*, par le pasteur français TH. ROLLER (2 vol. in-f., 1879). — DESBASSYNS DE RICHEMONT, *Nouvelles études sur les catacombes* (1870).

C'est surtout en France qu'on s'est vivement intéressé aux découvertes de J. B. DE ROSSI. Voyez les articles de la *Revue des deux Mondes*, 1[er] sept. 1865 (Les Catacombes, par G. BOISSIER) ; 1 mars 1869 (Le cimetière de Calliste, par le même) ; 1 mars 1864 (Travaux et découvertes de l'arch. grecque et rom., par le même) ; 15 juin 1863 (Un musée chrétien à Rome, par CH. DE RÉMUSAT). Voyez encore : G. BOISSIER, Promenades archéologiques (2[e] éd., Paris, Hachette), p. 110-179 : Les catacombes. — P. ALLARD, Histoire des persécutions (Paris, Lecoffre, 5 vol.). — MARTIGNY, Dictionnaire, *Catacombes*.

Voyez surtout les rapports de l'abbé DUCHESNE et de P. ALLARD : *Le progrès*

logie chrétienne, qui paraît depuis 1863 (1). Disons seulement qu'elles lui ont permis de donner à l'étude des antiquités chrétiennes une base solide et scientifique et de faire revivre l'Eglise des quatre premiers siècles. S'appuyant sur des témoignages irréfragables, il a expliqué la propagation de la religion nouvelle et la constitution de l'Eglise naissante ; il a jeté une lumière éclatante sur ses croyances, ses pratiques, la vie de ses pontifes, de ses martyrs, de ses saints ; il a exposé les premiers rapports de l'Eglise avec le pouvoir civil, les origines de l'art chrétien, qu'il compare avec l'art païen, et ses phases diverses jusqu'au moyen âge (2).

A côté de la Rome chrétienne, il rencontrait trop souvent la Rome profane pour la négliger. Ses travaux que nous venons de citer rendent d'immenses services à l'archéologie classique ; ils illustrent des faits importants de l'histoire générale de l'Empire (3), les institutions romaines, le droit romain, surtout le droit religieux, la topographie romaine, à laquelle de Rossi a consacré un ouvrage spécial (4). De Rossi est un maître dans l'archéologie classique comme dans l'archéologie chrétienne. L'Académie de Berlin et Napoléon III s'en souvinrent quand ils lui accordèrent une place dans la Commission du *Corpus*, et dans le Comité chargé de publier les œuvres de Borghesi.

des études sur les antiquités chrétiennes dans les *Comptes-rendus des Congrès bibliogr.* tenus à Paris en 1878 (p. 248-255 : période de 1868-1878), et en 1888 (p. 496-508 : période de 1879-1888).

(1) *Bullettino di arch. cristiana*, 3 séries, Rome, depuis 1863. Ce bulletin a été traduit en français, depuis 1867, par l'abbé MARTIGNY, puis pendant quelques années par l'abbé DUCHESNE.

J. B. DE ROSSI a donné aussi des études d'arch. chrétienne et profane au *Bullettino* et aux *Annali* de l'Institut arch. allemand, au *Bullettino* communal de Rome et aux *Studi e documenti di Storia e Diritto*, que publie l'Institut juridico-historique fondé par Léon XIII. Voyez l'*albo* cité plus loin.

(2) Il étudie l'art chrétien dans de nombreux articles du *Bull. crist.* et spécialement dans ses *Musaici delle chiese di Roma* (IVe au XIVe siècle), Roma, 1872 sqq.

(3) Par exemple, la réaction païenne de 394, dirigée par Nicomaque. Voyez *Bull. crist.*, 1868 (VI), p. 49-58, 61-75, 92-93.

(4) *Piante iconografiche e prospettiche di Roma anteriori al secolo XVI*, Roma, 1879. Voy. A. GEFFROY, L'histoire monumentale de Rome, dans la *Revue des deux Mondes*, 1er et 15 sept. 1879.

Ajoutons que de Rossi, comme Henzen, ne s'est pas borné à publier les beaux résultats de ses recherches (1) : il les fait connaître avec une bienveillante générosité aux visiteurs de Rome, savants ou simples curieux, qu'il guide dans les dédales des catacombes et dans les galeries du Vatican et du Laterano; il les explique à ses auditeurs dans ses attachantes leçons à l'Académie d'archéologie chrétienne, fondée par le P. Bruzza en 1876 (2), et à l'Institut historico-juridique, créé en 1878 par un pape ami des lettres, Léon XIII, au palais Spada.

Tels sont les deux collègues que l'Académie de Berlin adjoignit à Th. Mommsen. Celui-ci resta toujours le chef et l'âme de cette entreprise; il la dirigea tout entière et en exécuta, à lui seul, une bonne partie. Si la part de Henzen fut plus grande que celle de J. B. de Rossi, ce dernier fut pour ses collègues un initiateur, et il eut le mérite de déployer son infatigable

(1) Sur l'œuvre de J.B. de Rossi, voyez : A. Geffroy, Une fête archéologique à Rome *(Rev. des deux M.*, 15 janv. 1883); *Albo dei sotoscrittori per la medaglia d'oro in honore del commendatore G. B. di Rossi* (Roma, 1882); cet album contient une liste de ses travaux, en trois parties : 1° Antiquités chrétiennes; 2° Epigraphie classique; 3° Topographie rom. et histoire ancienne et du Moyen Age. — Sur les années 1868-1888, il faut consulter les rapports de l'abbé Duchesne et de P. Allard, cités p. 62, en note : *Les études sur les antiquités chrétiennes depuis dix ans.*

(2) Le P. Bruzza, né en 1812, mort en 1883, est connu par beaucoup d'excellents mémoires et surtout par ses *Iscrizioni antiche Vercellesi raccolte ed illustrate* (Roma-Turino, 1874, in-4, cxcvi et 424 pp.), dont Mommsen a dit que, si chaque ville en avait un pareil, le *Corpus* serait inutile. Il a publié encore une excellente étude sur un dépôt de marbres bruts découvert à Rome en 1867 : *Iscrizioni dei marmi grezzi (Ann. dell'Inst.*, 1870, p. 106-204). L'Académie d'archéologie chrétienne fondée par lui se réunit deux fois par mois dans la modeste salle basse du couvent de *san Carlo ai Catinari*. A. Geffroy écrit en 1883 : « Le Père Bruzza préside; il ouvre la séance en présentant quelque objet récemment trouvé dans les catacombes; il lit à ce propos une note érudite; ses élèves, qui le sont également de Mr de Rossi, ajoutent le compte-rendu par écrit ou de vive voix sur un objet non prévu, et, à chaque occasion, Mr de Rossi improvise les plus riches souvenirs pour comparer, confirmer ou douter. C'est là qu'il annonce et expose les progrès de l'incessante exploration poursuivie chaque hiver dans les cimetières chrétiens. » *(Rev. des deux Mondes*, 15 janvier 1883, p. 456). Sur le P. Bruzza, v. Bursian, *Biogr. Jahrb.*, VIter Jahrg., 1883, p. 121 et suiv.

activité, avec un égal bonheur, dans deux domaines qui se touchent sans doute, mais qui diffèrent. La postérité ne séparera pas ces trois hommes dans l'histoire littéraire de notre siècle, et le *Corpus Inscriptionum latinarum*, complété par les *Inscriptiones christianae* attestera à jamais aux siècles futurs qu'ils ne possédaient pas seulement une science profonde et exacte de l'antiquité, mais encore un rare courage et une admirable persévérance.

Depuis le 22 Novembre 1854, on peut suivre dans les comptes-rendus de l'Académie de Prusse les rapports annuels sur leurs travaux (1). Primitivement de Rossi et Henzen, domiciliés à Rome, s'étaient chargés des inscriptions de la Ville Eternelle, du Latium, de l'Etrurie et du Picenum ; ils avaient laissé à Mommsen le reste de l'Italie et les provinces (2). Mais bientôt on sentit la nécessité de s'adjoindre des collaborateurs, et d'associer à cette œuvre colossale tous les peuples héritiers des lettres latines (3). Que de veilles, que de science ne fallait-il pas pour nettoyer ce « cloaque » des erreurs et des fraudes accumulées par quatre siècles ! Quelques hommes n'y pouvaient suffire ; une légion de savants infatigables devaient apporter chacun sa pierre pour élever cet édifice gigantesque. Comme Th. Mommsen se plaît à le répéter, ce n'est pas l'un des moindres avantages de l'épigraphie, c'est un « privilège en quelque sorte divin » qu'elle possède, de réunir en une action commune

(1) Rapports de Th. Mommsen : *Monatsber. der Berl. Akad.* 1854, p. 698-700; 1856, p. 32-35 et 547-549; 1858, p. 628; 1860, p. 747; 1861, p. 1049-1050; 1863, p. 161-163; 1865, p. 631-632; 1866, p. 757-758; 1868, p. 118; 1870, p. 13-14 et 914-915; 1872, p. 143-144 et 815-816; 1874, p. 116 et 762; 1876, p. 83-84; 1877, p. 176-178; 1880, 323. *Sitzungsber. der Berl. Akad.* 1882, I, p. 319; 1883, I, p. 312; II, p. 1217; 1885, p. 224-225; 1886, p. 331-334; 1887, p. 290-292; 1888, p. 470-471; 1890, p. 76-77; 1891, p. 86-87.

Rapport de Henzen : *Monatsber.* 1856, p. 35-38.

Rapport de J. B. de Rossi : *Ibid.* 1856, p. 38-49; 1858, p. 629-642.

Rapports de E. Hubner : *Ibid.* 1860, p. 231-241, 324-332, 421-450, 594-643. Plus tard, Th. Mommsen résume les rapports de ses collègues.

(2) Voyez les premiers rapports cités ci-dessus note 1 et C. I. L. I, p. v; VI, p. v.

(3) CIL. VI, p. v : *ut ejusmodi inceptum perficiatur, populi omnes litterarum latinarum heredes concurrant consocienturque necesse est* (G. Henzen).

les hommes de toutes les nations, de les faire rivaliser de zèle, de savoir et de talent pour bâtir ce monument qui, comme un phare, éclairera les origines de notre civilisation commune. La confraternité internationale ne peut que gagner à ces luttes pacifiques, à ce commerce scientifique et littéraire (1).

C'est naturellement l'Allemagne qui fournit le plus de travailleurs (2). Ce fut parmi ses propres élèves que Mommsen choisit ses premiers aides, qui, à leur tour, initièrent de jeunes savants à leur méthode et les associèrent à leurs travaux : le regretté G. Wilmanns fut l'élève de Mommsen et H. Dessau fut le disciple favori de Wilmanns. La plupart des jeunes gens que l'Allemagne envoyait à Rome pour se former par les conseils de Henzen participèrent à l'entreprise : tels furent chargés de recueillir et de contrôler les matériaux, tels eurent même la mission de publier l'un ou l'autre volume du *Corpus*. Nous citerons plus loin leurs noms : dans le cours de plus de trente ans, leur nombre est devenu grand. Formés par des maîtres illustres, ils continueront à maintenir leur pays au rang éminent qu'il occupe dans l'épigraphie et dans la science de l'antiquité en général.

La terre qui vit naître la civilisation romaine, le pays qui le premier se remit à l'étudier avec ardeur et dont le sol a produit le plus de monuments, l'Italie, fournit le plus de collaborateurs après l'Allemagne. Aucun cependant, excepté J. B. de Rossi, ne fut chargé de la publication; mais tous les savants, si nombreux, de l'Italie et tout le peuple italien prirent une part enthousiaste à cette œuvre qui n'intéressait personne à un plus haut point (3).

(1) Voyez C. I. L. V, *Praef.*—Ce fut aussi l'idée que développa J. B. de Rossi en répondant aux compliments que lui adressèrent ses amis de tous les pays le jour de son soixantième anniversaire. Voy. l'*albo dei sottoscrittori*, p. 103-107.

(2) Il faut nommer surtout : Ritschl, Zangemeister, Hubner, Hirschfeld, Bormann, Dessau.

(3) Voyez les témoignages de Henzen, C. I. L. VI, 1, p. vi, et de Mommsen, C. I. L. V, p. v. et IX, p. xvi. Parmi les épigraphistes de l'Italie, nous avons cité de Rossi, Garrucci, Bruzza; nous citons encore les plus connus, au risque d'en oublier : Fiorelli, qui a présidé aux fouilles de Pompéi, aujourd'hui directeur

Du reste, dans tous les pays qui conservent des souvenirs de l'antiquité, les auteurs du *Corpus* reçurent un accueil bienveillant (1). En Espagne, en France, en Angleterre, en Belgique, comme en Allemagne, en Autriche et en Suisse, les bibliothèques et les musées leur furent ouverts ; les manuscrits et les ouvrages difficiles à dépouiller sur place leur furent envoyés (2) ; tous les hommes de quelque compétence les aidèrent dans leurs recherches ou mirent à leur disposition les fruits de leur travail. Une place revenait pour ainsi dire de droit à la France. Son territoire, surtout l'ancienne Gaule Narbonnaise, et sa nouvelle colonie africaine, l'Algérie, étaient riches en monuments épigraphiques. La France possédait du reste un savant capable de les réunir et de les publier.

Léon Renier (3) était né à Charleville en 1809. Ses débuts furent assez pénibles ; ce ne fut qu'après de longs tâtonnements

général des antiquités et beaux-arts ; Barnabei, sous-directeur ; Fabretti ; Minervini ; Gamurrini, d'Arezzo ; Salinas, de Palerme ; Lanciani ; Cantarelli ; J. Gatti ; O. Marucchi ; Ettore Pais, directeur du Musée de Cagliari, qui a publié le supplément du vol. V, sous les auspices de l'Académie des *Lincei;* C. Promis ; Ettore de Ruggiero, auteur d'un *dizionario epigrafico* en cours de publication ; A. Sogliano, secrétaire perpétuel de l'*Instituto di diritto romano;* J. Tomassetti ; C. L. et P. H. Visconti, etc.

Sur l'administration des fouilles, voyez G. Boissier, *Journal des Savants,* 1885, p. 61-74 ; A. Geffroy, L'Ecole fr. de Rome, Thorin, 1884, p. 12-13.

(1) Voyez les *rapports* dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie et les Préfaces des divers volumes du *Corpus.*

(2) *Monatsber. der Berl. Ak.,* 5 déc. 1861.

(3) Sur L. Renier, voyez : M. Bréal, *Revue critique,* 22 juin 1885 ; Héron de Villefosse, ibid., 20 juillet 1885 ; R. Mowat, *Bull. épigr.,* 1885, p. 154 ; Desjardins, ib., p. 155 ; Renan, ib., p. 157 ; Discours sur sa tombe par Le Blanta *(Bull. arch. du Comité des Trav. hist.,* 1885) et par Courajod *(Bull. de la Soc. des antiq. de Fr.,* 1885) ; S. Reinach, dans Bursian, *Biogr. Jahrb.,* 1885, p. 102-107 ; E. Desjardins, dans les *Mélanges Renier,* p. I-XXI (Paris, Vieweg, 1887 = 73e fasc. de la *Bibl. de l'Ecole des Hautes Etudes)* ; R. Mowat, Rapport sur les Papiers et Documents réunis par feu L. Renier en vue d'un Recueil des inscr. rom. de la Gaule *(Bull. du Com. des trav. hist.,* 1888, n. 2, p. 280-336) ; F. Delaunay, *Journal off. de la rép. fr.,* 4 mai et 1r juin 1881 ; C. I. L. VIII, p. XXIX-XXX, n. XXV. E. Desjardins, *Rev. polit. et litt.,* 1886, p. 651-654, Leçon d'ouverture sur L. Renier ; R. Cagnat, Leçon d'ouverture, Thorin, 1887, p. 3-4.

qu'il trouva sa voie. Après s'être destiné à l'enseignement des mathématiques, il devint principal du collège de Nesles (Somme), puis il alla chercher fortune à Paris. Sa liaison avec Ph. Le Bas, dont il devint bientôt le secrétaire et l'ami, décida de sa carrière. Le Bas s'occupait surtout d'épigraphie grecque ; de 1843-1845 il fut envoyé en mission dans l'Orient, d'où il rapporta de nombreuses inscriptions grecques inédites (1). En 1844, L. Renier publia son premier essai dans la *Revue archéologique* sous ce titre : *Observations sur diverses inscriptions thessaliennes* envoyées par Le Bas. En 1847, il acquit une position indépendante en entrant dans la bibliothèque de la Sorbonne (2). Il était dès lors l'un des rares philologues français qui comprenaient toute l'importance de l'épigraphie, comme le prouve son article : *Inscriptions*, dans l'*Encyclopédie moderne*, dont Firmin Didot lui avait confié la direction (1845-51). Désormais il s'appliqua exclusivement à l'épigraphie latine et aux antiquités romaines, deux branches inséparables : il fut un spécialiste dans toute la force du terme. Ses premiers travaux dans ce domaine, si peu exploré encore, furent ses communications à la Société des Antiquaires de France sur les antiquités gauloises et africaines (depuis 1845) (3) ; ses commentaires des *Inscriptions antiques recueillies par M. de la Mare sur la route de Constantine à Lambèse* (1850) (4) ; ses *Notes sur Tite-Live* dans l'édition Nisard (vers la même année). Tous ces travaux valurent à Renier la réputation d'un habile épigraphiste. L'Algérie venait d'être ouverte par les armes françaises ; en même temps qu'on la colonisait, on vit que la science de l'antiquité romaine y trouverait un terrain nouveau, vierge encore, qui promettait une riche moisson. En effet, après la domination romaine, cette province si florissante était tombée dans la barbarie ; tout à

(1) Philippe Lebas, Inscriptions grecques et lat. recueillies en Greco, Paris, 1836 ; Voyage arch. en Grece et en Asie Mineure (1843-1844), continué par Waddington et Foucart (1847-1875).

(2) Il en fut le conservateur administrateur, depuis 1860 jusqu'à sa mort.

(3) Dans le *Bulletin* de cette Société, fondé par lui, et dans l'*Annuaire*, depuis 1845.

(4) Ajoutez ses *Itinéraires romains de la Gaule* (1850), et ses *Mélanges épigraphiques*, quatre dissertations (1852).

coup dépeuplée par les Vandales, elle était restée presque déserte jusqu'à l'occupation française, et des villes nouvelles n'y étaient pas venues effacer, comme ailleurs, toute trace des anciennes (1). Les ruines de la nouvelle Carthage et d'une foule d'autres cités attendaient des explorateurs. Une commission scientifique s'était constituée (2), et déjà des officiers, tels que les commandants de Caussade et de la Mare (3), avaient recueilli, entre deux combats, des débris précieux. Le gouvernement envoya à plusieurs reprises une mission archéologique ; les deux premières, celles de 1850 et 1851, furent confiées à L. Renier et elles réussirent au-delà de toute attente. Jamais épigraphiste n'avait eu la bonne fortune de découvrir des monuments si nombreux et si importants. Ses rapports au Ministre parurent dans les *Archives des Missions scientifiques* (4), et de 1855-1858, il publia son grand Recueil des *Inscriptions romaines de l'Algérie* (5), contenant 4417 textes, qui devait être suivi d'un second volume, tout aussi considérable. Ces inscriptions, presque toutes inédites, jetaient plus de lumière sur l'antiquité romaine que tous les auteurs qui ont parlé de la Maurétanie et de la Numidie. Elles expliquaient l'organisation des colonies et des municipes africains (6), les usages, la vie intime, et jusqu'aux goûts littéraires de leurs habitants. Elles éclairaient surtout d'un jour nouveau l'armée romaine (7). « Pour la première fois, dit E. Desjardins (8), la

(1) V. E. DESJARDINS, Mélanges Renier, p. VIII, et H. THÉDENAT, cité p. 73, n. 2.

(2) Voy. LOUANDRE, *Revue des deux Mondes*, 15 Sept. 1852, p. 1195-1198.

(3) Voy. C. I. L. VIII, n. XX-XXIV, p. XXVII-XXIX, et page 215-216.

(4) Ces *archives* furent alors créées ; c'est une collection précieuse. Voyez les rapports de RENIER, Ire série, vol. I (1850), p. 654-656, vol. II (1851), p. 169-186. 217-222. 435-457. 473-483. vol. III (1854), p. 314-338 et *Revue arch.;* 1852, p. 370. 713, et 1853 p. 119.

(5) Il y a 14 fasc., 650 pp. in-f. Les 4 derniers fascicules, contenant les Tables, furent publiés en 1886, après la mort de Renier, par CHATELAIN (Paris, A. Picard). Voy. *Rev. crit.* 1887, vol. 24, article de MOWAT. Le second volume n'a pas paru.

(6) Grâce à l'épigraphie on a retrouvé et identifié plus de 25000 cités africaines, dit R. CAGNAT. (*Rev. critique*, 1885, 16 févr., p. 121).

(7) TH. MOMMSEN, C. I. L. VIII, p. XV-XIX, *de imperii Romani provinciis Africanis*.

(8) Mélanges Renier, p. VIII-IX. Cf. TH. MOMMSEN, *op. l.*, p. XIX-XXIII, *de re*

légion romaine, sur laquelle les inscriptions de l'Italie sont muettes, et celles du Rhin ne donnent que des indications fragmentaires, se révélait dans le quartier de Lambèse, avec son organisation, ses collèges (1) d'officiers et de sous-officiers, son système de solde et de caisses de retraite, ses corvées imposées, ses cultes spéciaux, enfin avec tous les détails de son administration officielle et de sa vie quotidienne. Et qu'est-ce que l'histoire militaire de Rome sans une connaissance exacte de la légion ? N'est-ce pas elle qui donne le secret de la supériorité des armes romaines? » L'ouvrage de L. Renier, si précieux sous ce rapport, était en même temps le premier recueil vraiment scientifique d'inscriptions romaines (2).

Depuis ces années mémorables de sa vie, l'activité de L. Renier se déploya jusqu'à sa mort sous une triple forme, avec des succès divers : pendant qu'il composait ses beaux mémoires épigraphiques qui sont des modèles, et qu'il préparait de grands recueils qui ne parurent jamais, il enseignait au Collège de France la science dont il était le représentant le plus autorisé, pour ne pas dire le seul autorisé (3), dans son pays.

Ses mémoires et ses nombreux articles se distinguent par des qualités toutes françaises : la méthode et la clarté, qui s'allient à une science profonde; une grande finesse de psychologie, un bon sens relevé d'un peu d'ironie, enfin l'observation du moraliste mêlée au raisonnement du savant (4). Ce qui caractérise encore L. Renier, c'est la circonspection dans les hypo-

militari provinciarum Africanarum. Boissière, *Esquisse d'une histoire de l'administration rom. dans le Nord de l'Afrique*, 1878, Hachette. R. Cagnat annonce un ouvrage sur *L'armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire de l'Afrique par les Romains*, qui est sous presse.

(1) Marcien (*Dig.* 47, 22, 1 *: neve milites collegia in castris habeant*) ne parle que des simples soldats.

(2) Rappelons, comme une preuve de la difficulté d'un tel travail, les réserves que Mommsen a cru devoir formuler, C. I. L. VIII, p. XXIX.

(3) Vers 1860, bien entendu. Voy. ci-dessus p. 48, n. 1. Renier joua le rôle d'initiateur.

(4) E. Desjardins, *Mélanges Renier*, p. X-XII.

thèses et une scrupuleuse conscience scientifique : il ne livrait au public que des résultats sûrs, des travaux achevés ou qu'il pouvait croire tels. Il suffit, pour s'en rendre compte, de lire ses *Mélanges d'épigraphie*, où il réunit, en 1854, quatorze dissertations sur des points divers de l'histoire et de l'administration romaines, les notes et les suppléments ajoutés à la nouvelle édition de la *Recherche des antiquités de Lyon* par Spon (1858), ses commentaires de 430 inscriptions dans les *Catacombes de Rome* par L. Perret (1855), enfin les précieuses annotations dont il enrichit les neuf premiers volumes des *Œuvres de Borghesi* (1862-1885), publication dont il avait suggéré l'idée à Napoléon et qu'il dirigea (1).

Son enseignement (2) brillait par les mêmes qualités que ses écrits. Ce fut le 27 février 1861 que l'on créa pour lui la chaire d'épigraphie et d'antiquités romaines (3), qu'il occupa jusqu'à la fin de sa vie. Son cours était une vraie pépinière de travailleurs, qui marchent sur ses traces, et aujourd'hui il n'est guère d'épigraphiste en France qui ne tienne à honneur de se proclamer son élève. Jeunes et vieux allaient à ses leçons s'initier à cette science jusque-là négligée : on y voyait des archéologues et des historiens déjà célèbres, tels que Naudet et V. Duruy (4) ; on y venait de l'étranger. Parmi les disciples qu'il forma en France, citons Ernest Desjardins (5), qui lui succéda et qui mit l'épigra-

(1) Pour la bibliographie complète de ses écrits, voyez : HÉRON DE VILLEFOSSE, Mélanges Renier, p. XXIII et suiv.; R. MOWAT, *Bull. épigr.*, V, 1885, p. 160-163.

(2) Sur son enseignement, voyez : F. DELAUNAY, *Journal officiel de la République française*, 4 mai et 1 juin 1881 ; E. DESJARDINS, *Revue polit. et litt.* 8 mars 1879, p. 849, et 22 mai 1886, p. 651-654.

(3) *Journal de l'Instr. publ.*, 27 févr. 1861.

(4) Ajoutez G. BOISSIER, dont chacun connaît les beaux livres sur l'histoire et les mœurs romaines; lui aussi appelle souvent l'épigraphie à son secours.

(5) Mort le 26 Oct. 1886. Il était secrétaire du Comité chargé de publier les œuvres de Borghesi. Il a publié : Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger (Paris, 1869, 1 vol.) ; Géographie historique et administrative de la Gaule romaine (2 vol., Paris, 1876-1878), où il décrit l'état physique, politique et économique de la Gaule romaine. Voyez : *Revue polit. et litt.*, 11 nov. 1876 et 28 déc. 1878. Voyez sa biographie, par S. REINACH, dans BURSIAN, *Biogr. Jahrb.* 1887, et R. CAGNAT, Leçon d'ouverture du Cours d'épigr. au Collège de France. Paris, Thorin, 1887.

phie au service de la géographie ancienne ; Charles Robert (1), épigraphiste et numismate ; A. Tissot (2), à la fois diplomate et archéologue, qui a tant fait, par ses voyages et ses livres, pour la topographie de l'Afrique romaine ; A. Allmer (3), le fondateur de la *Revue épigraphique du Midi de la Gaule*, le savant auteur des beaux recueils des inscriptions de Vienne et de Lyon ; Ant. Héron de Villefosse, qui continua l'exploration de l'Algérie et enseigne l'épigraphie à l'Ecole des Hautes Etudes ; le Père H. Thédenat, connu par des articles et des recueils épigraphiques (4) ; Robert Mowat, qui continue le *Bulletin épigraphique de la Gaule* (5), fondé en 1881 par Florian Vallentin (6), et qui s'attache de préférence à l'étude des antiquités gallo-romaines ; René Cagnat, successeur d'E. Desjardins au collège de France (7), auteur du meilleur *Cours d'épigraphie latine* (8), désigné par Renier lui-même pour explorer la Tunisie, associé depuis

(1) P. Ch. Robert, né à Bar-le-Duc en 1812, mort à Paris en 1887, ancien intendant général de l'armée française, membre de l'Institut. Il a publié l'*Epigraphie romaine de la Moselle*. Voyez la notice nécrologique de R. Cagnat, dans la *Rev. archéolog.*, 1888, vol. 55, p. 113-115, avec la bibliographie de ses écrits principaux.

(2) A. Tissot (1828-1884). S. Reinach a écrit sa biographie pour le *Biogr. Jahrb.* de Bursian, 1884, p. 10-16, et a fait paraître son œuvre posthume : Fastes de la province d'Afrique, avec une Notice biographique (Klincksieck). Son ouvrage capital est intitulé : Géographie comparée de l'Afrique romaine, 1884. Son mémoire sur le bassin du *Bagrada* a paru dans les *Mém. des Savants étrangers* (IX, 2e p., 1879).

(3) Conservateur du Musée de Lyon. Il alla compléter au cours de L. Renier ses connaissances épigraphiques.

(4) Avec Héron de Villefosse, il a publié les *Cachets d'oculistes romains* (1882), et les *Inscriptions de Fréjus* (1885).

(5) Sous le titre plus général de *Bulletin épigraphique*, depuis 1883.

(6) Sur Fl. Vallentin, voy. Bursian, *Biogr. Jahrb.* VI, 1883, et le *Bull. épigr.*, 1883, p. 204. Il naquit en 1851 et mourut en 1883. C'est pour le premier numéro de sa revue que L. Renier donna son dernier article : *Monument élevé à Grenoble à Claude II le Gothique*.

(7) En 1890-1891, son cours du jeudi avait pour objet les *Documents relatifs aux associations dans l'Empire romain;* le vendredi, il expliquait les *Inscriptions trouvées durant les dernières années*.

(8) E. Desjardins appelle ce *Cours* « un écho des leçons du Collège de France ». (*Rev polit. et litt.*, *1886*, *l. l.*).

quelques années à l'œuvre du *Corpus*; G. Bloch, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, C. Jullian, professeur à Bordeaux, dont il a publié les inscriptions; René de la Blanchère, qui enseigne à l'Ecole supérieure d'Alger; Camille de la Berge, enlevé si jeune à l'épigraphie (1), et une foule d'autres. Les élèves de L. Renier forment à leur tour des disciples qui conservent et perpétueront en France la tradition de ce maître, dont ils parlent tous avec respect et reconnaissance (2).

L. Renier ne se contentait pas d'exposer les règles et la doctrine de l'épigraphie latine; il les appliquait dans un cours spécial, où il étudiait, à la lumière de cette science, l'histoire interne et externe de l'empire romain : les évènements, les magistratures, la carrière sénatoriale et la carrière équestre, le culte, les finances, les armées, les institutions provinciales et municipales. « Trop difficile envers lui-même, dit Héron de Villefosse (3), il ne voulut jamais se décider à publier des leçons qui faisaient sa gloire, de peur de mêler quelques éléments imparfaits aux précieux résultats de ses travaux » (4).

Cette honnêteté scientifique poussée jusqu'au scrupule fit aussi échouer des œuvres auxquelles il consacra pourtant une grande partie de sa vie laborieuse. Quand la France s'était vu

(1) L'Académie des Inscriptions couronna de lui un mémoire sur la flotte romaine. qui est basé sur l'épigraphie. Son *Essai sur le règne de Trajan* parut en 1878, après sa mort. V. *Journ. des Sav.*, 1879, p. 168. 235.

(2) Tous ces noms et d'autres encore seront cités plus loin à propos des vol. VIII et XIII du *Corpus;* en Afrique aussi, Renier eut de nombreux successseurs. On voit qu'aujourd'hui l'épigraphie est en faveur en France. Voy. H. Thédenat. *L'épigraphie rom. en France et ses progrès depuis dix ans* (Paris, 1879), dans le compte-rendu du Congrès bibliogr., tenu à Paris en 1878, p. 287-304. E. Desjardins, *Rev. polit. et litt.*, 22 mai 1886, p. 653-654.

(3) *Revue critique*, 20 Juillet 1885, p. 44. « Qu'on pût aventurer une explication hypothétique, qu'on risquât d'être contredit, qu'on avouât des œuvres imparfaites, c'était à ses yeux une aberration. » E. Desjardins, *l. l.*

(4) Il expliqua aussi l'administration des provinces africaines, sujet qui lui était familier. Il prouva le premier que la province de Numidie avait une organisation à part, toute militaire, ébauchée par Caligula et achevée par Septime Sévère. V. E. Desjardins, *l. l.*, p. 653.

enlever l'honneur de publier le Recueil universel des Inscriptions latines, des motifs de convenance patriotique la poussèrent à presser au moins la publication des inscriptions de la Gaule(1). En 1849, L. Renier en fut chargé avec de Longpérier par le *Comité historique des Monuments écrits de l'histoire de France.* En 1852, puis en 1854, ce projet restreint fut confié à Renier seul, qui avait amassé déjà beaucoup de matériaux : c'était dans les *Documents inédits de l'histoire de France* que son travail devait paraître. Mais des difficultés imprévues, inhérentes à une publication de ce genre, la firent traîner en longueur. En 1860 et en 1864, Renier annonça que le premier volume allait être mis sous presse. En 1866, un revirement eut lieu : L. Renier demanda et obtint du gouvernement l'autorisation d'accepter les offres que lui faisait l'Académie de Berlin et de publier son recueil dans le *Corpus* allemand, dont il aurait formé le XIII[e] volume. L'Académie de Berlin obtint également qu'il voulût bien publier avec Th. Mommsen une seconde édition de ses *Inscriptions d'Algérie*, revue, complétée et adaptée au *Corpus*(2). Malheureusement la guerre de 1870 survint et mit aux prises les deux grandes nations, rivales sur le terrain politique, comme sur celui de la science. Après le désastre, L. Renier chercha et parvint à rompre le traité conclu avec l'Académie prussienne, et le 9 janvier 1873 il reçut avis qu'il était délié de tout engagement (3). Il semble qu'une rupture complète eut alors lieu entre les savants des deux pays. Mommsen, du reste, suscita personnellement des haines violentes par le ton agressif de certains écrits (4). La Société des Antiquaires de France le raya de la liste de ses membres correspondants, et dans la Préface du III[e] volume du *Corpus* (déc. 1872) (5), il se vit obligé de taire les noms de ses collaborateurs français : *ex*

(1) R. Mowat, Rapport sur les papiers de L. Renier, p. 284-292, fait l'historique complet.

(2) Il y a un rapport de Renier sur ses travaux dans les *Monatsber. der Berl. Akad.*, 1868, p. 118.

(3) V. R. Mowat, *l. l.*, et *Monatsber. der Berl. Akad.*, 1872, p. 143-144.

(4) G. Boissier, *Revue des deux Mondes*, 15 Avril 1872 : Théodore Mommsen, p. 798-827 et surtout p. 799.

(5) C. I. L. III, p. VIII.

amicis hostes facti sunt, ex hostibus inimici ! Il a peur d'en nommer qui regrettent les services passés et il ajoute qu'il ne sait jusqu'à quel point il doit tenir compte des aveugles colères d'une nation peu généreuse. Jugement trop dur et injuste ! Ces colères, si naturelles en ce moment, s'évanouirent avec le temps, et en 1881 Mommsen est forcé de reconnaître l'obligeance avec laquelle les savants français lui ont fourni les renseignements demandés pour les inscriptions africaines, et sont même allés au-devant de ses désirs (1). On annonce aujourd'hui que René Cagnat collabore avec Johann Schmidt au supplément du VIIIe volume. Puissent ces deux grandes nations ne rivaliser désormais que de science pour achever et tenir au courant cette œuvre utile à tous !

On ne peut s'empêcher de déplorer la résolution prise par L. Renier au lendemain d'une guerre dont l'issue fit sans doute saigner tout cœur français, mais où la science n'avait rien à voir. La France y perdit l'honneur de publier elle-même les inscriptions trouvées sur son sol ; le monde savant attend encore le volume qui aurait pu paraître l'un des premiers. Le 10 février 1873, L. Renier avait, il est vrai, annoncé à la Section d'archéologie de l'Académie des inscriptions qu'il était en mesure de commencer l'impression (2), mais il est mort le 11 juin 1885, sans avoir vu paraître les fruits de ses longues veilles. Ce ne furent pas des lenteurs administratives qui l'arrêtèrent ; c'était toujours la défiance de lui-même, la sévérité excessive pour ses propres œuvres : « S'il pécha, dit Renan, ce fut pour avoir été trop difficile envers lui-même. Il n'ignora qu'une seule règle du grand art des *Corpus*, c'est qu'il ne faut pas y prétendre à la perfection. (3) »

Tels furent, dans tous les pays, les collaborateurs de Momm-

(1) C. I. L. VIII, *Praef.* p. XXXI. Cf. *Ephem.* V, p. 105.

(2) V. R. MOWAT, *op. l.*, p. 290-291.

(3) RENAN, *Bull. épigr.*, 1885, p. 157. Quoique L. RENIER n'ait pas collaboré directement au *Corpus*, nous avons cru devoir montrer quelle place il occupe dans l'histoire de l'épigraphie contemporaine : le *Corpus* doit beaucoup à ses travaux et il a formé des disciples dont un au moins est associé à cette entreprise et dont beaucoup d'autres y ont contribué plus ou moins directement.

sen : chacun apportait sa contribution, petite ou grande, et il ne fallait pas moins pour réaliser cette vaste entreprise. Avant d'exposer le plan de l'œuvre et de la décrire en détail, rendons hommage à la vaste érudition, à l'activité infatigable, à la forte persévérance du savant illustre qui en est l'âme depuis près de quarante ans. Th. Mommsen n'a pas seulement publié à lui seul six des quinze volumes dont se composera la collection : tous ont suivi les règles établies par lui, tous ont profité de son érudition et de sa connaissance étonnante de l'antiquité et, en particulier, de l'épigraphie. Tous le déclarent dans les Préfaces, et les notes signées Th. Mommsen, courtes mais substantielles, dont tous les volumes sont parsemés, en sont une preuve : « Si je voulais exprimer ce que je lui dois, dit O. Hirschfeld (1), ma préface n'aurait pas de fin. » Il n'est pas une ligne du *Corpus*, qui n'ait passé sous ses yeux, et c'est sa direction qui a donné à cette œuvre si vaste l'unité parfaite qu'on y admire (2). Certes un travail de ce genre aurait suffi pour remplir la vie d'un homme ordinaire; mais l'activité de Th. Mommsen ne pouvait s'en contenter. Aucune branche de la philologie classique ne lui est étrangère : il est à la fois linguiste, jurisconsulte, numismate, épigraphiste, historien, et il excelle partout. Dès sa jeunesse, il a publié d'excellentes études sur les anciens dialectes de l'Italie (1845-1850); il a donné des éditions corrigées d'une foule d'auteurs et des jurisconsultes romains; il a publié, sur le droit romain, des dissertations sans nombre et des ouvrages considérables; il a composé une histoire de la monnaie romaine (1860), qui prouve une connaissance approfondie de la numismatique; il a éclairci les points obscurs de la chronologie républicaine et impériale; il a renouvelé l'histoire de Rome dans un ouvrage, où les qualités de fond et de style font presque oublier la partialité avec laquelle il décrie Caton

(1) C. I. L. XII, *Praef.*

(2) « On l'aperçoit sans cesse derrière tous ces jeunes savants qu'il a choisis, qu'il a formés, qu'il anime de son ardeur; sa présence se révèle à chaque instant dans une petite note qu'il glisse au milieu de leur commentaire, dans une explication qu'il donne, dans une lecture qu'il propose, en sorte qu'il n'est jamais possible de l'oublier, et qu'on voit bien qu'il est le ressort principal de cette grande machine. » G. Boissier, *Journ. des Sav.*, 1888, p. 121-122.

et Cicéron, pour exalter César (1); il a publié, avec J. Marquardt, un vaste Manuel d'antiquités romaines, où il a réuni les résultats de ses longs et immenses travaux sur les institutions politiques de Rome (2). Le catalogue de ses écrits, dressé en 1878, lors de son 60e anniversaire, par K. Zangemeister, comprend déjà 949 numéros (3), et depuis lors il n'a pas ralenti cette activité qui explore et fouille tous les recoins de l'antiquité. En vérité, quand on le suit dans cette longue carrière si bien remplie, on ne peut s'empêcher de rester en admiration. Quand on envisage l'étendue et la profondeur de ses études, on ne s'étonne plus que l'Allemagne érudite tout entière le respecte aujourd'hui comme un maître et accepte ses opinions comme des oracles.

§ 3. *Economie générale du* Corpus.

Une quadruple tâche s'imposait au Comité : il fallait s'entendre sur le triage des inscriptions, sur les moyens de les recueillir, sur la critique et la constitution du texte, enfin sur le classement et l'économie générale de l'œuvre.

Inscriptions admises. — Quelles inscriptions devaient trouver place dans le *Corpus* (4) ? Telle est la première question. Sous ce rapport, il y a quelques divergences; voici les règles généralement suivies.

On ne recueille que les inscriptions latines, et l'on exclut

(1) *Roemische Geschichte*, 1re éd., Leipzig, 1854-1855, 7e éd., Berlin, 1881, 3 volumes. Le 5e volume *(Die Provinzen von Caesar bis Diocletian)* a paru en 1885. Le 4e n'a pas paru. Il existe deux traductions françaises de cet ouvrage, par ALEXANDRE (Paris) et par E. DE GUERLE (Bruxelles). Il est traduit dans les principales langues de l'Europe. Voy. le jugement de G. BOISSIER, *Revue des deux Mondes*, 1er mai 1864 et 15 avril 1872. On peut aussi comparer au dernier chapitre du vol. III le livre de G. BOISSIER : *Cicéron et ses amis*.

(2) *Handbuch der röm. Alterhümer*, en 7 vol. Les trois premiers, en 5 tomes, sont de TH. MOMMSEN. Une traduction française se publie sous la direction de G. HUMBERT, en 16 volumes (Paris. Thorin).

(3) Voy. ci-dessus, p. 51, n. 2. Selon Zangemeister, ces écrits comprennent déjà 6824 pages in-f., 1402 pp. in-4, et 19319 pp. in-8 ou d'un format plus petit!

(4) Voy. C. I. L. IX et X, p. VII-VIII.

celles qui sont conçues dans une autre langue. Les grecques forment un *Corpus* spécial, publié par Boeckh et continué, pour les inscriptions attiques, par A. Kirchhoff, U. Koehler, W. Dittenberger (1). Cependant on a admis les textes bilingues (grecs-latins), et les rares textes grecs de Pompéi (vol. IV) et d'Angleterre (vol. VII). Les textes rédigés en langue punique, en langue celtique, ou dans l'un des anciens dialectes italiques (2) ont également été publiés à part par d'autres savants.

Quant aux inscriptions latines, on va jusqu'à la fin du VI[e] siècle ; c'est là que finissent les fastes consulaires (3). Après l'an 541, il n'y a plus d'autres consuls que les empereurs et l'on compte, soit par indiction, soit à partir du consulat de l'empereur régnant. Pour les textes non datés, leur âge peut être douteux : dans ce cas on a préféré les admettre pour ne pas risquer de les rejeter à tort.

Les inscriptions chrétiennes sont reçues ; rattachées à la ville d'origine, elles sont rejetées à la fin, comme étant les plus récentes. Dans les Tables, elles sont marquées d'une croix. Certains auteurs ont cru devoir les exclure. Hübner a publié à part celles de l'Espagne jusqu'aux Visigoths (en 1871) et celles de l'Angleterre (en 1876) ; elles paraissent du reste postérieures au VI[e] siècle (4). Dessau a recueilli, dans le XIV[e]

(1) BOECKH (1785-1867), publia le 1[er] et le 2[e] volume du *Corpus inscr. graecarum*, en 1825-1828 et en 1843 ; J. FRANZ, E. CURTIUS et A. KIRCHHOFF, publièrent les deux autres en 1853 et en 1859. H. ROEHL fit les Tables (1877). — Le *Corpus inscr. atticarum* comprend aujourd'hui trois volumes. V. HINRICHS, *Handbuch* d'I. MULLER, I, p. 352-354. — L'Académie de Berlin vient de publier les inscriptions grecques de l'Italie, de la Sicile et des autres pays de l'Europe occidentale, réunies par G. KAIBEL, et, pour la France, par ALB. LEBÈGUE : *Inscriptiones graecae Siciliae et Italiae, additis graecis Galliae Hispaniae Britanniae Germaniae inscriptionibus*, Berlin, 1890. Il y a 2581 authentiques et 394 fausses, classées d'après le plan du *Corpus* latin.

(2) JOH. ZVAIETEFF, *Sylloge inscriptionum oscarum*, Saint-Pétersbourg, 1878, et *Inscriptiones Italiae mediae dialecticae*, Leipzig, 1884. Voyez la bibliographie dans E. HUBNER, Grundriss zu Vorlesungen über die lat. Grammatik, Berlin, 1880, p. 5 et suiv.

(3) C. I. L. IX et X, p. VII. J. B. DE ROSSI, *Inscr. christ. U. R.* I, p. XLVI-LIV et G. GOYAU, Chronologie de l'Empire romain, p. 634-635.

(4) *Inscriptiones Hispaniae christianae*, *ed.* AEM. HUBNER, Berlin, 1871, XIV-120, pp. in-4. Cf. LE BLANT, *Journal des Savants*, 1873, p. 355-364. *Inscr.*

volume (1), celles du vieux Latium, en omettant toutefois celles des cimetières de Zoticus, sur la *via Labicana*, et de saint Alexandre sur la *via Nomentana*, qui figurent dans le grand ouvrage du commandeur de Rossi : *Inscriptiones christianae Urbis Romae*. L'Académie de Berlin, sans prendre part à cette publication, la regarde comme faisant partie de son *Corpus*(2). Que faut-il entendre par inscriptions chrétiennes? J. B. de Rossi (3) a tracé les limites et G. Henzen a suivi les mêmes règles que lui, dans le sixième volume consacré à Rome. Est considérée comme chrétienne toute inscription gravée au nom d'un chrétien, dans un but religieux, sur les temples, sanctuaires, autels; celles qui témoignent d'un vœu exaucé, d'une cérémonie célébrée, d'une offrande; celles qui font l'éloge des martyrs et des saints; toute inscription placée sur un objet religieux ou consacré; enfin toutes les épitaphes chrétiennes. Celles, au contraire, qui, tout en provenant d'un chrétien, n'ont pas un caractère religieux, ne sont pas considérées comme chrétiennes. Il est naturel que quelques inscriptions, ayant un double caractère, durent être reçues dans les deux Recueils; telles sont les épitaphes de magistrats et de soldats chrétiens, dans lesquelles sont énumérées les fonctions remplies ou les états de service. La France, qui attend toujours ses inscriptions païennes, a depuis longtemps ses *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, publiées par E. Le Blant (4).

Britanniae christianae, ed. Aem. Hubner, Berlin, 1876, xxiv-101-5* pp. in-4, avec un Supplément aux inscriptions d'Espagne. Hubner a donné des *Additamenta* dans l'*Ephem. epigr.*, III, p. 113, 311, et IV, p. 194.

(1) C. I. L. XIV, p. vi-vii,

(2) C. I. L. VI, p. v.

(3) *Inscr. chr. U. R.*, I, p. xxxvii.

(4) Inscriptions chrétiennes de toute la Gaule antérieures au viii[e] siècle, par Edm. Le Blant, 1856 à 1865. Nouveau Recueil des inscr. chrétiennes de la Gaule, 1889. Voyez plus haut, p. 31 en note. Edm. Le Blant est directeur de l'École fr. de Rome depuis 1882. J. B. de Rossi l'a appelé *il dittatore delle cristiane antichità delle Gallie (Albo dei sottoscrittori*. p. 104). — Guilhermy a publié les inscriptions de la France du v au xviii[e] siècle, Paris, 1873-1879. — Citons encore : Gazzera, Iscrizioni cristiane del Piemonte, Torino, 1849. F.-X. Kraus, die altchristlichen Insch. der Rheinlande, 1[er] vol., 1890. — On trouvera dans Le Blant, L'épigraphie chrét. en Gaule et en Afrique, Paris, Leroux, 1890,

Sauf ces exceptions, on a reçu toutes les inscriptions latines gravées tant sur des matériaux durables, pierre ou métal, que sur des objets mobiles destinés à un usage public ou privé, et que l'on désigne sous le nom d'*instrumentum* : vases et ustensiles, poids et mesures, briques, tuiles, conduites d'eau, lampes, objets usuels de terre, verre ou métal, armes, bijoux, timbres et cachets, tessères militaires, frumentaires, théâtrales, consulaires ou de gladiateurs, convivales, d'hospitalité, tessères servant à jouer, *sortes*, *exsecrationes*, *tabulae lusoriae*, mosaïques, blocs de marbre brut ou taillé marqués lors de l'extraction, lingots de métal etc. (1). Excepté dans le premier volume, on exclut les monnaies, réunies par Eckhel : la numismatique est une science à part (2). Mommsen aurait voulu exclure également les inscriptions de tous les objets sus-mentionnés (3) : une partie d'entre elles n'admet pas la classification topographique, mais par carrières ou par fabriques ; d'autres se rattachent à une province entière plutôt qu'à une ville. En attendant qu'on en puisse faire des recueils spéciaux (4), on les a placées dans le *Corpus*, à la suite des autres inscriptions.

p. 125-134, une Table des principaux ouvrages à consulter pour l'étude de l'épigr. chrét. — Le capitaine Em. Espérandieu publie, depuis 1890, dans la *Revue de l'Art chrétien*, les inscriptions chrétiennes nouvellement découvertes, sous ce titre : *Revue des publications épigr. relatives à l'antiquité chrétienne*.

(1) R. Cagnat, Cours d'épigr., p. 294 à 332.

(2) J. Eckel, *Doctrina numorum veterum*, Vienne, 1792-1798, 8 vol. Les monnaies sont rangées géographiquement. Plus récemment, H. Cohen a publié : *Description générale des monnaies de la République romaine*, Paris, 1857. *Description historique des monnaies frappées sous l'Empire romain*, 7 vol. in-8, Paris, 1859-1868.

(3) C. I. L. III, p. v.

(4) J. A. Blanchet a réuni à peu près toutes les *tessères* connues, dans la *Revue arch.*, 1889, p. 64, 243, 369 et suiv. — Sur les *tesserae gladiatoriae*, v. Haug, dans Bursian, *Jahresbericht*, 1888, vol. 56, p. 103-107. — Les *glandes plumbeae* (balles de fronde), ont été publiées dans l'*Ephem. Epigr.* VI (xlviii-143 pp.), par K. Zangemeister (1885). Cf. Haug, *ibid.*, p. 107-113. — Les *tabulae lusoriae* ont été réunies par M. Ihm dans les *Bonner Studien*, 1890, p. 223 et suiv. — H. Schuermans a classé par ordre alphabétique 6000 marques de poterie romaine, sous ce titre : *Sigles figulins, époque romaine* (*Annales de l'Acad. d'arch. de Belg.*, T. XXIII, p. 1-292, Anvers, 1867). Un répertoire de ce genre, s'il était complet et sans défaut, aurait son utilité. — Les *cachets d'oculistes* ont été recueillies par Grotefend, Die Stempel der röm. Augenärzte, Göttingue, 1867, 134 pp. in-8; J. Klein, *Bonner Jahrbücher*, LV, 1875, p. 93

Ajoutons qu'on nous donne jusqu'aux miettes les plus insignifiantes à première vue, jusqu'à des lettres isolées. On est peut-être tombé dans l'excès, mais après tant de pertes, on a voulu du moins sauver ce qui reste, de même qu'après un naufrage, dit Zangemeister (1), on recueille les moindres débris. Du reste, où s'arrêter ? Ce qui est inutile à l'un peut servir à l'autre ; il eût été aussi difficile que présomptueux de faire un choix, et le plus simple était de tout reproduire.

Enfin que fallait-il faire des inscriptions fausses ou suspectes ? Les omettre purement et simplement ? C'était d'abord ôter au lecteur tout moyen de contrôle ; or, aucun éditeur ne peut avoir la prétention de ne se tromper jamais. C'était, en outre, rendre fort difficile la vérification des inscriptions apocryphes qu'on trouve citées dans un ouvrage. Il fallait donc admettre aussi les fausses. Mais elles n'ont aucun titre à figurer parmi les authentiques, et ce mélange aurait pu induire en erreur. On décida donc de les réléguer soit à la fin, soit au commencement du volume, avec une pagination différente, avec des numéros particuliers et marqués d'un astérique. Parquées à part, elles deviennent inoffensives ; on n'ira plus les chercher que pour dissiper un doute. Elles sont placées dans le même ordre que les autres, c'est à dire par villes ; parfois on les classe par noms d'auteurs. Leur nombre est fort grand, comme nous verrons, et quelques-unes présentent un certain intérêt (2). Pour faciliter les recherches, on y a ajouté dans certains volumes, les inscriptions authentiques qui ont été faussement attribuées à telle ville ou à telle province, parce qu'elles y avaient été transportées *(inscriptiones alienae)* ; naturellement, ces inscriptions reviennent à leur place dans le *Corpus*, si l'on peut la préciser (3).

sqq. ; HÉRON DE VILLEFOSSE et THÉDENAT, Cachets d'oculistes romains, Paris, 1882, in-8. Cf. SCHUERMANS, *Bull. des Comm. d'art et d'arch. de Belg.*, T. XXII, 1883, p. 301. — J. VAILLANT, *A propos d'un saumon de plomb antique trouvé à Saint-Valéry*, 1888, a reuni les inscr. sur saumon de plomb.

(1) C. I. L. IV, p. XI, § 36. Cf. IX et X, p. VIII.

(2) C. I. L. IX et X, p. X. Cf. VI, T. 5*.

(3) C. I. L. III, p. VI. Quand l'origine ne peut être précisée, on les range à la suite de la ville où elles se trouvent actuellement ou à laquelle on les a attribuées, sous la rubrique : *incertae*.

Recherche des inscriptions. — C'était une tâche immense(1) de rassembler tous ces textes épars dans les Musées publics et privés, dans les livres et dans les manuscrits (2). En effet, les membres du Comité ne voulurent pas se contenter de copies ou d'estampages envoyés par le premier venu : ils avaient appris, par l'expérience de la Commission française, que c'était le moyen de ne pas avancer (3) ; ils savaient surtout qu'ils ne pouvaient se reposer que sur eux-mêmes, s'ils voulaient obtenir des copies exactes. Aussi résolurent-ils de revoir eux-mêmes à nouveau tous les monuments encore existants (4): en second lieu, de dépouiller eux-mêmes, autant que possible, toutes les collections épigraphiques imprimées ou manuscrites, tous les ouvrages qui pouvaient leur fournir des inscriptions, jusqu'à cette littérature locale, qui ne sort pas du pays où elle voit le jour et qui est rédigée dans les dialectes les plus variés (5).

Pour faire ce double travail, que de longs voyages ne fallut-il pas entreprendre à plusieurs reprises dans les divers pays de l'Europe ! Que de jours passés dans les Musées et dans les bibliothèques ! Et notez que chacun ne pouvait se borner à explorer les provinces dont il devait recueillir les monuments, car que de pierres ont été déplacées, que de livres sont introu-

(1) Voyez C. JULLIAN, *Journal des Savants*, 1889, sur le vol. XII du *Corpus*. Les pages 496-505 pourraient s'intituler *: Comment se fait un volume du Corpus;* car, ce qu'il dit du vol. XII s'applique à tous.

(2) Les inscriptions *consignées dans les écrits de l'antiquité* n'ont pas encore été réunies. Voyez un essai dans Sc. MAFFEI, livre II de son *Ars critica lapidaria* (dans DONATO, suppl. au *Thesaurus* de MURATORI. I, 1765). Cf. E. HUBNER, *Handbuch*, p. 478.

(3) R. MOWAT, Rapport sur les papiers de Renier, p. 286.

(4) C. I. L. IX et X, p. VI. III, p. V. Quand ils ne pouvaient aller par eux-mêmes revoir les monuments, ils ne se reposaient que sur des savants compétents pour faire prendre une copie ou un estampage. Sur les procédés d'estampage, voyez : EGGER, *Projets et rapports*, à la fin (v. ci-dessus p. 32, n. 1); E. HUBNER, Uber mekanische Copieen der Inschriften, Berlin, 1881 ; S. REINACH, Instructions pour la recherche des antiquités en Tunisie, Paris, 1885. in-4, et Conseils aux voyageurs archéologues, Paris, Leroux, 1886, p. 36-70 ; *Bulletin épigraphique*, II, p. 303, d'après HUBNER ; *Bulletin des antiquités africaines*, I, p. 1.

(5) Voyez une diatribe de Mommsen contre ces auteurs qui « veulent faire de la république des lettres une tour de Babel. » C. I. L. III, p. VI.

vables dans le pays même dont ils rapportent les inscriptions! Les bibliothèques de Lyon, de Milan et de Rome ont fourni a Mommsen des inscriptions de la Dacie et de la Dalmatie (1). Ce qui demandait le plus de temps, ce n'était pas la copie des pierres existantes, ni la lecture des livres imprimés, quel que fût leur nombre, mais bien la recherche des trésors enfouis dans les manuscrits inédits, dans les *schedae* des savants de quatre siècles. Il fallait, dit Mommsen, passer plus de temps encore dans les bibliothèques que dans les Musées. J. B. de Rossi, nous l'avons vu, avait le premier découvert et exploité cette veine si riche, et il fut, dès l'abord, spécialement chargé de ce travail fastidieux et lent, mais fécond en résultats (2). Quant aux bibliothèques, Henzen et de Rossi entreprirent de dépouiller celles de Rome, de l'Italie méridionale et centrale. Mommsen se réserva le Nord de l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche, la France, les Pays-Bas et la Suisse (3). Hübner, adjoint au Comité en 1858, parcourut plusieurs fois l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre et l'Ecosse (4). Dans la suite, toute une légion de jeunes savants prit part à ce travail d'investigation, et il n'y eut pas une bibliothèque publique ou particulière de quelque importance qui ne fût explorée. C'est ici surtout qu'on dut se mettre en rapport avec tous ceux qui, dans les divers pays, pouvaient coopérer à la grande œuvre : directeurs de Musées, bibliothécaires, savants de profession, amateurs compétents. Partout l'appel fut entendu, et chaque Préface, chaque page du *Corpus* témoigne de la vérité de ces paroles de G. Henzen, déjà rapportées, que cette œuvre est due au concours de tous

(1) C. I. L. III, p. VI.

(2) C. I. L. III, p. VI et VI, p. VI. — Voyez ses *Rapports* à l'Académie; nous les avons cités plus haut, p.65, n. 1. Plusieurs de ses rapports sur les manuscrits d'Italie, de France, d'Allemagne, d'Autriche sont restés inédits (*Albo dei sotto scrittori*, p. 81).

(3) C. I. L. III, *ibid.;* VI, *ib.*

(4) Sur les nombreux voyages et sur les bibliothèques qu'on dépouilla, voyez les rapports cités p. 65, n. 1, et les Préfaces des différents volumes du *Corpus*. Voyez particulièrement pour ceux de MOMMSEN : C. I. L., vol. III. V. IX et X. ; pour ceux de HUBNER : C. I. L., vol. II, p. XXV-XXVI (où il renvoie à ses rapports) et VII. p. 12 ; pour ceux de WILMANNS : C. I. L.VIII, p. XXXI ; d'O. HIRSCHFELD : C. I. L. XII, p. V, et C. JULLIAN, *l. l.;* de DESSAU : C. I. L. XIV, p. VI, etc.

les peuples héritiers des lettres latines. On peut appliquer à tous les volumes ce qu'il dit du sixième : *neque nostra sunt haec volumina, id est eorum quorum nomina inscripta habent, sed pariter sociorum et adjutorum nostrorum, qui et numero infiniti fuerunt, et nationum diversarum* (1). Aussi, il n'est guère d'ouvrage qui ait échappé aux éditeurs, quelque ancien, quelque rare, quelque insignifiant qu'il fût. Il fallait la patience allemande pour mener à bonne fin un travail de ce genre. Léon Renier, dont tout le monde reconnaît le mérite et la science, était loin d'y suffire, et les critiques exigeants lui reprochent d'avoir ignoré ou négligé, pour ses *Inscriptions d'Algérie*, jusqu'à des auteurs de son pays, et d'avoir publié un ouvrage incomplet (2).

Critique et constitution du texte. — A mesure qu'on réunissait les matériaux, il y avait une tâche bien délicate à remplir, une infinité de problèmes épineux à résoudre : il fallait faire le triage du vrai et du faux et constituer le texte. La méthode critique formulée par Mommsen et la rigueur avec laquelle on l'a suivie d'un bout à l'autre fait l'originalité et le prix de la Collection nouvelle. Mommsen ne l'inventa pas, puisque Marini et Borghesi s'en étaient servis dans leurs écrits, mais il fut le premier à l'exposer dans son ensemble et avec clarté (3), et les auteurs du *Corpus* l'appliquèrent pour la première fois sur une si grande échelle.

Le plus difficile était de découvrir les *inscriptions fausses*. La chose était relativement aisée quand on était en présence du monument. Nous avons vu que plusieurs antiquaires firent graver leurs inventions sur la pierre, et une partie de ces monuments apocryphes figurent encore dans les Musées. Ici la paléographie (4) vient en aide au critique. L'étude comparée des marbres qui nous restent de l'antiquité, a permis d'établir

(1) C. I. L. VI, p. V.

(2) C. I. L. VIII, p. XXIX.

(3) C. I. L. IX et X, p. X-XV. III, p. VI-VII.

(4) Voy. Cagnat, Cours d'épigr., p. 1-34 : Des alphabets usités dans les inscr. rom. E. Hubner, Handbuch d'I. Muller, I, p. 492-495, et la bibliographie. On trouvera des fac-similés dans les ouvrages de Fr. Ritschl et E. Hubner, dont nous parlerons à propos du C. I. L. I.

des règles concernant les types divers des 23 caractères monumentaux ou cursifs aux différentes époques, sur la forme des accents, des ligatures, des points séparatifs (1), des chiffres. sur la façon presque constante dont les caractères sont gravés avec des instruments connus (2). Un œil exercé reconnaît de suite les pierres de fabrication moderne. Les inscriptions qu'elles portent sont souvent imprimées en majuscules dans le *Corpus*, tandis que généralement les fausses sont reproduites en minuscules. Les auteurs du *Corpus* se contentent ordinairement de dire : *vidi ego et medio aevo incisam esse intellexi* (3), ou : *descripsi et falsam esse judicavi* (4), ou : *descripsi et damnavi* (5), ou : *spuriam saeculoque XVI incisum esse manifesto arguit scriptura* (6). Le faussaire se trahit parfois aussi par des ornements inconnus aux graveurs antiques (7).

Quand la paléographie ne fournit aucun indice sûr, ou quand l'inscription suspectée ne se trouve plus que dans des livres imprimés ou manuscrits, comme cela arrive le plus souvent, la difficulté devient plus grande. On est réduit alors à étudier le fond et la forme du texte même, et il faut une connaissance approfondie des lois de l'épigraphie (8), de la langue latine, et de l'antiquité romaine dans ses moindres détails. L'ins-

(1) Sur les accents : J. Christiansen, *de apicibus et I longis inscriptionum latinarum*. Dissert., Kiel, 61 pp. — Sur la feuille de lierre, remplaçant les points séparatifs : J. Gatti, *Bull. com.*, 1885, p. 111. — Signe de ponctuation en forme d'oiseau : Ch. Robert, *Bull. épigr.*, V. 4, p. 206-208. — Si le point est en bas au lieu d'être au milieu de la ligne, l'inscription est apocryphe.

(2) Sur les graveurs d'inscriptions ou lapicides, voyez : Edm. Le Blant, Sur les graveurs des inscr. antiques (*Revue de l'Art chrétien*, 1859, Paris, Blériot, 15 pp.). R. Cagnat, Sur les manuels professionnels ou formulaires des graveurs d'inscriptions (*Revue de philologie*, 1889, p. 51-65). O Richter, über antike Steinmetzzeichen, Progr., Berlin, 1885, 53 pp. Haug, dans Bursian, *Jahresbericht*, 1888, vol. 56, p. 113-116.

(3) C. I. L. X 143*.

(4) C. I. L. X 336*. 345*.

(5) C. I. L. V 75*. 76*. 195*.

(6) C. I. L. VI 3613*. Cf. 3625*.

(7) C. I. L VI 3614*.

(8) Voy. E. Hubner, *Handbuch*, p. 496-527 : Die Sprache der lat. Inschr. ; R. Cagnat, *Cours d'épigraphie*, p. 37-217 : Des éléments communs aux diff. classes d'inscr.

cription est-elle à tous les points de vue régulière, ou du moins ne renferme-t-elle aucune irrégularité qui ne puisse être le fait du lapicide? Telle est la question. En parcourant les notes concises que les éditeurs du *Corpus* ont placées après les inscriptions condamnées pour justifier leurs arrêts, on verra par quelle variété d'erreurs on peut surprendre la fraude. Pour ce qui concerne d'abord la forme, l'un donne des noms propres ou des vocables qui ne sont pas latins (1). Un autre pèche contre la latinité en insérant la conjonction *et* entre deux surnoms (*cognomina*) (2) ; en qualifiant un dieu de *divus*, au lieu de *deus* (3), un temple de sacré (4); en forgeant des adjectifs contrairement aux règles de la dérivation (5). D'autres enfin enfreignent les lois de l'épigraphie en ne mettant pas la tribu à sa place constante dans l'énumération des noms d'une personne (6) ; en indiquant mal les noms et les titres d'un prince (7) ; en ne suivant pas l'ordre régulier dans les fonctions remplies *(cursus honorum)*, ou en mêlant des fonctions d'ordre divers (8) ; en employant des formules inusitées (9), etc., etc.

Pour le fond, les erreurs ne sont pas moins variées : erreurs dans les années (10); consuls inventés pour dater une inscription (11) ; des *IIII viri* donnés à une colonie, comme Grumentum, qui avait des *II viri* (12); un municipe qualifié de colonie ou réciproquement (13) ; le tribun d'une cohorte appelé *praefec-*

(1) C. I. L. X, 250*. 319*. 320* (noms propres); VI 846* (*lanio*, forme postérieure pour *lanius*).

(2) C. I. L. X 629* (*divus Sylvanus*).

(3) C. I. L. X 602*.

(4) C. I. L. X 506* (*sacra aedes*).

(5) C. I. L. IX 147* (*Murgantius* de *Murgantia*).

(6) C. I. L. X 52*.

(7) C. I. L. VI 747*. IX 147*. X 565*. Pratilli donne à Claude le prénom d'*Imperator* que ce prince ne prend jamais (Suet. *Claud.* 12) : C. I. L. X, 531*.

(8) C. I. L. V 40*. Sur le *cursus honorum*, v. page 12 n. 7 et p. 36.

(9) C. I. L. V 122* (*curante curatore*).

(10) C. I. L. IX 147* : Septime Sévère est appelé *cos.* III (au lieu de II) en l'an 201.

(11) C. I. L. VI 722*.

(12) C. I. L. X 52*. Cf. Marquardt, St.-Verw., I², p. 152.

(13) C. I. L. V, 40*.

tus, nom réservé aux commandants de cavalerie (1); un sévir Augustal qui est de l'ordre équestre, alors qu'on sait que les sévirs sont tous de basse condition, généralement des affranchis (2); un affranchi portant un autre nom que celui de son patron (3); un affranchi appelé, par une bévue incompréhensible, *Augusti servus* (4), une légion qui n'existait pas (5), des titres inconnus (6), etc. etc. Les inexactitudes, les méprises sont plus ou moins grossières suivant la science des falsificateurs. Pratilli va jusqu'à faire de Tibère le père de l'empereur Claude, qui était fils de Drusus Néron (7)!

L'usage que le faussaire fait de certains détails contenus dans l'inscription éveille souvent les soupçons. Nous avons vu que son but est fréquemment de soutenir une thèse pour laquelle les arguments lui manquent. Combien de textes n'ont pas été forgés pour prouver l'emplacement d'une cité ancienne (8), pour donner à une famille une haute noblesse (9), pour faire croire à l'antique origine d'une ville moderne (10)? Les assertions les plus hasardées et les plus ineptes trouvaient aisément dans ces inventions des arguments irréfutables pour les gens crédules. Antonini soutenait que Paestum avait été un municipe et il

(1) C. I. L. *ibid.*
(2) C. I. L. *ibid.*
(3) C. I. L. X 709*. Cf. Cagnat, Cours d'épigr., p. 79.
(4) C. I. L. VI 856*.
(5) C. I. L. X 487*.
(6) C. I. L. V 40* : *curator Illyrici et Histriae.*
(7) C. I. L. X 531*.

Dans une prétendue inscription d'une borne milliaire de Bavai, E. Desjardins a trouvé 21 erreurs de fond et de forme (Notice sur les mon. épigr. du département du Nord, dans les *Mém. de la Soc. d'agric. de sc. et d'arts séant à Douai*, XI, 1870-1872, p. 79. Cf. Schuermans, *Bull. des Commissions roy. d'art et d'arch. de Belg.*, XVI (1877), p. 106-113).

(8) C. I. L. X 23* et 24*. 58*, etc., etc. Meyer, Aachensche Geschichten, 1781, p. 9, donne une inscription trouvée, dit-il, à Aix-la-Chapelle, et faisant mention d'*Aduatuca;* il en conclut qu'Aix-la-Chapelle est l'*Aduatuca* de César (V. Schuermans, *l. l.*, IX (1870), p. 226-228, et *Annales de la soc. arch. de Namur*. X, p. 313).

(9) C. I. L. X 762*. Voy. p. 25 ci-dessus.

(10) Resende prétendait avoir trouvé plusieurs inscr. d'Ebora, sa ville natale (II 433*. 435*).

s'appuyait sur deux inscriptions (1). Leo, de Nole, prétendait avoir découvert l'emplacement du temple fameux bâti par les Nolans à Auguste, et il apportait l'inscription du frontispice : *Templum Augusti* (2). Pratilli affirmait que les amphithéâtres étaient consacrés à Hercule, et il citait l'inscription de l'amphithéâtre de Teanum (3); il voulait encore prouver par une inscription que les médecins appartenaient à la classe des affranchis (4). Asquini essayait de démontrer que les Argonautes étaient venus à Aquilée, et il alléguait une inscription où il s'agit de *pagani Meteienses*, nom dérivé de Médée ! (5) Chaque fois qu'une inscription — et cela est très fréquent — n'est citée, la première fois qu'elle apparaît, que pour corroborer une thèse particulière à l'auteur, elle doit exciter la défiance, et il faut la réléguer parmi les fausses, à moins que l'authenticité ne soit prouvée.

Il faut également se défier de celles qui font allusion à un événement connu de l'histoire, surtout si elles contiennent des noms fameux. Les antiquaires se faisaient gloire d'avoir retrouvé des traces de ces faits ou de ces personnages. Antonini donne l'épitaphe du tombeau élevé à un fils par M. Lamponius, général des Lucaniens dans la guerre sociale (6). Depuis Cyriaque jusqu'à Grossi, on a eu la manie de rechercher à Arpinum des traces de Cicéron et de Marius : ainsi Cyriaque donne l'inscription d'une statue élevée au grand orateur par les Arpinates (7). Une mystification qui eut un long succès, ce furent les fragments des *acta diurna* prétendument retrouvés à Rome (8).

Le faux est facilement reconnaissable quand l'auteur se borne à copier plus ou moins littéralement le texte d'un auteur classique, ce qui n'est pas rare (9); quand il se contente d'interpoler

(1) C. I. L. X 109*. 110*.
(2) C. I. L. X 174*.
(3) C. I, L. X 607*.
(4) C. I. L. X 553*.
(5) C. I. L. V 42*.
(6) C. I. L. X. 91*.
(7) C. I. L. X 711*. Cf. 715*. 716*. 718*. 719*.
(8) C. I. L. VI 3403*, et les notes.
(9) C. I. L. VI 1* a-z et 2* a-l. 750* X 831*. 3135*, et plus haut, p. 25, n. 1.

une inscription conservée (1), ou d'amalgamer plusieurs textes authentiques (2); enfin quand il puise des données dans une inscription déjà reconnue fausse (3).

Il faut ajouter que tous ceux qui se sont amusés à ce jeu, n'ont pas eu pour but de tromper, mais beaucoup d'inscriptions modernes, dont l'auteur ne s'est jamais caché, ont plus tard été considérées comme anciennes par des ignorants (4).

Tels sont les indices principaux qui guident le critique. Cet examen minutieux doit-il être recommencé pour chaque inscription qu'il s'agit d'insérer dans le *Corpus ?* Ce serait s'exposer à ne jamais finir et même à suspecter injustement une foule de textes et d'auteurs. Th. Mommsen a formulé une règle bien plus facile et plus expéditive, et l'ordre géographique est ici d'un grand secours. On recherche la valeur, non de chaque texte en particulier, mais de chaque recueil, de chaque auteur : *non tam inscriptiones singulas in judicium vocavi, quam singulos auctores* (5). Pour cela, il faut étudier les recueils dans leur ensemble, les auteurs dans tous leurs ouvrages, et l'on parvient à classer les auteurs en trois catégories.

1° Les auteurs honnêtes et consciencieux. — *Tant qu'on n'a pu prouver à l'évidence une fraude chez un auteur, sa bonne foi doit être admise*, et ce qu'il déclare avoir vu doit être regardé comme authentique. Si une inscription contient des éléments trop singuliers, on se contente de les faire remarquer en note (6).

2° Les faussaires. — Quiconque est pris une fois en flagrant

(1) C. I. L. VI 739*. 773*. 774*. IX 329*. 453*. 977*. X 755*. 923*. 933* etc., etc.

(2) C. I. L. VI 3206*. 3266*. X 258*. 259*. 261* etc., etc.

(3) C. I. L. II 169* est faite d'après 233*. Pour le n° VI 3095*, Panvini a pris les faux consuls dans II 270*. Cf. X 591*.

(4) C. I. L. V 124* : *non falsum, sed recens*, V 427*. VI 3* a. 5*. Nous avons vu qu'on s'en faisait un jeu et un amusement.

(5) C. I. L. IX et X, p. xi. Cf. I, p. iii.

(6) C. I. L., *ib.*, p. xi : Th. Mommsen cite : IX 234. 1547. 1548. 1549. 2110. X 403, et il dit : *Omnino modeste nobis confitendum est in hac quaestione de vera titulorum fucatave antiquitate multum dandum esse testium honestati et oculorum auctoritati.*

délit de faux est déclaré faussaire et ne mérite plus aucune créance. En général, *tout ce qui n'a d'autre source première qu'un faussaire, doit être regardé comme faux, ou tout au moins comme suspect*, à moins de raisons graves. C'est l'adage juridique : *dolus non praesumitur , sed probato dolo totus testis infirmatur*. Telle est la règle, et les éditeurs l'ont rigoureusement appliquée. A tout moment nous lisons à la suite d'une inscription : *suspecta utpote a tali auctore solo relata* (1); *nolui Resendio solo fidem habere* (2) ; *haec et duo sequentes, cum verae esse possunt, tamen certiorem auctorem desiderant quam est Asquinius* (3) ; *habet solus Felicianus* (4). Ces arrêts sont sévères, mais ils sont commandés par la prudence. On comprend cependant qu'il y a des exceptions qui s'imposent. Dans les manuscrits des falsificateurs les plus notoires, il y a des textes authentiques (5), grâce auxquels ils voulaient faire accepter les produits de leur fantaisie. Parmi les anciens recueils, il y en a même où les textes authentiques dominent; quand cela est dûment constaté, ce sont les faux que l'on recherche un à un. Les falsificateurs de profession, tels que Ligorio et Pratilli, avaient naturellement leur manière propre, facile à reconnaître une fois qu'on est familiarisé avec leurs écrits ; une inscription qui s'éloigne de cette manière a toute chance d'être authentique ; dans ce cas, on l'admet sous bénéfice d'inventaire et en avertissant le lecteur. Mais en général, *on n'admet ce qui vient d'un faussaire que si l'authenticité peut être prouvée*, et il faut que cette preuve soit faite pour chaque inscription (6). On voit

(1) C. I. L. II 432*, de Resende.

(2) C. I. L. II 441*.

(3) C. I. L. V 34*. Cf. 64*.

(4) C. I. L. V 368*.

(5) C. I. L. VI, 5, p. 65*, sur Ligorius. Henzen a cru devoir insérer ici parmi les fausses une foule d'inscriptions de Ligorio, dont il affirme l'authencité : *sine dubio genuini sunt*. Il a voulu laisser ensemble les inscriptions d'un même manuscrit. Les authentiques doivent être reprises dans le *Corpus*.

(6) C. I. L. VI 876, où Th. Mommsen croit que Ligorio n'a pu inventer le nom *Philotimus Arcel(aianus)*. Il ne suffit pas qu'une inscription d'origine suspecte soit régulière. Les éditeurs du *Corpus* mettent souvent : *videtur genuina*, tout en sacrifiant l'inscription à cause de l'auteur : VI 468*. 471*. 473*. etc., etc.

combien la tâche est délicate, et combien l'on est exposé à se tromper. Aussi les éditeurs ont-ils dû plus d'une fois se rétracter et casser leurs propres sentences (1). Il est arrivé assez fréquemment qu'un texte sacrifié à cause de son origine ou même à cause de son contenu a été reconnu plus tard d'une authenticité incontestable, soit qu'on ait retrouvé l'original (2), soit qu'on ait rencontré d'autres textes qui le corroboraient (3). On ne peut donc prétendre arriver à la vérité absolue en cette matière ; mais au moins, dit Mommsen, parmi les authentiques, il n'en restera pas une qui excite la défiance à cause de l'auteur, et parmi les fausses, il n'y en aura pas une seule qui s'appuie sur un auteur véridique.

3° Enfin la troisième série est celle des auteurs qui se laissent tromper par ignorance, par crédulité ou par négligence. On ne peut avoir confiance en eux que s'ils puisent à une source pure; mais *quiconque s'est laissé duper une fois, est suspect chaque fois qu'il ne cite pas la source où il a puisé.* Si l'une de ses inscriptions est reconnue fausse, il s'expose même à passer pour l'avoir lui-même inventée. C'est à la fois une mesure de précaution nécessaire, et le châtiment de son incurie.

Voilà donc les fausses écartées et les suspectes notées. Les autres inscriptions sont admises, mais pour en *établir le texte*, il faut encore connaître la valeur des auteurs. Il ne s'agit plus de leur sincérité, mais de leur savoir, de leur « acribie », de la source où ils ont puisé. Quand il ne reste qu'un seul exemplaire, il faut chercher si l'auteur l'a copié sur le marbre ou de qui il l'a reçu. Est-on en présence de plusieurs exemplaires, il faut se demander : Quels sont les auteurs qui ont vu l'original ? quels sont ceux qui tiennent l'inscription d'un autre ? Par la

(1) Cela arrive souvent à Henzen : VI 902* ; à la page 253 (vol. VI, 5) il y a 23 rétractations.

(2) C. I. L. X 3970. 4797. Le n° 136* du vol. V avait été condamné par Marini, Orelli, Henzen et Mommsen, quand on retrouva une partie du monument. (*Ephem. ep.*, IV, p. 537.)

(3) C. I. L. IX et X, p. xi. Exemples : VI 833* (Cf. VI 5771). 836* (Cf. VI 5776). X 469. 4737.

comparaison, on établit la parenté et la filiation exacte des divers recueils ou des copies successives d'un même manuscrit. Quand on parvient à remonter aux témoins oculaires (αὐτοπταί), on s'en tient à eux, et l'on donne leurs variantes, en préférant le texte du plus habile et du plus consciencieux. On écarte ceux qui ont copié sur eux : ils ont pu gâter le texte, ils n'ont pu le rendre plus exact. Ainsi Gruter et Muratori deviennent des auteurs secondaires (1). Si l'on ne peut remonter à un témoin oculaire, il faut prendre l'éditeur le plus ancien : quand Muratori copie Ferrari, qui emprunte à Feliciani, il faut s'en tenir à ce dernier. Si la filiation n'existe pas, ou ne peut être fixée, il faut rechercher le meilleur éditeur, et pour cela on se base sur la valeur des auteurs, établie par une étude attentive de leurs ouvrages.

Ces investigations réclament une connaissance approfondie de toutes les branches de la philologie ancienne et de la science épigraphique en particulier; elles exigent de plus une sagacité qui pénètre tout et une patience que rien ne lasse (2). Mais aussi désormais les faussaires sont devenus inoffensifs ; les fautes accumulées peu à peu par les copistes et les typographes sont corrigées ; les textes sont épurés et l'on sait à quoi s'en tenir sur les auteurs : l'*index auctorum* qui précède chaque volume fait connaître l'opinion de l'éditeur sur les auteurs qu'il cite, opinion dont il fournit la justification. La façon dont les inscriptions elles-mêmes sont reproduites et l'apparat critique qui les accompagne, permettent au lecteur un peu compétent de voir d'un coup d'œil quelle est la valeur du texte (3).

Avant chaque inscription, on indique le lieu où elle est actuellement, le lieu où elle a été découverte, le lieu où elle s'est trouvée dans l'antiquité. Ces détails sont empruntés au premier éditeur, ou à celui qui mérite le plus de confiance ; en cas de

(1) Voy. *Sitzungsber. der Berl. Ak.*, 1856, p. 548.

(2) C. I. L. IX et X, p. XV : « *Opus enim... et doctrinam requirit qualem vel sperare ineptum est, et patientiam, qualem mihi naturam non indulsisse facile fero.* » (Th. Mommsen).

(3) C. I. L. IX et X, p. XII sq. ; III, p. VII.

divergence, on rapporte les traditions diverses, textuellement, dans la langue même des éditeurs. Dans quelques volumes, on indique la nature du monument (piédestal, autel, cippe, etc.) et l'âge de l'inscription d'après les indices paléographiques. Il est regrettable que la première de ces indications ne soit pas toujours donnée, car elle explique souvent le texte. Pour la seconde, Dessau est d'avis qu'on s'est parfois trop fié à la forme des lettres (1).

Puis vient le texte (2). On laisse de côté le monument lui-même, avec les bas-reliefs ; on le décrit brièvement, si cette description est utile à l'intelligence du document. Le texte est imprimé en majuscules monumentales, même si l'original est en caractères cursifs ; on ne tient donc pas compte de la forme des lettres (3), mais souvent on reproduit leur grandeur d'après une échelle parfois indiquée et qui est la même pour les différentes lignes de la même inscription ; on conserve la division en lignes, les ligatures, les points, feuilles de lierre ou traits séparatifs et les accents (4). Pour faciliter la lecture, les mots

(1) C. I. L. XIV, p. VI : « *praeterea talibus varietatibus nimium in definienda aetate inscriptionum tributum esse a magnis in his studiis nominis viris.* »

(2) C. I. L. III, p. VI-VII ; IX et X, p. XIII ; XIV, p. VI. Le texte est reproduit tel qu'il est sur la pierre, avec les fautes des graveurs. mais on rend le lecteur attentif à ces dernières.

(3) Les éditeurs ont pensé que l'exacte imitation de la forme des lettres par l'impression est impossible et peu utile. Voy. Dessau, *l. l.* ; *Rhein. Museum*, XXIV, 1869, p. 306-307 : Zum C. I. L., Unterscheidung der Buchstabenformen bei dem Druck von Inschriftentexten ; H. Dressel. Zur Buchstabenform auf röm. Inschr. der Kaiserzeit.

La tentative de Garrucci dans sa *Sylloge* n'a guère réussi. V. plus loin, à propos du vol. I. Fr. Ritschl et E. Hubner ont suppléé à cette lacune. Voy. plus loin : Compléments du *Corpus*.

Au point de vue de la reproduction entière des monuments, E. Desjardins, dans ses *Monuments épigraphiques du Musée de Pesth,* est également plus complet ; cet ouvrage, dit Cagnat, est un modèle de *Corpus* local *(Leçon d'ouverture du Cours d'épigr. au Collège de France*, 1887, p. 9-10).

(4) Dans les inscriptions transmises par les premiers éditeurs, la division en lignes est parfois modifiée, quand elle semble résulter du caprice de celui qui l'a transmise. Quant aux signes de séparation et aux ligatures, les typographes du XVIe siècle avaient une façon particulière de les indiquer ; les auteurs du *Corpus* n'ont pas cru devoir les imiter et les corrigent conformément aux règles de l'épigraphie.

sont toujours séparés par un intervalle, même s'ils sont unis sur la pierre.

Quant aux caractères employés, voici les règles qu'on a suivies :

1° Les lettres ajoutées après coup par le lapicide ou par un second lapicide *(quae post primam incisionem titulo adjecta sunt)* sont imprimées en majuscules inclinées. Exemple, X 6051 :

M· TREBI
NIGRI
IN · F · P · XII · IN · AG · P · XII
C· MAMILIO · SP
F· PRIMIGE

En note : v. 4-5 *post tempus adjecti sunt.*

2° Les lettres qu'un éditeur précédent avait vues et reproduites, mais qui ont disparu depuis, sont également en majuscules inclinées. Exemple, X 1652, 1e ligne :

IMP· CAESARI · D*IVI · SEPTIMI· SEV*.....

En note : *Descripsi quod superest et recognovi. Edidit pleniorem Lucignani.*

3° Les lettres martelées dès l'antiquité *(antiquitus erasa)* pour une raison quelconque (1), si l'on peut les distinguer ou les deviner, sont en caractères italiques soulignés d'un point ; s'il n'en reste rien, on remplace chaque lettre par un trait incliné souligné d'un point et ressemblant à un point d'exclamation. Exemple, X 2826, 1re et 4e ligne :

l. pat VLCIVS · FELIX · SIBI · ET

!!!!! AE · SEX · L · DIONYSIAE · ET

4° Les lettres martelées, puis regravées à la même place ou bien les lettres nouvelles mises à la place des lettres martelées

(1) Lorsque la mémoire d'un prince avait été abolie par le sénat, son nom était martelé sur les monuments. Voy. R. Cagnat, Cours d'épigr., p. 164 et 169 : Note additionnelle. On martelait aussi pour corriger une erreur, ou pour faire servir une ancienne pierre à un autre usage, etc.

(erasa et mox in litura reposita, restituta) sont ou bien encadrées, ou bien en caractères majuscules inclinés. Exemple, VI 1117, 3e ligne :

*CONSTANTI*NO · PIO · FEL ·

ou bien (1) :

|CONSTANTI|NO · PIO · FEL ·

où il y avait d'abord :

DIOCLETIANO · PIO · FEL ·

5° Quand la pierre est cassée, le bord brisé est indiqué par une ligne imitant la fracture. Exemple, X 2737 :

D M
METTI
PVDENT

6° Toute lettre effacée par le temps, devenue illisible *(evanida)* ou imparfaitement copiée est remplacée par un trait incliné. Exemple, IX 1911 :

OCTAVIO
IVCVNDO
Q · V ////

Lisez : *q(ui) v(ixit)* [*an(nos)tot*].

On évite de remplacer ce qui manque par des points, dont le premier pourrait être confondu avec le point séparatif; cependant si l'inscription n'a été conservée que par un éditeur précédent qui s'est servi de cette notation, on la maintient (Cf. X 1652, cité ci-dessus). Les lettres effacées, mais encore assez visibles pour être distinguées, sont imprimées en caractères pointillés (Cf. V 7003. X 1653).

7° Pour les lettres incomplètes, on casse des caractères de façon à ne reproduire que la partie qui reste.

8° Dans les inscriptions brisées ou partiellement effacées, on supplée ce qui est sûr, et les suppléments sont imprimés en italiques minuscules. Exemples :

(1) Cf. C. I. L. VIII 2557. 6305. 6306. 6307.

X 2308 : *filio ben*E MERENTI
VIII 2559 :
j VLIAE · AVGVSTAE · MATRI · AV *g. et castrorum*

9° Si la lecture traditionnelle peut être corrigée à coup sûr, on le fait en avertissant dans les notes, et les corrections sont également en italiques minuscules. Exemple, XIV 192 :

CVRATORES RIPAR*um*.

En note : *Traditur* RIPARII

On voit que plusieurs de ces notations peuvent avoir des sens différents ; dans ce cas, le commentaire les explique, de sorte qu'il n'y a pas d'erreur possible. Les suppléments ajoutés sans avis indiquent une lacune dans l'original.

A la suite viennent les renvois aux sources et les variantes. Pour éviter l'encombrement et l'arbitraire, on n'a pas cité tous les éditeurs précédents sans distinction. Un jour on pourra dresser la liste comparative de tous les recueils mis en rapport avec les numéros du *Corpus*, afin de faciliter la recherche des inscriptions qu'on trouve citées d'après des ouvrages antérieurs. Ici, on énumère les auteurs principaux en suivant l'ordre de l'ancienneté ou le degré de crédibilité : les témoins oculaires, puis les autres dans l'ordre de leur filiation. Cette filiation est indiquée, de façon qu'on ne s'imagine pas que le texte a été copié par tous sur l'original. Les recueils les plus importants sont également cités ici, parce qu'on y renvoie dans les ouvrages d'épigraphie ou de philologie : Apianus, Manuce, Smetius, Gruter, Fabretti, Doni, Gudius, Muratori, Maffei, Donati, Marini. Quant aux variantes, si le nouvel éditeur a vu l'original, il le déclare et omet les *lectiones variae*, à moins qu'il n'y ait doute sur la lecture, ou que la pierre ne soit devenue incomplète. S'il ne l'a pas vu, il donne toutes les variantes, sauf avis contraire. Suivent les conjectures faites, soit pour rétablir ce qui est perdu (suppléments), soit pour corriger ce qui a été gâté par les modernes (correction). Cet art de la restitution des inscriptions (1) est fort difficile ; aussi s'est-on gardé d'en

(1) CAGNAT, Cours d'épigr., p. 333-347.

abuser : on ne propose que des corrections et des suppléments sûrs. On fait remarquer aussi les bévues et les fautes commises par le lapicide, soit erreur, soit ignorance (1).

Comme dans les inscriptions latines une foule de mots sont abrégés, on donne parfois la solution des sigles et abréviations (2). Si l'inscription est remplie d'abréviations, si elle est mutilée, si elle a une importance particulière, on la transcrit en caractères cursifs. Dans cette transcription, on met entre crochets les restitutions, c'est à dire tout ce qu'on ajoute pour remplacer des lettres disparues, ainsi que les lettres martelées qu'on remet à leur place (3), enfin les lettres qu'on corrige (4). On met entre parenthèses les lettres qu'on supplée pour résoudre une abréviation. Les lacunes non remplies sont figurées par une série de points en nombre égal à celui des lettres qu'on présume disparues. Un trait vertical indique la fin d'une ligne (5). Voici un exemple de transcription. C. I. L. X 4305 :

D M S
PROBAI //////
CONIVGI
CARIS*si*MAE
QVAE · MECUM
VIXIT AN XV

D(iis) M(anibus) s(acrum). | Proba[tae....], | conjugi caris[si]mae, | quae mecum | vixit an(nis) XV ou *an(nis quindecim).*

S'il y a des obscurités faciles à élucider en quelques mots, on

(1) Voyez des exemples, C. I. L. IX et X, p. XI. Souvent on se borne à mettre en marge : *sic*.

(2) CAGNAT, *l. l.*, p. 351-427. Chaque volume du *Corpus* contient une table des sigles et abréviations *(litterae singulares)*. Voyez aussi les tables d'ORELLI et de WILMANNS; R. MOWAT, *Bull. épigr.*, 1884, p. 127; C. JULLIAN, *ibid.*, p. 170; E. HUBNER, *Handbuch* d'I. MULLER, p. 523.

(3) Cf. C. I. L. VIII 2557.

(4) Cf. C. I. L. VI 2156, où / / / EMIMIVS est transcrit ainsi : *[A]emi[l]ius*, ou : *[G]emi[n]ius*.

(5) MOWAT. *Bull. épigr.*, 1883, p. 147, explique les conventions qu'on a adoptées.

ajoute une courte explication. Par des renvois, on compare les inscriptions analogues, celles du même personnage, par exemple. La date de l'inscription, s'il y a des indices sûrs dans le texte, est toujours donnée d'après notre ère. Mais, en général, tout commentaire étendu est proscrit et laissé aux revues et publications épigraphiques, auxquelles on renvoie le lecteur, s'il y a lieu. Du reste, les inscriptions ne s'expliquent bien que par leur rapprochement entre elles, et le meilleur commentaire, ce sont les excellentes Tables, où les faits similaires sont réunis. Primitivement Mommsen rêvait d'y rassembler tous les renseignements fournis sur chaque question, non seulement par l'épigraphie, mais aussi par les monuments littéraires (2). On aurait eu une sorte d'archives de l'antiquité, accessibles à tous les philologues; mais il a renoncé à ce projet grandiose, qu'on réalisera peut-être un jour, si on ne le trouve pas chimérique.

Classement des inscriptions. — Notices. — Il reste à exposer l'ordre suivi pour classer toutes ces inscriptions (3). Nous avons vu que c'est l'ordre géographique : tout l'ouvrage est divisé en 15 volumes dont chacun est consacré à une portion du territoire romain. On réunit dans le même volume les provinces qui forment aujourd'hui un tout par leur union politique ou par le voisinage. L'Italie moderne occupe à elle seule cinq volumes en huit tomes, sans compter Rome : on a adopté la division en onze régions établie par Auguste et conservée par Pline. Pour les provinces septentrionales, on se base sur la division de l'Empire en provinces, à l'époque la plus prospère, celle de Trajan. Dans le premier volume on s'est écarté de l'ordre topographique; on y a réuni les inscriptions antérieures à la mort de César (1). Voici le plan général :

Volume I,	Inscriptions antérieures à la mort de César.
Volume II,	Espagne.

(2) C. I. L. IX et X, p. xiv.

(3) C. I. L. IX et X, p. viii-x; III, p. vi.

(1) Ici, comme en beaucoup d'autres points, Boeckh avait donné l'exemple dans le C. I. Gr., en mettant au commencement les *tituli antiquissima scripturae forma insigniores*.

VOLUME III, Asie, provinces grecques, Illyricum.
VOLUME IV, Inscriptions pariétaires de Pompéi, Herculanum et Stabies.
VOLUME V, Gaule Cisalpine.
VOLUME VI, Ville de Rome et l'*ager suburbanus*.
VOLUME VII, Angleterre.
VOLUME VIII, Afrique.
VOLUME IX, Calabre, Apulie, Samnium, Sabins, Picenum.
VOLUME X, Bruttium, Lucanie, Campanie, Sicile, Sardaigne.
VOLUME XI, Emilie, Etrurie, Ombrie.
VOLUME XII, Gaule Narbonnaise.
VOLUME XIII, Gaule et Germanie.
VOLUME XIV, Vieux Latium.
VOLUME XV, Suite du vol. VI : *instrumentum* de Rome.
VOLUME XVI, Tables générales.

En tête de chaque province, il y a une introduction qui donne une Notice historique et un *Index auctorum*. Ce dernier est une liste chronologique de tous les recueils et ouvrages, imprimés ou manuscrits, qui contiennent des inscriptions trouvées sur le territoire de la province, avec des détails biographiques et bibliographiques sur les auteurs, et une appréciation de leur valeur comme épigraphistes. En tête de chaque volume, il y a de plus une liste alphabétique des auteurs cités dans tout le volume, avec des détails bibliographiques et des renvois aux listes spéciales. Nous avons expliqué le but et l'utilité de ces *Indices*.

La notice historique, qui précède chaque province, résume brièvement les renseignements que donnent sur elle la littérature et l'epigraphie. Dans le III[e] volume, consacré aux provinces danubiennes, Th. Mommsen, prenant chaque province à l'époque de Trajan, en décrit la situation à cette époque, son état politique, militaire, religieux, ses divisions et ses limites(1);

(1) Les limites sont souvent difficiles à déterminer; les inscriptions fournissent elles-mêmes des indices précieux. C. I. L. III, p. VII; IX et X, p. X. Voyez plus haut, p. 15, n. 2.

la plupart des inscriptions datent en effet de cette période prospère. Après cet exposé, il remonte dans le passé, puis il retrace l'histoire de la province jusqu'au VII[e] siècle. Ailleurs, les auteurs commencent aux origines, c'est à dire à la conquête romaine. Ces introductions, qui sont « des modèles d'érudition sage, nette et concise », constituent donc, comme le 5[e] volume de la *Römische Geschichte* de Mommsen, l'histoire de la conquête, de la domination et de la civilisation romaine dans les diverses parties de l'Europe.

Dans chaque province, les auteurs, fidèles à l'ordre géographiques, rattachent les inscriptions aux municipes, colonies ou préfectures où elles se trouvaient dans l'antiquité. Les villes mêmes viennent dans l'ordre local : on peut ainsi suivre l'influence romaine à mesure qu'elle s'étend jusqu'aux confins du territoire. Chaque ville, comme chaque province, est précédée d'une notice, où les renseignements fournis par la littérature sont contrôlés et complétés par les inscriptions. On fait connaître l'origine du municipe ou de la colonie, les limites de son territoire (1), son histoire administrative et militaire, ses magistrats civils et religieux, les divers éléments de sa population (2). Pour les villes grecques seules, on renvoie au *Corpus* de Boeckh.

Après la notice viennent les inscriptions (3) ; elles sont rangées par ordre des matières en inscriptions religieuses, politiques, militaires, municipales, collégiales, privées, chrétiennes. Dans chaque catégorie, on suit l'ordre alphabétique des noms propres ou l'ordre chronologique. Ce classement minutieux est très utile dans les cités riches en monuments, telles que Rome, Ostie, Pouzzoles, Capoue, Milan, Lyon ; ailleurs, on ne l'observe pas toujours. Dans la ville même, l'ordre chorographique est donc abandonné comme impraticable. Cependant à Pompéi,

(1) C. Jullian, *Journal des Sav.*, 1889, p, 115.

(2) R. Cagnat et l'ingénieur Boeswillwold ont commencé la publication d'un ouvrage intitulé : *Timgad, Une cité africaine sous l'Empire romain*, Paris, Leroux, 1891. Les auteurs se proposent de reconstituer l'histoire de cette ville grâce aux inscriptions et aux ruines qui en restent.

(3) C. I. L. IX et X, p. x.

on nous promène tour à tour par les quartiers, les rues et les maisons. Il eût fallu faire de même à Rome et partout, mais on se heurtait à une difficulté invincible : le lieu d'origine exact de la plupart des monuments est inconnu.

Il arrive parfois (1) que le territoire d'une ville est mal défini, que les inscriptions de plusieurs villes ont été mêlées, qu'une ville a disparu sans traces et que ses monuments ont été dispersés; il y a des inscriptions dont l'origine est inconnue. Dans tous ces cas, il était difficile de rester fidèle à l'ordre géographique. On a fait ce qu'on a pu : on a toujours rattaché à leur ville les textes dont des indices sûrs, tels que la tribu ou les magistrats, indiquaient la provenance: sinon on les a rattachés à la cité voisine ou bien à celle qui les possède actuellement, en avertissant le lecteur. On a rassemblé dans un chapitre spécial les *incertae* du territoire d'une cité *(incertae agri Mediolanensis)* ou d'une province *(incertae Daciae)*, à la suite des inscriptions de cette ville ou de cette province.

De plus, il y a certaines catégories qu'on n'a pas cru devoir rattacher aux villes (2). Ce sont premièrement les textes archaïques du premier volume, classés d'abord par ordre d'ancienneté en deux parties, avant et après la seconde guerre punique, puis d'après le sujet. On a rangé par provinces les inscriptions des routes, les bornes milliaires (3), de même que l'*instrumentum domesticum*. Les objets désignés sous ce nom sont souvent fabriqués au moule à plusieurs exemplaires, et le commerce les a transportés loin du lieu de fabrication ; rien ne les rattache donc à l'endroit où le hasard les a fait découvrir. Quelques-uns, difficiles à transporter, ou destinés à servir dans la province

(1) C. I. L. IX et X, p. IX-X.

(2) C. I. L. III, p. V; IX et X, p. X. — MOMMSEN a réuni dans le volume III tous les diplômes militaires de l'Empire; mais chacun est repris à sa place. Voy. plus loin : VOLVMEN III. De même HENZEN a rassemblé dans le vol. I les Fastes consulaires, et dans le vol. VI les Actes des Frères Arvales. V. plus loin.

(3) Voy. E. HUBNER. *Handbuch* d'I. MULLER, I, p. 537 ; R. CAGNAT, Cours d'épigr., p. 237-241 ; BERGIER, Histoire des grands chemins de l'Empire romain, II, p. 757 et suiv. ; F. BERGER, über die Heerstrassen des röm. Reichs, II, 21 pp., in-4 (Berlin, 1883).

même, tels que les *tegulae militares*, trouvent leur place naturelle à la suite de la province entière ; d'autres devraient former des Recueils spéciaux, où ils seraient classés par fabriques (1). Enfin, il y a certains monuments qui ont obtenu une place à part à cause de leur importance, par exemple, celui d'Ancyre, l'édit de Dioclétien, les tables de cire de Dacie, etc.

Chaque volume demandait un double complément (2) : des Cartes et des Tables détaillées. Sur les cartes, on trouve le tracé des routes et toutes les localités qui ont fourni des inscriptions, avec leurs noms anciens et modernes ; elles sont l'œuvre de Kiepert. Les Tables offrent une commode distribution des matériaux contenus dans les textes de chaque volume, pour faciliter l'usage du *Corpus* à ceux qui étudient un point quelconque des antiquités romaines. Elles remplacent donc la division par ordre des matières, anciennement en usage. Dans le 10e volume, Mommsen donne successivement :

I. *Nomina virorum et mulierum.*
II. *Cognomina virorum et mulierum.*
III. *Imperatores et domus eorum.*
IV. *Reges externi.*
V. *Consules aliaeque anni determinationes* (en 2 paragraphes.)
VI. *Honores alii publici populi Romani* (en 4 paragraphes).
VII. *Res militaris* (en 12 paragraphes).
VIII. *Res sacra* (en 5 paragraphes).
IX. *Populus Romanus. Tribus Romanae.*
X. *Provinciae, civitates, pagi, vici. Fundi, montes, rivi, similia.*
XI. *Res municipalis* (en 6 paragraphes).
XII. *Collegia.*
XIII. *Artes et opificia privata.*
XIV. *Carmina* (Inscriptions en vers).

(1) C. I. L. III, p. v et p. 743.
(2) C. I. L. IX et X, p. xv.

XV. *Litterae singulares notabiliores* (sigles et abréviations).
XVI. *Grammatica quaedam.*
XVII. *Notabilia varia.*

Enfin, un *recensus locorum recentiorum*, par Kiepert. Les Tables des autres volumes diffèrent peu. Quand le *Corpus* sera terminé, on réunira en un volume spécial les Tables de tout l'ouvrage. Un regard jeté sur l'une d'elles suffit pour faire voir quels services l'épigraphie latine est appelée à rendre.

CHAPITRE IV.

HISTOIRE ET ANALYSE DES DIFFÉRENTS VOLUMES.

Il nous reste à parcourir les quinze volumes pour exposer sommairement ce qu'ils contiennent et pour indiquer l'état de la publication, ainsi que les ouvrages qui complètent le *Corpus*. Il ne peut s'agir ici que d'une rapide analyse (1).

Corpus inscriptionum latinarum consilio et auctoritate Academiae litterarum regiae Borussicae editum. Berolini, G. Reimer.

Volvmen I.

Inscriptiones latinae antiquissimae ad C. Caesaris mortem (a. 710-44) *ed.* Th. Mommsen; *accedunt elogia clarorum virorum edita ab eodem, fasti anni Juliani editi ab eodem, fasti consulares ad a. U. c. DCCLXVI editi ab* G. Henzeno. Berolini, 1863, vi-649 pp.

Ce volume, œuvre de Th. Mommsen et de G. Henzen, contient 1559 inscriptions (2), qui sont reprises ou du moins rappelées à leur place géographique dans les volumes suivants. Elles sont divisées en deux classes : depuis les temps les plus reculés

(1) Les inscriptions les plus remarquables sont indiquées, par ordre des matières, dans les *Manuels* de Hubner, Reinach et Cagnat. cités p. 10, n. 1, à la fin.

(2) En comptant les appendices, il y a 1667 numéros.

jusqu'à la guerre d'Hannibal, et depuis Hannibal jusqu'à la mort de César. Comme la plupart ne proviennent pas des provinces assignées à Th. Mommsen, elles lui ont été fournies, en copie ou en estampage, par Henzen, de Rossi, Ritschl et Brunn (1).

Le volume (2) se termine là où commence l'âge d'or de la littérature romaine et où la monarchie succède à la république. Il présente un intérêt tout particulier, et pour les origines de la langue latine, et pour l'histoire des mœurs et des institutions romaines aux anciens temps (3). La vieille langue latine ne se trouve qu'ici dans toute sa pureté, vu que les manuscrits des écrivains ont été modernisés par les copistes successifs. C'est pour être complet au double point de vue linguistique et historique que Mommsen a cru devoir admettre, par exception, les monnaies romaines et italiques, et les monnaies grecques portant des noms latins, qui furent frappées à Rome et au-dehors, surtout en Italie, sous la république ; la plus ancienne est de 490 avant J.-Ch. Ce volume se distingue surtout par l'abondance des actes publics : lois, sénatus-consultes, etc. Parmi les documents les plus importants, il faut signaler : avant Hannibal, le chant des frères Arvales (4) ; les épitaphes des Scipions, en vers saturnins (5); la colonne érigée en 494 en mémoire de la victoire navale de C. Duilius (6); après Han-

(1) C. I. L. I, p. VI.

(2) Voy. les comptes-rendus de G. Boissier, *Rev. des deux Mondes*, 1er mai 1864, p. 125 à 130; *Litterarisches Centralblatt*, 1863, p. 217; Bucheler, *Jahrbücher* de Bonn, 1863, p. 149. 325. 769 sqq.

(3) A ce double point de vue, les Tables, dressées par E. Hubner, sont très complètes; on y trouve la liste de tous les mots et de tous les faits grammaticaux.

(4) C. I. L. I 28 = VI 2104, ligne 32.

(5) C. I. L. I 29 à 37 = VI 1284 à 1291. Le n° I 38 = VI 12, d'époque un peu plus récente, est en hexamètres et en pentamètres. Cf. sur les épitaphes en vers : E. Hubner, *Handb.*, p. 528, n° 45; R. Cagnat, *Cours d'épigr.*, p. 245.

(6) C. I. L. I. 159= VI 1300. C'est un *elogium*. Voy. Wölfflin, *Die Inschriften der Columna rostrata (Sitzungsber. der Münchener Ak.*, 1890, Bd. I, p. 293). On a trouvé récemment trois fragments d'un éloge semblable; voy. Hulsen dans le *Bull. dell'Inst.*, 1890, et Gatti, *Bull. com.*, 1891, p. 165 et suiv.

nibal, le Sénatus-consulte de 568 sur les Bachanales (1) ; la *lex Bantiae*, traitant de matières diverses (*lex per saturam*) (2) ; la *lex Acilia repetundarum* de 631 ou 632 ; la sentence des *Minutii*; la loi agraire de 643, attribuée faussement à Sp. Thorius; la lettre du préteur L. Cornélius aux habitants de Tibur en 678; la *lex Cornelia* (de Sylla) *de XX quaestoribus*, en 673; le *S.-C. de Asclepiade*, qui donne le titre d'amis du peuple romain, à trois navarques grecs; le *plebiscitum de Thermessibus*, conférant le titre d'alliés et amis aux habitants de Thermesse en Pisidie, en l'an 683 ; la *lex Rubria*, *de civitate Galliae Cisalpinae*, en 705 ; enfin la *lex Julia Municipalis* de l'an 709 ou 710 (45 ou 46), qui établit les règles d'après lesquelles devaient être rédigées ou réformées toutes les chartes municipales (3).

Les inscriptions provenant de consuls ou d'autres magistrats, les tessères consulaires, dites « de gladiateurs », les balles de plomb des soldats, les plaques de bois ou de bronze contenant la bonne aventure (*sortes*), les poteries, les coupes, les miroirs, les épitaphes de particuliers, enfin les inscriptions privées de tout genre, trouvées à Rome, en Italie et jusque dans la Norique et la Dalmatie, nous donnent des renseignements curieux sur la vie publique et privée des Romains de la république (4).

Le volume a trois longs appendices (p. 272-552). Le premier contient 34 *elogia clarorum virorum* (5). Les citoyens qui élevaient un monument public y faisaient figurer les images de leurs ancêtres avec des inscriptions qui rappelaient très briève-

(1) C. I. L. I 196=X 104. C'est une table de bronze, découverte à Tiriolo dans le Bruttium, en 1640. Elle contient une lettre des consuls, qui reproduisent le S-Cte, et ordonnent qu'il soit appliqué *in agro Teurano*.

(2) C. I. L. I 197 = IX 416, entre 621 et 636, en lat. et en osque. Elle renferme notamment un fragment de traité d'alliance avec la ville osque de Bantia.

(3) Toutes ces lois se trouvent dans le C. I. L. I, n. 198-206 (n. 199 = V 7749, voy. p. 116, n. 2). Elles sont reproduites dans Bruns, *Fontes juris*.

(4) C. I. L. I 530-1499. — Sur les balles de fronde, v. plus haut, p. 80, n. 4. Zangemeister en a réuni 124 authentiques et 97 fausses. — Des testaments : C. I. L. I 1029 = VI 12692; I 1040 = VI 14806.

(5) C. I. L. I, p. 277. Cf. VI 1271-1330. Cagnat, Cours d'épigr., p. 224-225; G. Lafaye, *Elogium*, dans le *Dict. de* Daremberg *et* Saglio, I, p. 583-590.

7

ment leurs honneurs et leurs hauts faits. La rédaction de ces « éloges » diffère de celle des statues : les noms des personnages honorés sont au nominatif, et il n'y a pas de formule dédicatoire (1). On en donne ici qui datent de l'Empire, mais ils appartiennent pour le sujet à la république ; car ils parlent d'hommes de cette époque-là et ils sont tirés de documents anciens.

Puis viennent 21 fragments de calendriers juliens (2), trouvés à Rome et en Italie, où ils étaient affichés sur les places publiques, dans les temples et dans les maisons particulières. Ils indiquent les *dies fasti*, *nefasti*, *intercisi*, *comitiales*, les fêtes religieuses et les événements mémorables dont on célébrait le souvenir. Le plus ancien est de l'année même de la réforme julienne ; plusieurs sont postérieurs à la mort de César, mais nous font remonter aux temps de la république et même de la royauté. En effet, les parties gravées en grands caractères sont probablement le calendrier de Numa, divulgué par le scribe Cn. Flavius : on y trouve donc les dieux honorés dès les temps les plus reculés et les fêtes les plus antiques. Les calendriers de l'Empire sont en outre remplis de flatteries à l'adresse des princes : tous les événements de leur vie publique et privée sont fêtés ; ce sont bien les fastes que le sénat, sous Vespasien, fit « purger des additions dont les avait souillés l'adulation des temps (3) ». Th. Mommsen a fait suivre tous ces calendriers de longs commentaires.

Le troisième appendice, œuvre de G. Henzen, donne les Fastes consulaires jusqu'en 764 (4) et les Fastes triomphaux (5). C'était une sorte d'annuaire officiel de la république, gravé sur

(1) Autre différence : les *elogia* sont relatifs à des morts, à des personnages historiques, tandis que les inscr. honorifiques concernent des contemporains.

(2) C. I. L. I, p. 293. — Voy. les *Additamenta* dans l'*Ephem. ep.*, I, p. 33; II, p. 93; III, p. 5. 85; IV, p. 1. Ceux de Rome sont repris au vol. VI 2294-2306.

(3) Tac., *Hist.*, IV, 40 : *fastos adulatione temporum foedatos*. Voy. G. Boissier, *l. l.*

(4) C. I. L. I, p. 425 sqq. Il y a des additions dans l'*Ephem.* I, p. 42. 154 ; II, p. 210. 285; III, p. 11. 74; IV, p. 192. 153. Cf. Cagnat, Cours d'épigr., p. 273.

(5) C. I. L. I, p. 453 sqq. *Ephem.*, I, p. 157; III, p. 16.

des tables de bronze et exposé en public. Les Fastes consulaires portaient les noms des consuls, des dictateurs et de leur *magister equitum*, des tribuns militaires avec pouvoir consulaire et des censeurs. Les Fastes triomphaux transmettaient à la mémoire les noms des généraux qui avaient remporté le triomphe, l'année, le lieu de la victoire et les noms des nations soumises.

Fr. Ritschl (1), connu par ses travaux sur le vieux latin, avait été adjoint à Th. Mommsen pour donner un double complément à ce volume : des planches où les inscriptions encore existantes seraient reproduites en fac-similés, et un commentaire paléographique et grammatical. L'atlas seul a paru (2) ; il a pour but de donner une idée plus exacte de ces textes et de préserver de la destruction les spécimens les plus anciens de la paléographie latine et des inscriptions sur pierre ou sur métal. Il a pour titre : *Priscae Latinitatis monumenta epigraphica ad archetyporum fidem exemplis lithographis repraesentata*, *ed.* F. Ritschelius, Berolini, 1862, vii-127 pp., 98 tables (3). Mommsen était persuadé qu'il était impossible de reproduire exactement la forme des lettres par l'imprimerie (4). Raffael Garrucci essaya de le faire, mais sans grand succès, dans sa *Sylloge inscriptionum Latinarum aevi romanae reipublicae usque ad C. Julium Caesarem plenissima* (I et II, Turin, 1875-1877, 655 pp., 2 tables, in-8) (5). Son recueil se distingue par deux qualités : les trouvailles faites de 1863 à 1876 et une sévère révision des monuments lui ont permis d'être plus complet et plus exact. Il a presque doublé le nombre

(1) Fr. G. Ritschl, né en Thuringe en 1806, mort en 1876, fut professeur à Halle, à Bonn et à Leipzig. Voy. L. Muller, Fr. Ritschl, eine wissenschaftliche Biographie, Berlin, 1877; 2e éd. 1878. O. Ribbeck, Fr. W. Ritschl, 2 vol., Berlin, 1879 et 1881.

(2) Ritschl donna cinq suppléments, insérés dans ses *opuscula*, IV, p. 494 sqq., 1878.

(3) Hubner a publié un Recueil du même genre pour l'Empire. Voy. plus loin.

(4) Voy. ci-dessus, p. 93, n. 3.

(5) Garrucci a publié un supplément en 1881. — Les introductions de Ritschl et de Garrucci donnent des indications sur la langue des inscriptions archaïques. Il n'existe pas d'ouvrage didactique spécial.

des inscriptions de la république, mais l'envie de grossir ce nombre lui a fait admettre des documents dont la date est douteuse, et le désir d'être plus exact lui a fait donner des leçons hasardées et des corrections peu justifiées (1).

Le premier volume est donc depuis longtemps incomplet. Il est d'ailleurs épuisé et une nouvelle édition est sous presse: Henzen, aidé de Chr. Huelsen, a pu revoir avant sa mort les Fastes consulaires et triomphaux ; le reste est préparé par Mommsen et Dessau (2). En attendant qu'elle paraisse, des suppléments très importants ont été publiés dans les quatre premiers volumes de l'*Ephemeris epigraphica* (3).

VOLVMEN II.

Inscriptiones Hispaniae latinae, ed. Aem. Hubner, *adjectae sunt tabulae geogr. II*, Berolini, 1869, LVI-780-48* pp.

En 1858, Th. Mommsen, qui sait choisir ses hommes, fit adjoindre au comité Emile Hübner, né à Dusseldorf en 1834, professeur à l'Université de Berlin, et il le chargea de publier les inscriptions de l'Espagne et du Portugal. Hübner déploya une grande activité, non seulement dans sa collaboration au *Corpus*, mais dans d'autres travaux (4). De 1860 à 1861, il fit un voyage de vingt mois dans la péninsule ibérique (5), envoyant des comptes-rendus, soit à l'Académie, soit au Bulletin de l'Institut archéologique (6). En 1862, il publia un ouvrage sur

(1) Voy. Mau, dans Bursian, *Biogr. Jahrb.*, 1887, p. 81 sqq.
Citons aussi : A. Fabretti, *C. I. Italicarum antiquioris ævi*, Turin, 1867 ; avec trois suppléments, contenant des observations paléographiques et grammaticales, Turin, 1872-77; et F. Gammurini, *Appendice al C. I. Ital.*, Florence, 1880.

(2) Mommsen s'était d'abord adjoint E. Thomas, de Paris, qui dut se retirer pour raison de santé.

(3) Outre les additions aux fastes déjà signalées, voy. *Ephem.* I, p. 77. 153; II, p. 198. 216 ; IV, p. 259, 482.

(4) Il fonda l'*Hermes* en 1866, et succéda à O. Jahn dans la direction de l'*Arch. Zeitung* en 1869. Nous avons vu qu'il a publié à part les inscr. chrétiennes d'Espagne, voy. p. 78, n. 4.

(5) Voy. C. I. L. II, p. XXV-XXVI, où il rend compte de ses travaux préliminaires.

(6) Voy. plus haut p. 65, n. 1.

les monuments figurés de Madrid, si peu connus jusque-là (1). Les inscriptions d'Espagne virent le jour en 1863 : elles sont au nombre de 5132 authentiques et 491 fausses. L'*Ephemeris epigraphica* a déjà donné 163 textes nouvellement découverts(2), et un supplément du deuxième volume est sous presse. L'ouvrage est divisé en trois parties : *Lusitania* (Portugal), *Baetica*, *Tarraconensis ;* la troisième comprend les îles. Puis viennent les bornes milliaires *(viae publicae)* des trois provinces, l'*instrumentum domesticum*, enfin des textes dont l'origine est incertaine. Les monuments les plus remarquables sont les deux grandes tables d'airain, trouvées en Octobre 1851 près de Malaga (3) : la première contient les chapitres 21 à 29, la seconde les chapitres 51 à 69 de la charte constitutionnelle de deux municipes de droit latin, Salpensa et Malaca, en Bétique; elles datent du règne de Domitien. — En 1870 ou 1871, on trouva à Ossuna (*Urso*, en Bétique) trois tables de bronze portant des fragments très considérables de la *lex coloniae Juliae Genetivae Urbanorum sive Ursonis*, rédigée sous César en 710 : il reste les chapitres 61 à 82 (4). — Il faut signaler encore la *lex metalli Vipascensis*, découverte en 1876 dans les mines d'airain d'Aljustrel en Portugal ; c'est la loi impériale réglant l'exploitation des mines de Vipasca en Lusitanie, qui appartenaient à l'empereur. Elle est du premier siècle et fait connaître l'organisation quasi-communale du *vicus* établi sur le territoire des mines. On y voit que les fermiers *(conductores metallorum)* étaient contrôlés par un administrateur impérial *(procurator metallorum)* et qu'ils avaient des monopoles cu-

(1) Die antiken Bildwerke in Madrid, Berlin, 1862, in-8.

(2) *Ephem. ep.*, I, p. 139-146. 182-186 ; II, p. 233-249 ; III, p. 31-52. 190-202 ; IV, p. 3-24. — Dans la *Revista archeologica*, de Lisbonne, DE BERLANGA, DE FIGUEIREDO et VILLA ANUL Y CASTRO publient aussi des inscr. nouvelles. Cf. CAGNAT. *Année épigr.*, 1889, p. 57. 71 ; 1890, p. 15. 23.

(3) C. I. L. II 1963. 1964, avec commentaire et bibliographie. BRUNS, *Fontes juris*, p. 136-150. — Ces tables, comme celles d'Ossuna, furent d'abord publiées par DON MANUEL RAPHAEL DE BERLANGA. Elles ont été expliquées en France par CH. GIRAUD et E. LABOULAYE.

(4) *Ephem. ep.*, II, p. 105-152. 221 ; III. p. 87-112, avec comm. et bibl. ; BRUNS, *Fontes juris*, p. 119-136.

rieux dans le *vicus* : seuls ils pouvaient exploiter les bains et certains métiers nécessaires à la population ouvrière (1). Enfin, en 1888, on a trouvé à *Italica* (Santiponce) une grande table de bronze portant un *Senatus-consultum de sumptibus ludorum gladiatoriorum minuendis*, rendu en 176 ou 177 (2).

VOLVMEN III.

Inscriptiones Asiae, Provinciarum Europae graecarum, Illyrici latinae, ed. TH. MOMMSEN, Berolini, PARS I, 1873 ; PARS II, 1873, XXXIV-1197-34* pp.

Prenez la carte de l'Empire romain, et tirez une ligne partant de la grande Syrte, passant par l'Adriatique et aboutissant à la source du Danube : tout ce qui se trouvera à l'Est est compris dans ce volume. La première partie constitue donc un supplément latin au *Corpus* de Boeckh. Le tome I comprend la Cyrénaïque, l'Egypte, l'Ethiopie, toutes les provinces asiatiques et grecques, puis une partie de ce qui prit le nom d'Illyricum : la Dacie, la Mésie, la Dalmatie et les deux Pannonies. Le tome II renferme le reste de l'Illyricum : la Rhétie et la Norique. Chaque province est suivie des inscriptions dont l'origine est incertaine, des bornes milliaires *(viae publicae)*, des tuiles *(tegulae)* et du reste de l'*instrumentum*.

Aucune partie du *Corpus* n'embrasse plus de provinces et de villes, ne passe en revue plus de légions et de divinités. Les

(1) *Ephem. ep.*, III, p. 165-189, avec comm. Voy. GIRAUD, *Journ. des Sav.*, 1875. 1876. 1877. BRUNS, *Fontes juris*, p. 247-250. Voyez la bibliographie dans le *Manuel* de BOUCHÉ-LECLERCQ, p. 232.

(2) *Ephem. ep.*, VII, 3e fascicule, 1890.

On peut signaler encore dans le vol. II : 172, serment prêté à Caligula par les habitants d'*Aritium vetus*, en Lusitanie. (Cf. *Ephem.* V, p. 154 sqq.); 759-762, pont jeté sur le Tage par Trajan, près d'Alcantara ; 1174, fondation alimentaire à *Hispalis* (Séville) ; 1423, rescrit de Vespasien aux habitants de *Sabora*, concernant des privilèges, en 78 ; 2959, décret de Claudius Quartinus aux II virs de *Pompaelo*, en 635 = 119 ; 3386, offrande pour le temple d'Isis, à *Acci* ; 4125, décret d'un légat de la Tarragonaise, au sujet d'une contestation de frontières, en 561 = 193, à *Tarraco* ; 5041, décret de Paul-Emile, preteur de l'Espagne ultérieure en 565 = 189, dans la Betique ; 5042, Table de bronze, avec une *mancipatio fiduciae causa*, dans la Bétique.

6575 textes de ce volume sont des plus importants pour l'histoire de la domination romaine dans les pays du Danube et de l'Orient (1). Il n'y a que 287 inscriptions fausses.

Mommsen y a ajouté quatre appendices : 1° LE MONUMENT D'ANCYRE, désigné sous le nom de « Testament d'Auguste » *(res gestae divi Augusti)* (2), retrouvé au XVIe siècle par le Belge Auger Ghislain de Busbecq (1522-1592), ambassadeur à la cour de Soliman (3). En 1882, l'Académie fit prendre un moulage en plâtre de ce document précieux, et Mommsen l'a édité de nouveau avec un commentaire et un fac-similé photographique (4). 2° L'ÉDIT DE DIOCLÉTIEN, établissant le maximum du prix des vivres et des salaires dans l'Empire romain, en l'an 301 *(de pretiis rerum venalium)* (5). 3° Cinquante-huit DIPLOMES

(1) Pour l'histoire de la Dacie, par exemple, qui fut soumise et peuplée par Trajan et devint de suite prospère. — Voyez le compte-rendu détaillé de HAUG dans BURSIAN, *Jahresbericht*, 1880, vol. 23, p. 119-216, et 1888, vol. 56, p. 70-83.

Nous signalerons les n^os^ suivants : 184, rescrit de Valérien et de Gallien, à *Baetocaece* en Syrie ; 352 = 7000, deux rescrits de Constantin et de ses fils, à *Orcistus*, en Phrygie. (Cf. BRUNS, *Fontes juris*, p. 419-422); 355, lettre de Trajan à son légat de Galatie, au sujet des habitants d'*Aezani* ; 411, rescrit d'Antonin le Pieux aux habitants de Smyrne ; 412, rescrit de Valérien, à Smyrne ; 459, constitution de Julien (= C. Th. I, 16, 18 = C. J. III, 3, 5), à Amorgos, en Asie ; 567, décret bilingue d'un légat de Trajan, à Delphes ; 578, loi de Constantin et de Maximien, à Corcyre ; 633, album du *collegium Silvani* à *Philippi*, et liste des dons destinés à construire le temple de ce collège funéraire ; 781, lettre de Sévère et de Caracalla *ad Tyranos*, à Tyra, en Mésie inférieure. (Cf. BRUNS, *Fontes juris*, p. 23); 1933, *lex arae Jovis Salonitanae*, en 137; 4150, album d'un collège, à *Savaria* ; 6150, *Nomina bacchii vernaculorum*, en 227, à Nicopolis ;

(2) Auguste y résume tous les actes de son gouvernement.

(3) Né à Commines, dans la châtellenie d'Ypres. Il rassembla plus de 250 manuscrits grecs, des médaillons antiques, et quantité d'inscriptions qu'il communiqua à Juste Lipse, à Gruter et à d'autres. Voy. C. I. L. III, p. XXIV. 4. 263. 770, et la *Biographie nationale*, publiée par l'Acad. roy. de Belgique.

(4) *Res gestae divi Augusti*, Berlin, 1883, gr. in-8°. Il y a une édition vulgaire en français : C. PELTIER et R. CAGNAT, *Res gestae d. Aug.*, Paris, Klincksiek, 1886. Sur la bibliographie récente, v. HAUG, dans BURSIAN, 1886, vol. 56, p. 87-102.

(5) C. I. L. III, p. 801 et 1055. La bibliographie se trouve *ibid.*, p. 801. Récemment on a découvert des fragments nouveaux. Voy. R. CAGNAT, *Année épigr.*, 1890, n. 36. 55 et 66 (le préambule); *Revue arch.*, 1891, p. 265-272, n° 32, et p. 274, n. 39. — Sur la partie grecque, voy. S. REINACH, Traité d'épigr. grecque, p. 62 et suiv.

MILITAIRES *(tabulae honestae missionis)*, trouvés dans tout l'Empire romain, avec une lumineuse étude d'ensemble (1). Mommsen en a donné 21 nouveaux dans l'*Ephemeris epigraphica*, et aujourd'hui l'on en connaît 84 (2). Il a dérogé ici à l'ordre géographique pour réunir toutes les pièces de ce genre que nous avons, parce qu'elles présentent un grand intérêt pour l'histoire militaire générale de tout l'Empire, plutôt que pour une ville ou une province. Dans les autres volumes, chaque diplôme est du reste repris à sa place. 4° LES TABLETTES DE CIRE (avec fac-similés), trouvées en Transylvanie dans des mines d'or abandonnées brusquement au IIe siècle de notre ère, près de Verespatak *(Alburnus major*, en Dacie) ; elles contiennent 22 *instrumenta* ou documents juridiques, parmi lesquels des actes de ventes et l'édit d'un président qui dissout un collège funéraire *(collegium Jovis Cerneni*, en 167), et elles sont surtout intéressantes pour le droit civil (3).

Il faut signaler, comme complément du volume III, les *Monuments épigraphiques du Musée national hongrois*, dessinés et expliqués par E. Desjardins, publiés par les soins de

(1) C. I. L. III, p. 844. 1058. 1064.

(2) *Ephem. ep.* II, p. 454-466; IV, p. 495-515; V, p. 101. 610-617. 652-656. Cf. HAUG, *l. l.*, 1880, vol. 23, p. 210. 1884, vol. 40, p. 177. 1888, vol. 56, p. 83-87.

Le diplôme de Flémalle porte le n° LXIX. Il a été publié par SCHUERMANS (*Bull. des comm. roy. d'art et d'arch.*, XX (1881), p. 57 et XXI (1882), p. 39, et par AD. DE CEULENEER (Notice sur un diplôme mil. de Trajan, etc., dans le *Bulletin de la Soc. d'art et d'hist. du diocèse de Liège*, 1881).

Voici les cinq derniers diplômes que l'Académie n'a pas encore publiés :

N° 80, à Heddernheim (*Westd. Korrespondenz-Blatt*, mai 1884, par HAMMERAN); n° 81, à Oltina (*Arch.-epigr. Mitth. aus Oesterreich*, XI (1887), p. 24. *Année épigr.* 1888, n° 19); n° 82, à Aszár en Hongrie (R. MOWAT, *Rev. arch.*, 1891, p. 214); n° 83, à Eining en Bavière, Rhétie (W. SCHREINER, *Sitzungsber. der Münch. Ak.*, 1890, Bd. 2., p. 329); n° 84, à Rome (BARNABEI, *Monumenti antichi publ. per la cura della r. Acc. dei Lincei*, Milan, Hoepli, 1891).

Voy. L. RENIER, Recueil de diplômes militaires, 1876. H. THÉDENAT, art. *diploma*, dans le Dict. de SAGLIO et DAREMBERG. R. CAGNAT, Cours d'épigr., p. 264-270.

(3) C. I. L. III, p. 921 et 1058. Voy. HAUG, *l. l.*, 1880, vol. 23, p. 214-215. G. POPA, Tablele cerate descoperite in Transilvania, Bukarest, 1890. — Elles sont toutes du IIe siècle.

Dom Floris Romer (1). Renier regardait cet ouvrage comme «le plus beau recueil d'inscriptions publié par un Français», et Cagnat l'appelle « un modèle de *Corpus* local ». E. Desjardins a fait paraître encore, en 1874, ses *Desiderata du C. I. L. III, le Musée épigraphique de Pesth*, où il entreprit de démontrer que l'œuvre de Mommsen était incomplète et inexacte, par la faute de l'auteur (2).

La Hongrie et la presqu'île des Balkans recèlent encore une foule d'inscriptions; ces pays, comme le Nord de l'Afrique, ont longtemps subi une civilisation indifférente à l'antiquité classique. Aussi les trouvailles faites depuis la publication du IIIe volume sont-elles très nombreuses. Les résultats des fouilles et des découvertes sont consignés dans les périodiques locaux, surtout dans les *Archaeologisch-epigraphische Mittheilungen aus Oesterreich-Ungarn* (3) et dans l'*Archeographo Triestino* (4). L'*Ephemeris epigraphica* a recueilli déjà 1471 textes nouveaux (5). En 1889 a paru le premier fascicule du *Supplementum vol. III;* il contient les n°s 6576 à 7623, inscriptions nouvelles de l'Egypte, de l'Asie et des provinces grecques (par Th. Mommsen), et celles de la Mésie inférieure (par Alfred von Domazewsky, de Heidelberg) (6). O. Hirschfeld,

(1) Budapesth, 1873. Voy. R. Cagnat. Leç. d'ouvert. du Cours d'épigr. au Collège de France, p. 9-10. Il y eut une édition hongroise, plus complète, par Romer, la même année. Voy. *Ephem.* II, p. 352 et Haug, *l. l.*

(2) Mommsen a répondu avec une grande vivacité. *Ephem.* II, p. 352 et suiv.

(3) Publiées à Vienne, depuis 1877, par O. Benndorf, directeur du Musée de Vienne, O. Hirschfeld et E. Bormann, avec de nombreux collaborateurs : Maionica, Tocilescu, Gooss, Schneider, Kubitschek, Domazewsky, Orsi, Torma, Frankfurter, Gregorutti, von Premerstein, etc.

(4) Par Gregorutti et Maionica. Ajoutez le *Bullettino di arch. et Storia Dalmata.*

(5) *Ephem.* I, p. 278. II, p. 102. 287. III, p. 156. IV, p. 495. V, p. 1 et 569.

(6) Parmi les inscr. nouvelles, il faut remarquer : 6580, liste des vétérans congédiés en 194 (*Ephem.* V, 19), à Alexandrie ; 6627, deux pierres de Coptos, en Egypte, relatives à des travaux exécutés par l'armée d'Egypte, au 1er siècle; 6687, inscr. de *Berytus*, relative à Q. Aemilius Secundus, reléguée d'abord parmi les fausses (C. I. L. V 136* et *Ephem.* IV, p. 537); 6866, lettre d'un empereur inconnu *de Tymandenis*, en Pisidie ; 6979, fragment d'un édit impérial du commencement du 4e siècle, à *Amisus* ; 6998, *Kaput ex testamento P. Aeli Onesimi Aug. l.*, à *Nacolia*, en Phrygie ; 7000, à *Orcistus*, en Phrygie,

qui fut professeur à l'Université de Vienne, a exploré à plusieurs reprises la vallée du Danube et, avec Domazewsky, il prépare le Supplément de la Dacie, de la Mésie supérieure et de la Dalmatie, qui est sous presse.

VOLVMEN IV.

Inscriptiones parietariae Pompeianae, Herculanienses et Stabianae, ed. Car. Zangemeister, *accedunt vasorum fictilium ex eisdem oppidis erutorum inscriptiones editae a* Richardo Schoene ; *adjectae sunt tabulae lithographae LVII.* Berlin, 1871 ; xx-275-8* pp. (1).

L'auteur de ce volume est Ch. Zangemeister, né en 1837, actuellement professeur à l'Université de Heidelberg. Il fut chargé de publier à part les inscriptions *pariétaires* de Pompéi, d'Herculaneum et de Stabies, parce qu'elles ont un caractère particulier. D'abord, la plupart ont un but passager : ce sont, par exemple, des affiches électorales — les élections municipales venaient d'avoir lieu, quand la ville fut engloutie (2) —, des traits de satire personnelle, une idée qui traversait l'esprit de l'auteur, un sentiment fugitif qu'il a griffonné sur un mur, ne se doutant pas qu'il y resterait dix-huit siècles. Ces inscriptions sont en caractères cursifs, fort variés suivant la main ou la fantaisie de celui qui les a tracés ; il faut donc des connaissances spéciales pour les déchiffrer, et l'on a cru devoir les reproduire en grande partie sur 57 planches lithographiées qui suivent le volume et qui sont très utiles pour étudier l'écriture cursive (3). Rangées par rues et par places publiques (4), elles

nouvelle lecture du n° 532 ; 7060, S.-C[te] du temps d'Antonin le Pieux, autorisant le *corpus neon (juvenum)* à Cyzique *(Ephem.* III, p. 156) ; 7086, lettre d'un procurateur d'Asie, sénatus-consulte, et mandat de Trajan concernant un *templum Jovis*, à Pergame ; 7251, édit de Claude concernant Tégée, en 49 *(Ephem.* V, p. 187) ; 7437, nouvelle lecture de 6150 ; 7449, liste d'une *vexillatio*, en 155, en Mésie inférieure.

(1) Voy. C. I. L. IV, p. v-xii et p. 171-173.

(2) Cf. P. Willems, Elections municipales à Pompéi, Bruxelles, Hayez, 1886.

(3) Cf. Edon, Nouvelle étude sur le chant lémural et l'écriture cursive des Latins, 1884, et Ritschl, cité plus haut, p. 107, planches XV à XVII.

(4) C. I. L. IV, p. x, § 35.

nous donnent la physionomie d'une ville de province, populeuse et animée, en l'an 79 de notre ère. Cette image est d'autant plus ressemblante, que les monuments de cette ville, surprise par l'éruption du Vésuve, se retrouvent, après le déblai, à leur place primitive. On pourra voir dans les Tables (1) à quelles espèces diverses elles se rattachent pour ce qui concerne le fond. Zangemeister, tout en suivant l'ordre chorographique, distingue les inscriptions peintes au minium et les inscriptions tracées au stylet. Celles d'Herculaneum et de Stabies ne sont pas fort nombreuses.

L'auteur a eu pour aides des savants connus par leurs travaux sur Pompéi : Joseph Fiorelli, le célèbre directeur et historien des fouilles de cette ville, H. Nissen et Richard Schoene, qui lui ont envoyé les inscriptions découvertes depuis le mois de juillet 1865. R. Schoene est, de plus, l'auteur d'un Appendice contenant 329 inscriptions de vases de terre *(vasa fictilia)*, également en caractères cursifs (2). Tout le volume renferme 3339 textes authentiques et 142 apocryphes.

L'*Ephemeris epigr.* a déjà donné 290 numéros nouveaux (3) et une seconde édition est annoncée depuis longtemps. Parmi les découvertes récentes les plus importantes, il faut signaler les 127 quittances délivrées au banquier et commissaire-priseur L. Caecilius Secundus, qui furent retrouvées en 1876 sur des tablettes de cire (4). Trois nouvelles tablettes, relatives à des ventes d'esclaves, ont été découvertes en 1887 (5). Le premier

(1) *Indices*, p. 260-262, et *Prooemia* des divers chapitres.

(2) C. I. L. IV, p. 171-173. — Au vol. X, n. 8055, Mommsen a donné les inscriptions des *vasa* et *vascula* qu'on a découverts depuis à Pompéi et à Herculaneum.

(3) *Ephem. ep.* I, p. 49. 160. 177.

(4) Voy. Guilio di Petra, Le tavolette cerate di Pompei (*Atti dell'Acc. dei Lincei*, Ser. II, vol. 3, Roma 1876). Th. Mommsen, *Hermes*, XII (1877), p. 88-141. Caillemer, *Nouv. Revue hist. du droit franç. et étranger*, juillet-août 1877. G. Boissier, Promenades archéologiques, p. 298-302.

(5) *Notizie degli Scavi*, 1887, p. 415 (di Petra). Cf. Scialoja, dans le *Bull. dell'Inst. di diritto rom.*, 1888, p. 5 et 205. *Hermes*, 1888, p. 157. *Nouvelle Rev. du droit franç. et étranger*, 1888, p. 472 (J. Tardif). Les textes se trouvent dans Cagnat, *Ann. épigr.*, 1888, n° 19-21.

fascicule du Supplément contiendra toutes ces tablettes de cire (1).

VOLVMEN V.

Inscriptiones Galliae Cisalpinae latinae, ed. TH. MOMMSEN, PARS PRIOR, *inscriptiones regionis Italiae decimae continens.* Berlin, 1872. PARS POSTERIOR, *inscriptiones regionum Italiae XI et IX continens.* Berlin, 1887. XXIV-104-1215* pp.

Voici le premier des volumes consacrés à l'Italie. Nous avons dit qu'on y suit la division en provinces faite par Auguste : ce volume contient la Gaule Cisalpine, c'est à dire la 10e région ou Vénétie et Histrie, la 11e ou Ligurie, la 9e ou Transpadane, et les deux provinces des Alpes Cottiennes et Maritimes. A la suite sont rangées les bornes milliaires *(viae publicae)* et l'*instrumentum* de toute la Gaule Cisalpine. Il y a 8997 textes authentiques et 1121 apocryphes (2). Chaque province ou chapitre est précédé d'un *Index auctorum*, et le volume s'ouvre par une liste alphabétique de tous les auteurs cités. Ils sont plus nombreux qu'ailleurs, parce que, depuis quatre siècles, chaque ville de l'Italie septentrionale a sa littérature épigraphique locale, peu connue au dehors, et c'est ce qui rendait le travail de Mommsen plus difficile et plus long (3). Il a été aidé par J. B. de Rossi, J. Fiorelli, C. Promis (4) et par toutes

(1) Voy. *Sitzungsber. der Berl. Ak.*, 1891, p. 87.

(2) La Cisalpine a des villes très riches en inscriptions : Aquileia, Ateste, Patavium, Verona, Brixia, Comum, Mediolanium. Remarquez les nos 532, décret de l'*ordo decurionum* de Tergeste entre 138 et 161 : statue votée à L. Fabius Secundus pour services rendus ; 4919 et 4920, *tabulae patronatus*, à *Trumplini*; 5050, *table de Cles*, trouvée en 1869 près de Trente : édit de Claude réglant des questions de propriété territoriale en faveur des *Anauni*, des *Tulliasses* et des *Siduni*, en 46; 6416, arc de la maison d'Auguste, dédié à *Ticinum* en 760 ou 761 ; 7231, arc de triomphe à *Segusio*, en 745 ; 7817, inscr. des *tropaea Augusti*, aujourd'hui *castello della Turbia*, en 747 ou 748, dans les Alpes Maritimes; 7749 = I 199, sentence des *Minutii*, délégués du sénat dans une querelle de limites entre les *Genuates* et les *Viturii*, en l'an 117 avant J.-C. — Les villes de la Gaule Cisalpine sont aussi remarquables par leurs nombreux collèges d'artisans. V. *Indices*, *Collegia*.

(3) C. I. L., p. v : *saepenumero de opere perficiendo in eo fuit ut desperarem.*

(4) C. PROMIS était professeur à Turin. Cf. C. I. L. V. p. 779.

les sociétés et les savants, qui, dans ce pays, s'occupent de l'antiquité classique : son œuvre, dit-il, est un *thesaurus ex multorum stipe congestus* (1). Dans sa Préface, il exprime le vœu que l'Italie elle-même continue cette œuvre, qui doit devenir bientôt incomplète. Déjà ce souhait s'accomplit : l'Académie royale des *Lincei* à Rome s'est chargée de compléter les volumes du *Corpus* qui concernent l'Italie, et elle a confié à Hector Pais, conservateur du musée de Cagliari en Sardaigne, la mission de préparer le Supplément du volume V. Le premier fascicule a paru en 1888, sous ce titre :

Corporis I. L. supplementa italica, consilio et auctoritate Academiae regiae Lynceorum edita. — Fasc. I, additamenta ad vol. V Galliae Cisalpinae, ed. HECTOR PAIS. Rome, 1888, 305 pp. in-4°.

Il contient 1323 numéros dont plusieurs sont subdivisés en un grand nombre de numéros secondaires, et seulement deux inscriptions fausses. Les *Indices*, semblables à ceux du *Corpus*, ont été faits par Behrendt Pick, de Berlin (2).

VOLVMEN VI.

Inscriptiones Urbis Romae latinae collegerunt G. HENZEN *et* J. B. DE ROSSI, *ediderunt* EUG. BORMANN, G. HENZEN, CHR. HUELSEN.

Pars I. 1876, LXVI-873 pp., 3925 nos.

Pars II. 1882, p. 877-1746, n. 3926-15126.

Pars III. 1886, p. 1747-2458, n. 15127-24320.

Pars IV, est en préparation.

Pars V, Inscriptiones falsas Urbi Romae attributas comprehendens, 1885, 271* pp., 3643* nos.

Pars VI, contiendra les Tables.

Ce volume, le plus important comme le plus étendu, est

(1) C. I. L. V, p. v, et les rapports dans les *Sitzungsber.* de l'Acad. (ci-dessus p. 65 n. 1).

(2) Voy. MAIONICA, dans l'*Archeografo Triestino*, 1889, p. 281 et suiv. — Les découvertes nouvelles sont publiées par les *Notizie degli scavi* des *Lincei*, l'*Archivio Veneto*, les *Atti della r. Accademia delle scienze di Torino*, les *Atti della Soc. di arch. e belle arti* de Turin, etc.

avant tout l'œuvre de G. Henzen et de J. B. de Rossi (1). Outre Rome et le Latium, ces deux savants avaient reçu en partage l'Etrurie, l'Ombrie et l'Emilie (2). La tâche leur sembla bientôt trop lourde et ils détachèrent ces trois régions pour les confier à Eug. Bormann qu'ils s'étaient associé en 1866. Ils se réservèrent le VI[e] volume, qui devait comprendre tout le vieux Latium ; en effet, beaucoup de monuments du Latium sont mêlés à ceux de Rome, et ils paraissaient avoir avec eux une grande ressemblance. On s'aperçut bientôt qu'il y avait, au contraire, de grandes différences : les inscriptions sacrées de Tibur et de Préneste (3), les sépulcrales d'Ostie, les municipales surtout ne pouvaient être confondues avec celles de Rome. D'autre part, la masse des inscriptions de la Ville Eternelle allait toujours croissant, depuis 1871 notamment, par suite des transformations que subit la nouvelle capitale de l'Italie : des rues furent ouvertes, des déblais et des fouilles systématiques furent opérés au Forum et de tous côtés, et la moisson épigraphique fut très abondante (4). A Ostie et dans tout le vieux Latium, le nombre des inscriptions s'accroissait également sans cesse. Enfin J. B. de Rossi ne put aider son collègue jusqu'au bout ; il ne s'occupa que de recueillir les textes. A cet effet, il dépouilla les bibliothèques, lut les manuscrits et copia une foule de monuments. Puis, absorbé par ses admirables travaux sur les cimetières romains et par son Recueil des *Inscriptiones christianae U. R.*, il remit ses notes à Henzen, lui laissant le soin de classer et de constituer les textes. Sentant que ses forces ne suffisaient pas, G. Henzen publia, en 1876, le premier tome des inscriptions païennes de Rome et de l'*ager suburbanus*, sans celles du Latium. Tout ce

(1) Voyez C. I. L. VI, p. v-vi. XIV, p. v-vi.

(2) Cette partie leur fut assignée parce qu'ils habitaient Rome, et que Henzen dirigeait l'Institut archéologique, centre des études épigraphiques en Italie. C. I. L. VI, p. v.

(3) Ces villes avaient des cultes spéciaux.

(4) Sur les fouilles du *Forum* et sur l'administration des fouilles en Italie, voyez G. Boissier, *Journal des Sav.*, 1885, p. 61-74. 389-399. 511-532 ; et différents articles dans le *Bull. com.*, dans les *Notizie degli scavi*, et dans les *Mittheil. des d. k. arch. Instituts.*

qui provient d'au-delà du Tibre, excepté du Janicule, fut attribué à l'Etrurie. Quant au vieux Latium, Henzen en fit charger, en 1878, un jeune élève de G. Wilmanns, Hermann Dessau, qui apportait à ce travail plus de loisirs et toute l'ardeur de la jeunesse. Dans la part, encore fort étendue, qui lui restait, il fut constamment aidé, depuis 1866, par Eug. Bormann, qui copia des inscriptions et revit les épreuves, par Th. Mommsen, toujours consulté sur les difficultés, par une foule de jeunes Allemands qui étudiaient la philologie à Rome : E. Hübner, D. Detlefsen, A. Kiessling, H. Nissen, K. Zangemeister, O. Hirschfeld, et par beaucoup d'autres, Italiens et Allemands, auxquels il exprime sa reconnaissance dans sa Préface.

Les inscriptions de Rome furent divisées par ordre des matières, parce qu'il était impossible de fixer le lieu où la plupart avaient été trouvées. Il fallut donc, avant de commencer la publication, les réunir et les classer toutes. Les monuments chrétiens sont réservés au Recueil de J. B. de Rossi.

Le tome I s'ouvre par une liste des auteurs principaux; quelques sylloges manuscrites sont reproduites en entier. Un *index auctorum* complet sera placé à la fin du volume. Quand on aura publié toutes les inscriptions de l'Italie, J. B. de Rossi écrira une histoire complète de l'épigraphie, qui est encore impossible aujourd'hui (1).



Voici le plan qu'on a suivi. Dans le tome I : 1° Les *inscriptiones sacrae*, rangées par ordre alphabétique des divinités auxquelles elles se rapportent (n. 1-871) (2). 2° Les *inscr. Augustorum domusque Augustae*, c'est-à-dire des empereurs et des membres de leurs familles ; ici, l'on a suivi l'ordre chronologique des règnes, sauf les *termini pomerii*, les *termini riparum Tiberis*, les inscriptions des aqueducs (3), et les *termini inter privatum et publicum*, auxquels on a consacré des

(1) C. I. L. VI, p. v. Voyez cependant plus haut, p. 60, n. 2.

(2) Remarquez : VI 266-268, procès des foulons; 406-416, collège des adorateurs de *Jupiter Dolichenus;* 631, album des *initiales collegi Silvani Aureliani* (gladiateurs de Commode, en 177) ; 647, album d'un *sodalicium dii Silvani;* 826, *lex arae urbanae*, de 84 à 96.

(3) Cf. R. Lanciani, Commentarii di Frontino intorno le acquedotti di Roma, Rome, 1880, 404 pp. in-4.

paragraphes spéciaux (n. 872-1268) (1). 3° Les inscriptions des magistrats du peuple romain et de leurs appariteurs (n. 1269-1975) (2). 4° Les fastes, actes et autres inscriptions des *sacerdotes publici P. R.*, depuis les sacerdoces les plus élevés jusqu'aux esclaves qui les servaient. Il faut signaler surtout les *Acta collegii fratrum Arvalium* (3) n. 1976-2374) (4). 5° Listes et autres inscriptions de soldats (*latercula et tituli militum* (n. 2375-3670). Durant l'impression, 255 textes nouveaux furent découverts et ajoutés en appendice dans le même ordre (n. 3671-3925).

Le Tome II n'a pas une importance moins grande. Il comprend : 6° Inscriptions d'une quarantaine de colombaires ou monuments funéraires, bâtis par les riches maisons pour leur domesticité; la plupart ont été exhumées dans notre siècle (n. 3926-8397). 7° Inscriptions du personnel de la maison impériale (*officiales Augustorum*, n. 8308-9101), et des maisons privées (*off. hominum privatorum*, n. 9102-10043). A ce chapitre sont ajoutées les inscriptions ayant rapport aux jeux

(1) Remarquez : VI 877, deux fragments de Sénatus-consultes de l'an 17 et de l'an 47 après J.-Ch., relatifs aux *ludi saeculares;* 911 et 912, deux autres fragm. de S.-C[tes] relatifs aux honneurs qui doivent être rendus à Germanicus et à Drusus le Jeune après leur mort; 930, *lex regia*, (ci-dessus, p. 12, n. 3); 1016, décret de Marc Aurèle et de Commode, de 176 à 180, (cf. *Ephem.* IV 787); 1222, rescrit de Gallien ; enfin signalons les arcs de triomphe : 920. 945. 960. 966. 974. 1004. 1033. 1035. 1106.

(2) Remarquez : VI 1370, rescrit de Sévère aux *paeanistae;* 1527, *laudatio funebris Turiae*, de 746-752; 1585 a et b, *libellus* d'Adraste, procurateur et affranchi de Septime Sévère, qui demande un emplacement pour se bâtir une maison, et lettres des *rationales* de l'empereur à plusieurs personnages à ce sujet, en 193; 1685. 1686. 1687, *tabulae patronatus ;* 1698. 1699, inscr. de l'orateur Symmaque; 1710, du poète Claudien; 1782. 1783, de Nicomaque Flavien.

(3) Edités d'abord par G. Marini, *Gli atti e monumenti de' fratelli Arvali*, 2 vol., Rome, 1795. En 1868, Henzen publia les résultats des fouilles qu'il avait dirigées : *Scavi nel bosco dei fratelli Arvali*, Roma ; en 1874, il publia à part : *Acta fratrum Arvalium quae supersunt*, Berlin ; enfin dans le *Corpus*, VI, p. 459 et suiv., n. 2023-2119; *Ephem.* II, p. 211. Le chant des Arvales se trouve au n. 2014, l. 32 (= I, 28, avec la bibliographie).

(4) Les Fastes des *Feriae latinae* sont joints aux fastes sacerdotaux, C. I. L. VI 2011-2022; *Ephem.* II, p. 93; III, p. 74. 205.

(*ludi*) (1), aux tribus et aux distributions de blé (n. 10044-10228). 8° Les inscriptions sépulcrales non comprises dans ce qui précède : d'abord, le testament de Dasumius en 109 (2), et d'autres actes de ce genre (*ad sepulturam pertinentia*, 10229-10250 (3); puis les inscriptions relatives aux associations funéraires (*collegia funeraticia*, 10251-10423) (4); enfin l'immense multitude des épitaphes, qu'on a rangées par ordre alphabétique des noms propres, afin de faciliter les recherches (10424-15126 (5).

Une seconde édition des Tomes I et II est en préparation.

Le Tome III continue les inscriptions sépulcrales jusqu'à la lettre P et arrive au numéro 24320 (6). Le Tome IV, qui est sous presse, donnera la fin, avec les additions devenues nécessaires. Il faut dire que pour les Tomes II à IV, Henzen et Bormann se sont associé Christian Huelsen, second secrétaire de l'Institut archéologique (7).

Le Tome V est réservé aux 3643 inscriptions fausses attribuées à Rome. On y trouve à part celles des grands faussaires : 2993 de Ligorio, 29 de Panvini, 74 de Boissard, 95 de Gutenstein, 35 de Grata, 55 de Galetti.

Les inscriptions de la ville de Rome comprennent dès maintenant, à elles seules, le quart du *Corpus*, et il faudra un tome

(1) Inscriptions en l'honneur d'*aurigae*, d'*histriones*, de *gladiatores* (10044-10210).

(2) C. I. L. VI 10229.

(3) Remarquez : VI 10230, *laudatio funebris Murdiae*, au Ier siècle; 10231, donation de Julia Monime, à un *collegium Silvani*, du 2e au 3e s.; 10233, achat d'un emplacement pour construire un escalier menant à une sépulture, en 211; 10234, Statuts du collège funéraire d'Esculape et d'Hygie, en 153; 10239, donation; 10241, autre donation; 10245, legs d'un *locus monumenti*, fait par un affranchi de l'empereur, à ses affranchis; 10247, donation de Statia Irene, en 252.

(4) Remarquez les statuts d'un *collegium aquae* (foulons), du Ier siècle (VI 10298).

(5) Deux testaments figurant déjà au vol. I : VI 12692 = I 1029. VI 14806 = I 1040. Il faut remarquer aussi les inscr. de plusieurs colombaires.

(6) VI 20278, encore une *mancipatio donationis causa*.

(7) Henzen est mort en avril 1887. Huelsen avait déjà dirigé l'impression du Tome 3. Le Tome 5 est de Henzen.

spécial (le VIe) pour les Tables. Un index topographique, un index muséographique et la liste des noms propres sont en préparation (1).

Pour se mettre au courant des découvertes nouvelles, qui sont presque journalières, il faut consulter le *Bullettino della commissione arch. municipale* (ou *comunale*) (2), fondé spécialement, en 1872, pour enregistrer toutes les trouvailles faites à Rome même, tandis les *Notizie delgi scavi di antichità communicate alla r. Accademia dei Lincei* (3) publient les résultats des fouilles faites dans toute l'Italie. L'*Ephemeris epigr.* a donné également un supplément de 963 numéros au Tome I (4), et Jordan y a publié une *Sylloge inscriptionum Fori Romani* (5).

VOLVMEN VII.

Inscriptiones Britanniae latinae, ed. AEM. HUBNER, Berlin, 1873, XII-345-3* pp. (6).

On ne commença que vers la fin du seizième siècle à recueillir les inscriptions de l'Angleterre ; la plupart de celles qui sont insérées dans ce volume ont même été trouvées au XVIIIe et au XIXe siècle. Les trouvailles étaient plus rares qu'ailleurs parce que les villes avaient été moins nombreuses et moins florissantes dans cette province toujours agitée par les révoltes ; aussi attirèrent-elles peu l'attention des savants. Cependant ceux qui s'en occupèrent le firent avec soin; citons seulement

(1) Voy. *Sitzungsber. der Berl. Ak.*, 1891, p. 86.

(2) A Rome, un vol. in-8 par an. G. GATTI y publie les découvertes relatives à l'épigraphie de Rome. On peut consulter encore : *Bullettino dell'Istituto di diritto romano*, 1re année 1888 (V. SCIALOJA); *Museo italiano di antichità classica; Archivio della r. società romana di storia patria; Studi e documenti di storia e diritto; Bull. di arch. cristiana* (J. B. DE ROSSI); enfin et surtout les *Mittheil. des d. k. archeolog. Instituts*, v. ci-dessus p.50, n. 1 et 59, n, 1.

(3) C'est le journal officiel des fouilles en Italie. Cf. GEFFROY, l'Ecole fr. de Rome, 2e brochure, 1884, p. 12-15.

(4) *Ephem. ep.*, IV, p. 259-354. Cf. I, p. 118. IV, p. 482.

(5) *Ephem. ep.* III, p. 237-310 (203 numéros). Cf. *Forma U. Romae, ed.* H. JORDAN, Berlin, 1874, IV-70 pp. in-f.

(6) C. I. L. VII, p v et 3 à 12

G. Camden (1552-1623), J. Horsley (1685-1731), et, dans notre siècle, J. Hodgson, Th. Wright, L. R. Smith, J. Bruce (1). De plus, toutes les inscriptions ont été imprimées et tous les monuments ont été conservés ; les faussaires sont presque inconnus. C. T. Newton, conservateur du Musée britannique, inséra 160 textes choisis dans les *Monumenta historica Britannica* (2). Noël des Vergers avait entrepris, en 1850, de réunir toutes les inscriptions du Royaume-Uni ; mais il ne donna pas suite à son projet (3). L'Académie de Berlin avait l'intention de les joindre à celles de la Gaule et de la Germanie, mais pour ne pas les faire attendre trop longtemps, elle chargea E. Hübner de les publier à part (4). Le septième volume contient 1355 authentiques et 24 apocryphes. D'abord viennent celles de la Bretagne, puis celles du *vallum Hadriani*, enfin celles de la Calédonie et du *vallum Pii*. Elles prouvent que cette province, sans cesse obligée de lutter contre les indigènes, avait une organisation essentiellement militaire (5). Trois diplômes militaires, déjà insérés au volume III, les inscriptions des *viae publicae* et celles de l'*instrumentum domesticum* forment des chapitres à part (6). Dans l'*Ephemeris epigraphica* E. Hübner a donné, d'après les publications récentes de J. Bruce, G. Th. Watkin et J. Clayton (7), 162 textes nouveaux authentiques et deux faux (8). Un supplément est en préparation.

(1) C. I. L. VII, p. 5-12 : *de inscriptionum Britannicarum auctoribus*, et les Préfaces de tous les chapitres.

(2) Londres, 1848.

(3) C. I. L. VII, p. 10, n. 28.

(4) Rapports sur ses voyages, *Sitzungsber. der B. Ak.*, 1866, p. 781. 1867, p. 82.

(5) C. I. L. VII, p. 3-5 : Notice sur la province. Cf. Haug, dans Bursian, *Jahresber.*, 1884, vol. 40, p. 141 et suiv.

(6) Pour les inscriptions chrétiennes, voy. plus haut, p. 78, n. 4.

(7) *Ephem. ep.* III, p. 113. IV, p. 194. — J. C. Bruce, *Lapidarium septentrionale*, Londres, 1875.

(8) *Ephem. ep.* III, p. 113-155. 311-318. IV, 194-212 (E. Hubner). Dans le vol. VII de l'*Ephem.* (1890, 3e fasc.), F. Haverfield a publié *Additamenta quarta ad Corporis vol. VII*, p. 273-354, n. 812-1189. — En 1878, H. Gaidoz

VOLVMEN VIII.

Inscriptiones Africae latinae collegit G. Wilmanns. *Pars I, inscriptiones Africae proconsularis et Numidiae comprehendens; Pars II, inscriptiones Mauretaniarum*, Berlin, 1881,

Nous avons dit que, depuis l'occupation française, le Nord de l'Afrique a produit plus de monuments épigraphiques que le reste de l'immense territoire autrefois soumis aux Romains. Les Français commencèrent l'exploration scientifique dès les premières années de la conquête, et il faut leur rendre cette justice qu'ils l'ont faite avec un grand zèle : officiers, particuliers et savants envoyés en mission n'ont cessé depuis cinquante ans et ne cessent encore, de recueillir en Algérie et en Tunisie une quantité énorme d'inscriptions (1). De Caussade, Delamare, Creuly, L. Renier, Ch. Tissot, Cherbonneau, Berbrugger, Guérin, Héron de Villefosse, Masqueray, R. Cagnat, Salomon Reinach, le P. Delattre, R. de la Blanchère et beaucoup d'autres ont copié sur place une foule de textes, et ils les ont publiés soit dans des ouvrages spéciaux, soit dans des revues ou collections officielles (2). Pendant que les investigations,

a publié et commenté les Inscriptions de l'Irlande qui, sauf une seule, n'avaient pas encore été publiées en dehors de l'île : *Notice sur les Inscr. latines de l'Irlande (Mélanges de l'Ecole des Hautes Etudes*, Paris, 1878, in-8). Cf. *Journal des Savants*, 1879, p. 259.

(1) Voy. ci-dessus, p. 68 à 70. La conquête de l'Algérie a été le point de départ du développement qu'ont pris les études épigr. en France. Voy. Thédenat, cité ci-dessus, p. 73, n. 2. Il dit : « L'Algérie a formé nos épigraphistes comme nos généraux. »

(2) Voyez la bibliographie : C. I. L. VIII, p. xxvii-xxxiv : *Ephem. ep.*, V, p. 266-267 et VII, p. iv. — Parmi les périodiques qui continuent à publier des inscriptions africaines, citons, en Afrique même : le *Bulletin de l'Acad. d'Hippone*; le *Bulletin de Correspondance africaine* (Ecole supérieure d'Alger); le *Recueil des Notices et des Mémoires de la Soc. arch. de Constantine*, fondé par Creuly en 1853, publié aujourd'hui par A. Poulle; la *Revue Africaine* (fondée par Berbrugger, en 1856); le *Bulletin de géogr. et d'arch. d'Oran* (dirigé par Poinssot et Demaeght); en France : la *Revue archéologique*; le *Bulletin arch. du Comité des trav. historiques*, les *Comptes-rendus de l'acad. des Inscr.*; le *Bull. épigraphique*; etc. — Les *Archives des Missions scientifiques* publient les rapports sur les missions confiées par le gouvernement. — On voit que, si la France mérite un reproche, c'est de disperser les découvertes en un trop grand nombre de revues.

toujours heureuses, continuaient, il fallait réunir la moisson éparpillée pour la rendre accessible aux travailleurs, surtout que les mesures prises pour la conservation des marbres étaient insuffisantes (1). Mommsen, nous l'avons vu, eut d'abord l'heureuse idée de s'associer un Français, L. Renier, qui avait publié le plus d'inscriptions algériennes et connaissait le mieux l'épigraphie africaine (2). La guerre de 1870 amena malheureusement une rupture.

En 1871, l'Académie de Berlin chargea de l'Afrique proconsulaire (Tunisie) Gustave Wilmanns, l'un des élèves les plus distingués de Th. Mommsen (2) ; en 1873, ce dernier lui céda la Numidie et la Maurétanie (Algérie et Maroc), de sorte que Wilmanns assuma la lourde tâche de composer tout le VIIIe volume. Né à Jüterbogk, dans le Brandebourg, en 1845, il n'avait que 26 ans quand l'Académie le choisit comme collaborateur. A Rome, il avait déjà aidé Henzen à recueillir les inscriptions du volume VI. Sa carrière fut courte, mais bien remplie (4). De 1873 à 1876, il se rendit à Paris, puis il parcourut la Tunisie, ainsi que l'Algérie, et son travail avançait rapidement, quand la mort l'emporta à Bade en 1878, à l'âge de 33 ans. Il avait achevé et imprimé 408 pages, contenant 3960 numéros. L'illustre maître continua l'œuvre de son infortuné disciple et, suivant la touchante inscription qu'on lit parfois

(1) Les pierres ont été sciées, converties en chaux ou employées à de nouvelles constructiens. Voy. le *Bull. de Corr. afr.*, 1882, Avant-propos, et les plaintes de Mommsen et de Schmidt, C. I. L. VIII, p. XXXI sq.; *Ephem.*, V, p. 265. Il ne reste que la moitié des 4417 inscriptions de L. Renier.

(2) Voy. plus haut. p. 74.

(3) Sur la vie de Wilmanns et la préparation du vol. VIII, voy. C. I. L. VIII, p. V et p. XXXI. *Monatsber. der Berl. Ak.*, 1872, p. 143. 815; 1874, p. 83. — Sur le vol. VIII. voy. E. Le Blant, *Journal des Savants*, 1882, p. 295; R. Mowat, *Rev. crit.*, 1881, vol. 12, p. 209.

(4) Il fut professeur d'histoire à Dorpat depuis 1869, et à Strasbourg depuis 1872. Il publia, en 1874, ses *Exempla inscriptionum lat. in usum academicum*, 2 vol., Weidmann, et en 1877 son article : *Die römische Lagerstadt Afrikas* (Comment. in hon. Mommseni, p. 190), traduit et augmenté d'un appendice épigraphique, par H. Thédenat, *Etude sur le camp de la ville de Lambèse*, Paris. Thorin, 1884, gr. in-8; en outre, des dissertations dans l'*Ephemeris*.

sur les tombes élevées par des parents à leurs enfants, il rendit à son élève le devoir qu'il était en droit d'attendre de lui : *infelicis juvenis tristem hereditatem ego senex adii curavique ne cum ipso labores ejus perirent.* Avec l'aide de R. Schoene, et surtout du jeune H. Dessau, le disciple favori du défunt (1), grâce aussi à l'obligeance de Charles Tissot, qui lui communiqua spontanément les inscriptions inédites recueillies en Tunisie (2), Th. Mommsen put faire paraître le volume VIII en 1881. Il acheva le classement d'après les papiers de Wilmanns, ajouta l'introduction, les notices sur les provinces et les villes, des remarques et des Tables. « Tout ce que ce volume a de neuf et de bon est dû à G. Wilmanns, dit-il avec une pieuse modestie, et le nom de l'auteur vivra avec son ouvrage. » Les deux Tomes renferment 10988 inscriptions authentiques et 33 fausses (3).

La fertilité épigraphique de l'Afrique est loin d'être épuisée. Chaque année met encore au jour de nombreux monuments, surtout dans la Tunisie, placée depuis peu sous le protectorat français (4), et l'on peut s'attendre encore pour l'avenir à une

(1) C. I. L. VIII, p. v et xxxi, n. 1.

(2) C. I. L. VIII, p. xxxi. S. Reinach, dans Bursian, *Biogr. Jahrb.*, 1884, p. 13.

(3) Plusieurs de ces falsifications sont récentes; voy. ci-dessus. p. 24, n. 2.

Parmi les inscr. les plus importantes, signalons : VIII, 68, *tabula patronatus*, remise en 742 à L. Domitius Ahenobarbus, grand'père de Néron, par les *Gurzenses*; 270. Senatus-Consulte de 238 après J.-Chr., contenant un règlement pour le marché du *Saltus Beguensis* (Henchir el-Begar); 1641, fondation alimentaire à *Sicca*; 2403, *album decurionum* de *Thamugas* (Timgâd en Numidie), sous Constance ou Julien (cf. *Ephem.* III (1877), p. 77); 2532, allocution d'Hadrien aux troupes de Lambèse; 2552 à 2557, règlements et *alba* des collèges de sous-officiers du camp de Lambèse; 2728, lettres de deux procurateurs de Maurétanie au sujet d'un aqueduc et rapport d'un centurion qui dirige les travaux; 4508, *lex portus* (loi de douane) de *Cirta*, ou *tarif de Zraïa*, en 202; 6981 et 6982, inventaire des richesses d'un temple, à *Cirta* ; 8837 et 10525, *tabulae patronatus*; 10342, inscr. des empereurs Pupien et Balbin; 10570, rescrit de Commode fixant les journées de prestations dues par les colons du *saltus Burunitanus* (cf. *Ephem.* V, 465. 471); 10860, à Sigus, liste de l'*ordo* du *pagus*.

(4) La Tunisie a été explorée par V. Guérin, Ch. Tissot, R. Cagnat (voy. ci-après), Letaille, J. Poinssot, R. de la Blanchère, S. Reinach, le Père

abondante récolte; bientôt le nombre des inscriptions africaines sera doublé. Il fallut donc pourvoir à la continuation de l'œuvre de G. Wilmanns. Dès 1882, Johann Schmidt, alors professeur à Halle, depuis à Giessen, fut chargé de ce soin. Il partit pour la Tunisie, parcourut le Nord de l'Afrique, de Tunis à Oran, afin de vérifier les inscriptions nouvellement découvertes, et il publia dans l'*Ephemeris* de 1884 un supplément provisoire de 1078 textes choisis, avec l'aide de trois Français : R. Cagnat, alors à Douai, Poinssot de Paris et Papier de Bone (1).

En 1886, il retourna en Afrique, où il tomba malade; en 1887 et en 1888, Ch. Purgold et H. Dessau furent envoyés en Algérie par l'Académie, pour recueillir les inscriptions nouvelles (2). Sur la recommandation de L. Renier, le gouvernement français, de son côté, avait confié, à trois reprises déjà, une mission en Tunisie à R. Cagnat (3); celui-ci mit ses collections à la disposition de l'Académie et lui offrit sa collaboration (4). Grâce aux matériaux réunis par ces trois savants (5), J. Schmidt put faire paraître dans l'*Ephemeris* (1888) un second supplément provisoire de 811 inscriptions choisies (6), découvertes depuis 1884.

Delattre, et d'autres. S. Reinach a publié des *Instructions pour la recherche des antiquités en Tunisie*, in-4°, impr. nat., 1885. — Récemment, de la Martinière a fait des découvertes à *Volubilis* (Maroc). V. *Revue arch.*, 1891, p. 236.

(1) *Sitzungsber. des B. Ak.*, 1883, p. 12; 1888, p. 470. *Ephem. ep.*, V, p. 265-568, 649-651. Remarquons les n°s 498, réglement d'une curie municipale (*curia Jovis*), à *Simitthus*, en 185 (cf. J. Schmidt, *Rhein. Museum*, XLV, 1890); 628, décret des centurions de *Sicca;* 669, rescrit impérial pour arrêter les exactions des *officiales* en Numidie, au 3e siècle; 697, deux édits d'un gouverneur de Numidie sous Julien, réglant l'*ordo salutationis* du gouverneur, et les droits que ses *officiales* peuvent percevoir à propos des procès qu'il juge; 1276, liste dos centurions de la *legio III Aug.*, en 162.

(2) *Ephem. ep.*, VII, p. iii. *Sitzungsber.* 1886, p. 331.

(3) Ses trois *rapports* ont été insérés dans les *Archives des miss. sc.*, 3e série, IX, p. 61; XI, p. 1; XII, p. 107, et publiés à part en 1882, 1884, 1886, sous ce titre : Explorations épigr. et arch. en Tunisie, Rapport I, II, III.

(4) *Sitzungsber.*, 1886, p. 331-334.

(5) D'autres lui furent fournis par E. Espérandieu et L. Demaeght (*Ephem.*, VII, p. iv).

(6) *Ephem. ep.*, VII (1888), p. I-271. Ce fascicule contient encore des textes

Il avait laissé à René Cagnat le soin de publier les inscriptions inédites tirées des papiers de L. Renier ()1, ainsi que les résultats d'un quatrième voyage, qui ont paru sous ce titre : *Nouvelles explorations épigr. et archéologiques en Tunisie* (2).

Les offres de Cagnat furent du reste acceptées par l'Académie, qui l'adjoignit à J. Schmidt et à H. Dessau pour préparer une seconde édition du VIII[e] volume et un Supplément définitif, qui sera très considérable (3).

Nous avons expliqué plus haut l'importance particulière des inscriptions africaines. Celles du camp de la *legio III Augusta*, à Lambèse, ont jeté une grande lumière sur l'organisation militaire (4). Beaucoup d'autres nous éclairent sur l'administration des provinces africaines, si florissantes au III[e] siècle (5). Signalons encore les deux nécropoles des *officiales* du *procurator Augusti tractus Karthaginiensis*, découvertes et fouillées par le P. Delattre, à Carthage, et qui fournissent d'importantes indications sur l'administration des domaines impériaux (6).

importants, par exemple le n° 788, ordonnance réglant la part d'eau, à laquelle a droit chaque colon de la cité de *Lamasba*, en Numidie, et la durée du temps pendant lequel il peut en user, suivant la saison. (= C. I. L. VIII 4440 *Ephem.* V 1279).

(1) Inscr. inédites d'Afrique extraites des papiers de L. Renier, Paris, Leroux, 1887. Il y a 813 textes.

(2) Paris, Leroux, 1887, ou *Archives des miss. sc.*, 3e série, t. XIII (1887). Il y a 95 nos. Remarquons les nos 23, offrandes pour le temple de Mercure, dans la *civitas Vazitana Sarra;* 42, *lex dedicationis* d'un temple, à Macteur, l'un des cinq documents de ce genre qui restent, voyez plus loin, p. 134, n. 3; n. 59, ordonnance sur les fournitures en nature que pouvaient exiger les troupes passant à Cirta.

(3) L'impression du Supplément (par Schmidt et Cagnat) est commencée depuis 1889 ; la Tripolitana, la Byzacena et l'Africa sont annoncées pour cette année (*Sitzungsber.*, 1890, p. 76-77 ; 1891, p. 86-87.

(4) Voyez plus haut, p. 69, n. 8, et C. I. L. VIII, p. 283-425. Cf. Wilmanns et Thédenat, ci-dessus, p. 125, n. 4.

(5) Voy. plus haut, p. 69, n. 7, et l'ouvrage de Tissot, cité p. 27 n. 2.

(6) V. Le cardinal Ch. Lavigerie, De l'utilité d'une mission arch. à Carthage, Alger, 1881. — *Missions catholiques*, XV et XVI, 1882 et 1883, Lyon. — Th. Mommsen, dans les *Mélanges Graux*. — *Ephem. ep.*, V, n. 343-450, et p. 104-120. — Cagnat, Explor. ep. en Tunisie, II (1884), p. 141, n. 234. — L. Delattre,

VOLVMEN IX.

Inscriptiones Calabriae Apuliae Samnii Sabinorum Piceni latinae, ed. Th. Mommsen. Berlin, 1883, LXIX-52*-847 pp.

VOLVMEN X.

Inscriptiones Bruttiorum Lucaniae Campaniae Siciliae Sardiniae latinae, ed. Th. Mommsen. Pars I *inscriptiones Bruttiorum Lucaniae Campaniae comprehendens.* Pars II *inscr. Siciliae et Sardiniae comprehendens.* Berlin, 1883, LXIX-84*-1229 pp.

Ces deux volumes (1) sont une édition nouvelle des *Inscriptiones Regni Neapolitani* publiées en 1852 : *juvenilia mea*, dit l'auteur, *jam senex edo iterum recensita, testesque mihi erunt volumina haec negotio publice mihi commisso vitam me fideli cura totam impendisse.* Th. Mommsen ne se restreint plus dans les limites de l'ancien royaume de Naples ; comme dans le reste de l'Italie, il suit la division en régions d'Auguste. Le volume IX embrasse la 2e région, ou la Calabre, l'Apulie et le pays des Hirpins ; la 4e région ou le pays des Samnites, des *Frentani*, *Marrucini*, *Paeligni*, *Vestini*, *Marsi*, *Aequi*, *Sabini*, enfin la 5e région, ou le Picenum. Il se termine par les bornes milliaires et l'*instrumentum domesticum* de ces trois régions. Il contient 6419 inscriptions authentiques et 767 fausses (2).

Rev. arch., 1888, vol. 56, p. 151, et ailleurs. Ces deux cimetières sont du Ier et du IIe siècle ; on y a retrouvé près de 600 épitaphes d'esclaves et d'affranchis impériaux. — Le P. Delattre s'occupe aussi de l'épigraphie chrétienne de Carthage et de l'Afrique en général, dans le *Cosmos*, la *Revue arch.* le *Bull. de la Soc. des antiquaires*, etc.

(1) V. Mowat, *Revue critiq.*, 1884, vol. 17, p. 7-9.

(2) Les suivantes méritent d'être signalées : IX, 416 = I, 197, Table de *Bantia*, v. p. 105, n. 2; 465 et 466, album d'une *familia gladiatorum* d'un particulier, à *Venusia*; 782, *lex luci*, à *Luceria*; 984, inscr. d'un tombeau défendant d'y ensevelir un autre, à *Compsa* ; 1455, table alimentaire des *Ligures Baebiani* ; 2438, lettre de deux *praefecti praetorio* (de 166 à 169) aux magistrats de *Saepinum* et de *Bovianum*, pour leur défendre de vexer les gardiens de troupeaux de

Le volume X a deux tomes. Le 1er comprend la 3e région, ou le Bruttium et la Lucanie; la 1re région, ou la Campanie avec le *Latium adjectum* et les îles voisines; enfin les bornes milliaires de ces deux régions. Le tome II renferme la Sicile, la Sardaigne (1), la Corse (2), et l'*instrumentum*, fort considérable, de toutes ces provinces. Le volume X contient 8422 authentiques et 1508 fausses (3). Les inscriptions de Pompéi

brebis appartenant à l'empereur, à *Saepinum*; 2827, sentence de C. Helvidius Priscus, *arbiter ex compromisso*, au 1er siècle, à *Buca*; 3513 = I, 603, en 696 = 58, *lex dedicationis aedis Jovis Liberi*, etablie par les *vicani Furfenses*; 5520, lettre adressée en l'an 82 par Domitien aux magistrats et décurions de *Faleria* dans le Picenum, pour trancher un différend entre cette ville et *Firmum*.

(1) H. Pais, directeur du Musée de Cagliari, prépare un supplément pour la Sardaigne.

(2) Voy. G. Lafaye, Inscr. inédites de la Corse (*Bull. epigr.*, IV, 6. p. 296-299).

(3) Signalons dans ce volume : X. 113 et 114, testament de M. Meconius Leo en faveur du municipe de *Petelia*; 338, *album decurionum* de *Canusium*, en Apulie. de l'an 223 après J.-C.; 444, donation à un *collegium Silvani*, sous Domitien; 451, statue décretée par le *collegium dendrophorum* d'*Eburum*; 476 et 477, décrets des décurions de *Paestum*, de 337 et 344, offrant le patronat de la ville à deux personnages; 1401, à *Herculaneum*, *Senatus-consulta Hosidianum et Volusianum*, contenant un règlement sur la démolition et la construction de maisons à Rome, en 44/46 et 56; 1403, album d'un collège inconnu d'*Herculaneum*; 1453, décrets des décurions d'*Herculaneum*; 1781 = I 577, *lex parieti faciundo*, de Pouzzoles, déjà citée; 1782, 1783 et 1786, décrets des décurions de Pouzzoles; 2015, défense d'aliéner un tombeau et ses dépendances, avec sanction; 3334, une *sententia de sepulcris*, 2e au 3e s., à Pouzzoles; 3682=8375. calendrier municipal de Cumes; 3698. à Cumes, décret des *XV viri sacris faciundis*, en 289; 3699, album des dendrophores de Cumes; 3792, calendrier municipal de Capoue; 3903, décret du sénat municipal de Capoue, relatif aux funérailles d'un bienfaiteur de la ville, sous Marc Aurèle; 4643, décret des décurions de *Cales*, qui votent une statue à L. Vitrasius Silvester; 4842, édit d'Auguste relatif à un aqueduc construit par lui pour la colonie de *Venafrum*; 5056, fondation alimentaire à *Atina*; 5853, idem à *Ferentinum*; 6006, inscr. de *Burbuleius*, voy. ci-dessus, p. 36, n. 2; 6231 = I 532, *tessera Fundana*, la plus ancienne *tessera hospitalis*, en forme de poisson; 6328, fondation alimentaire à *Tarracina* (cf. R. de la Blanchère, Terracine, dans la *Bibl. des Ecoles fr. d'Athènes et de Rome*, XXXIV, 1884; 6637 (= VI 8639) et 6638 (= I, p. 327), fastes d'un collège d'esclaves et d'affranchis impériaux, à *Antium*; 7024, lettre de Julius Paternus aux habitants de *Catina*; 7457, *codicilli*, de l'an 175; 7852, décret du proconsul de Sardaigne, L. Helvius Agrippa, relativement à une contestation de frontières entre deux peuplades de cette île, en 68; 8038.

faites au stylet ou au pinceau sont omises ici (1); mais dans les Tables, fort détaillées (200 pages), figurent tous les noms et surnoms de ces inscriptions.

Chacun de ces deux volumes s'ouvre par la Lettre-Préface à Borghesi qui se trouvait en tête des Inscriptions de Naples, et qui trace les règles suivies dans tout le *Corpus;* puis vient un long *index auctorum* (p. XXV-LXIX), fait avec un soin tout particulier. Cette édition nouvelle est plus complète et plus correcte que la première. Avec l'aide de jeunes savants, H. Nissen, F. von Duhn, H. Stevenson, J. Schmidt, G. Kaibel et surtout H. Dressel, Th. Mommsen a pu faire la révision de tous les monuments qui existent encore. Grâce aux bibliothèques qu'on a récemment ouvertes, aux Musées qu'on a fondés, aux voies de communications qui se multiplient dans ce pays encore sauvage en 1850, la tâche est devenue plus aisée. En outre, tous les manuscrits ont été dépouillés, alors que, pour les inscriptions du royaume de Naples, l'auteur avait dû se contenter des pierres et des imprimés. L'illustre maître donnait au public les derniers des volumes dont il avait été spécialement chargé; il « quittait enfin ce gouvernail (2) », qu'il avait tenu d'une main si ferme pendant trente ans, mais il n'a cessé depuis d'aider ses collaborateurs de ses conseils et de revoir leur œuvre.

Max Ihm vient de publier, dans l'*Ephemeris*, des suppléments aux volumes IX et X, en tout 906 numéros; c'est un choix des inscriptions nouvelles les plus intéressantes (3).

lettre de Vespasien aux *Vanucini*, peuplade de la Corse, en 72; 8259, décret du collège des pontifes, trouvé près de Tarracine.

(1) Elles sont réunies dans le vol. IV.

(2) C. I. L. IX et X, p. XVIII.

(3) *Ephem. ep.* VIII, 1er fasc. (1891), p. 1-221. Le supplément du volume XI comprend 244 numéros, celui du vol. X en contient donc 662. La plupart avaient été publiés dans les *Notizie degli scavi*. Cf. EMM. FERNIQUE, Inscr. inédites du pays des Marses (*Bibl. des Ecoles fr. d'Ath. et de Rome*, V, 1879). — Parmi les revues locales, il faut citer : *Archivio storico Napolitano*.

VOLVMEN XI.

Inscriptiones Aemiliae Etruriae Umbriae latinae, *ed.* EUG. BORMANN. PARS I *Inscriptiones Aemiliae et Etruriae comprehendens*, Berolini, 1888, 52*-594 pp.

Nous avons vu (vol. VI) par suite de quelles circonstances Henzen fut obligé de confier ces trois régions à son collaborateur, Eug. Bormann, aujourd'hui à Vienne, afin de se consacrer entièrement aux inscriptions de Rome. Ce premier tome, qui comprend l'Emilie et l'Etrurie, renferme 4080 inscriptions authentiques et 483 fausses (1). Le tome II est sous presse (2). L'*instrumentum* de ces trois régions est préparé par Max Ihm, de Halle.

VOLVMEN XII.

Inscriptiones Galliae Narbonensis latinae, *ed.* OTTO HIRSCHFELD, Berolini, 1888, XXVII-38*-976 pp.

Quand la retraite imprévue de Léon Renier (3) fit retomber sur l'Académie de Berlin le soin de publier les inscriptions de

(1) Ravenne seule a 352 inscriptions. — Il faut remarquer les nos 358 à 364, à *Ariminum*, dons faits à différents dieux par différentes personnes ; 365 et 367, arc de triomphe et pont à *Ariminum ;* 419, fondation alimentaire dans la même ville ; 1146, à *Veleia, operis novi nuntiatio* ; 970, décret du *collegium fabr. et cent.*, nommant un patron : 1147, table alimentaire de Trajan, à *Veleia*, v. plus haut p. 12, n. 2 ; 1420 et 1421, *Cenotaphia Pisana,* décrets municipaux en l'honneur des petits-fils d'Auguste, Lucius et Gaius, en l'an 3 après J.-C. ; 3281 à 3284, coupes avec itinéraire : *itinerarium a Gades* (sic) *Romam*, à Vicarello (cf. VII 1291, coupe semblable trouvée près de Froxfield en Angleterre) ; 3303, à *Forum Clodi*, décrets des décurions en l'an 18 ; 3614, à *Caere*, en 113, concession d'un emplacement pour construire un local aux sévirs Augustaux.

(2) On y trouvera : WILMANNS, 694, lettres des *II viri* et des décurions de *Forum Sempronii ; ibid.*, rescrit de Constantin aux habitants d'*Hispellum ; ibid.*, 2857 et 2858, deux *tabulae patronatus* des *coll. fabr. et cent.* de *Sentinum*, en 260 et 261 ; *Bull. dell'Inst.*, 1879, p. 67 et *Miscell. Capitolina*, 1879, p. 5 (E. BORMANN), *lex lucaris Spoletina ; Notizie degli Sc.*, 1880, p. 260, *tabula patronatus* du *coll. fabrum* de *Pisaurum*, en 256 ; etc.

(3) Voy. plus haut, p. 74.

la France, on les divisa en deux parties. A la Narbonnaise, qui était la province la plus florissante de l'ancienne Gaule, et qui était séparée du reste au point de vue administratif, on réserva le XII[e] volume du *Corpus*, et on le confia à Otto Hirschfeld, l'élève favori de Mommsen, alors professeur à l'Université de Vienne, depuis successeur de son maître à l'Université de Berlin (1).

Depuis le XVI[e] siècle, les inscriptions de cette partie de la France avaient été soigneusement étudiées par une foule d'érudits (2), parmi lesquels il faut citer J. Bimard de la Bastie, sitôt enlevé à la science (1703-1742). De notre temps surtout, une foule d'archéologues s'en étaient occupés : Herzog, dans l'appendice de son histoire de la Narbonnaise , a donné un excellent choix de textes épigraphiques, copiés par lui-même(3); A. Allmer, dans son beau livre des Inscriptions de Vienne (4), et dans sa *Revue épigraphique du Midi de la France*, a publié et expliqué une foule de monuments ; dès 1854, Mommsen avait fait paraître son recueil des *Inscriptiones Confoederationis Helveticae* (5), qui embrassent une partie de la Narbonnaise. Ces travaux et beaucoup d'autres (6) avaient préparé le terrain à Hirschfeld ; mais il voulut tout contrôler par lui-même, et il ne lui fallut pas moins de quatre voyages (7) dans le Midi de la France pour réunir et vérifier les matériaux. Secondé par

(1) Voy. C. I. L. XII, p. v.

(2) Voy. *ibid.*, *Index auctorum*, p. XIV-XXVII.

(3) *Galliae Narbonensis provinciae romanae historia... scripsit* ERN. HERZOG; *accedit appendix epigraphica*, Lipsiae, 1864.

(4) A. ALLMER et A. DE TERREBASSE, Inscriptions antiques et du moyen-âge de Vienne en Dauphiné, 6 vol.. Vienne, 1875-1876, in-4. — Cf. C. I. L. XII, p. XIV et surtout p. 226. O. HIRSCHFELD rend à plusieurs reprises un juste hommage à ALLMER.

(5) Dans les *Mittheil. der Antiquar. Gesellschaft zu Zurich*, Band X.

(6) Citons encore : L. NOGUIER. Inscr. de la colonie rom. de Béziers (Béziers, 1883); HÉRON DE VILLEFOSSE ET H. THÉDENAT, Inscr. rom. de Fréjus (Tours et Paris, 1885, 196 pp.) ; LEBÈGUE, Inscript. de Narbonne, etc.

(7) En 1874, 1875, 1876 et 1886. Voy. C. JULLIAN, *Journ. des Savants*, 1889, p. 496-505. — Il démasqua plusieurs faussaires (*Gallische Studien*, II, dans les *Sitzungsber. der Wiener Ak.* 1884, p. 221.

l'obligeance d'Allmer, de Héron de Villefosse, de Thédenat, de Froehner, pour ne citer que ses principaux aides, il a recueilli 6038 inscriptions authentiques et 337 *falsae vel alienae*. Les villes d'Arles, de Vienne, de Nîmes et de Narbonne fournissent à elles seules près de la moitié. Le volume commence par les trois petites provinces montagneuses des *Alpes Maritimae, Alpes Cottiae, Alpes Graiae et Poeninae* (n. 1-164), où sont reprises quelques inscriptions du volume V ; puis vient la Narbonnaise avec ses vingt colonies romaines, ses villes de commerce si populeuses et si prospères. Mommsen y a traité la partie de la Suisse autrefois comprise dans cette province. Les pierres milliaires, plus nombreuses et plus variées qu'ailleurs, viennent à la fin, comme d'habitude.

Certes, on a bien fait de détacher la Narbonnaise du reste de la Gaule. A la fin du règne d'Auguste, toutes les villes de cette province, sauf Marseille et Vaison, étaient des colonies romaines, ce qui faisait dire à Pline : *Italia verius quam provincia*(1). Il en résulte que son épigraphie ressemble fort à celle du Latium ; elle est toute romaine, tandis que plus au Nord elle est d'apparence barbare. Elle est aussi plus instructive que celle des autres provinces de tout l'Empire : on y retrouve l'origine des populations de ces cités, fondées par l'envoi de véterans et de plébéiens ; on y reconnaît une organisation municipale achevée, un territoire parsemé de colonies, qui étaient autant de places de guerre pour défendre l'Italie, et sillonné de routes militaires, qui reliaient la Cisalpine à l'Espagne et aux pays du Nord. Aussi Camille Jullian (2) a-t-il raison de dire que, malgré l'absence presque totale de grandes inscriptions (3), « ce volume est, après ceux de Rome et du

(1) Plin., *N. H.*, III, 31.

(2) Voyez son compte-rendu détaillé, que nous résumons, dans le *Journal des Savants*, 1889, p. 114. 370. 496 et suiv.

(3) Signalons les nos 354, à Riez, offrande d'une précieuse statue du Sommeil à Esculape ; 594, dédicace rédigée par un *pagus*, dans laquelle on peut voir quel degré d'autonomie on laissait aux cantons ruraux, sur l'*ager Arelatensis*, entre la Durance et le Rhône ; 3861, testament d'un habitant de Nîmes ; 4333, à Narbonne, *lex arae Narbonensis*, rédigée sous Auguste, en 761, gravée à nouveau

Latium, le plus utile à l'histoire générale de la civilisation romaine. »

VOLVMEN XIII.

Inscriptiones trium Galliarum et duarum Germaniarum. En préparation.

C'est bien O. Hirschfeld qui aura pris la plus grande part à la confection du *Corpus*, après Mommsen et Henzen. C'est encore à lui et à Karl Zangemeister que fut confié le volume XIII, qui doit contenir ce qui reste de la France et de la Suisse, la Belgique, la Hollande et l'Allemagne. Voici, croyons-nous, comment les deux savants se sont partagé la tâche (1) : le premier publiera les *tres Galliae*, c'est-à-dire, l'*Aquitanica,* la *Lugudunensis* et la *Belgica;* au second sont échues la Germanie supérieure et la Germanie inférieure (2). Dans notre pays, comme en France, on attend avec une impatience facile à comprendre ce volume, dont la publication a été tant de fois

sous les Antonins ; sur les documents semblables à Salone (III 1933, en 137), à Furfo (I 603 = IX 3513, en 696), à Macteur (CAGNAT, Nouv. expl. en Tun., n° 42), à Spolète (*lex lucaris Spoletina*, BORMANN, *Bull. dell'Inst.*, 1879, p. 67 et *Miscell. Capitolina*, 1879, p. 5), cf. R. CAGNAT, *Cours d'épigr.*, p. 283-284. E. HUBNER, *Handbuch* d'I. MULLER, I, p. 545-546 ; J. SCHMIDT, *Rhein. Museum*, 1889, p. 481 ; 4393, *Exemplum epistolae Sex. Fadii Secundi*, adressée aux *fabri subaediani Narbonenses*, pour leur annoncer un cadeau de 16000 sesterces, en 149 ; 6038, loi sur l'organisation du conseil provincial de la Narbonnaise, récemment trouvée à Narbonne (cf. P. GUIRAUD, Un document nouveau sur les assemblées provinciales de l'Empire romain, dans les *Comptes-Rendus de l'Acad. des sc. mor.*, 1888, p. 262).

(1) TH. MOMMSEN publiera dans ce volume les inscriptions de la Suisse ; BOHN prépare l'*instrumentum*.

(2) Nous n'indiquerons ici que les deux textes les plus importants. 1° Le *testament d'un Lingon*, citoyen romain. On l'a retrouvé, il y a trente ans, dans la bibliothèque de Bâle, sur un parchemin du 10° siècle. Il avait été copié probablement sur le monument de ce Lingon dans la Gaule Lyonnaise. Voy. WILMANNS, 315, et BRUNS, *Fontes juris*, p. 297-299. — 2° Le *marbre de Thorigny*, trouvé à Vieux, près de Caen (Manche), sur l'ancien territoire des *Viducasses*, d'une importance capitale pour l'histoire de l'administration romaine en Gaule. C'est, dit L. RENIER (*Mém. de la Soc. des antiquaires de France*, XXII, 1855, p. 38), un monument élevé en vertu d'un décret de l'assemblée des députés des trois

annoncée comme imminente (2). Ce qui prouve qu'il est nécessaire, c'est le grand nombre de recueils spéciaux qui ont vu le jour dans ces dernières années surtout, et auxquels nous sommes réduits jusqu'à présent. N'ayant pu faire le *Corpus* de la Gaule, dit R. Cagnat, nous le faisons en détail. Ces recueils partiels sont généralement composés sur le modèle du *Corpus* : les inscriptions sont reproduites avec un soin consciencieux, et accompagnées de notices bibliographiques et de savants commentaires historiques, paléographiques et grammaticaux. Toutefois les auteurs, n'ayant à explorer qu'un domaine fort restreint, se donnent généralement libre carrière dans leurs explications.

Nous citerons les plus importants et les plus récents de ces ouvrages, en commençant par le Sud (3).

Julien Sacaze, Inscr. antiques des Pyrénées françaises, 1884.

Julien Sacaze et Lebègue, Inscriptions antiques des Pyrénées, 1890 (4).

J. F. Bladé, Epigraphie antique de la Gascogne, 1885, Bordeaux, Chollet, in-8, xv-225 pp.

Gaules, à un citoyen de la cité des Viducasses, nommé T. Sennius Solemnis, en 236. La face latérale droite contient un extrait d'une lettre adressée à ce personnage par un ancien légat de la Lyonnaise, Claudius Paulinus. Sur la face latérale gauche, il y a une lettre de recommandation donnée à ce même personnage par le préfet du prétoire, Aedinius Julianus, pour Badius Commianus, procurateur faisant l'*intérim* du *praeses* dans la même province. Solemnis avait été député comme prêtre au temple de Rome et d'Auguste. Cf. E. Desjardins, Géogr. de la Gaule, III, p. 203; Creuly, *Mém. de la Soc. des antiquaires de France*, 1876, p. 27; Héron de Villefosse, *Bull. monumental*, 1889, p. 515.

(2) Voy. plus haut p. 74.

(3) La France a conservé aussi des monuments celtiques. V. J. Guillemaud, Inscr. Gauloises, *Rev. arch.*, 1887, p. 210 (T. IX, 3e série), avec la bibliographie.

Pour les inscr. chrétiennes publiées par Le Blant, voy. plus haut, p. 79, n. 4.

On trouvera une liste plus complète des Recueils locaux et des Catalogues de Musées avant 1878 dans Thédenat, *L'épigr. rom. en France*, cité ci-dessus, p. 73, n. 2.

(4) Dans la *Rev. des Pyrénées et de la France méridionale*, 1890, avec une pagination spéciale. J. Sacaze est mort en 1889, et ce recueil posthume a été revu par Lebègue. Voy. la Revue précitée, 1889, 1er trim.

Camille Jullian, Inscriptions romaines de Bordeaux, Bordeaux, 1887-1890, Gounouillon, 2 vol. (1).

Ces deux volumes contiennent 970 inscriptions : le premier renferme les profanes ; le deuxième donne les chrétiennes, 33 inscriptions de la Gironde et les fausses ; il se termine par une étude très détaillée des monuments épigraphiques de Bordeaux sous le rapport de leur histoire, de leur paléographie, de leur rédaction, et enfin des renseignements historiques qu'ils renferment.

E. Espérandieu, Epigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge, Paris, Thorin, 1889, 2 vol. (2).

Le même, Inscriptions de la cité des *Lemovices* (Limousin), Paris, Thorin, 1891, 1 vol.

L. Audiat, Musée de la ville de Saintes, 1889 (3).

Jacques Spon (1647-1685), Recherche des antiquités et curiosités de la ville de Lyon, Lyon 1673; nouvelle édition par L. Renier et Monfalcon, 1858.

Alphonse de Boissieu (1807-1886), Inscriptions antiques de Lyon, Lyon, 1846-1854, in-f.

A. Allmer et P. Dissard, Trion, Antiquités découvertes en 1885-1886 (5) et antérieurement, au quartier de Lyon, dit Trion, Lyon, 1887-1888, 2 vol.

Les mêmes, Musée de Lyon, inscriptions antiques, Lyon. Delaroche, 4 vol., dont trois ont paru en 1888, 1889, 1890 (6).

Ce dernier ouvrage, où sont reprises les inscriptions de Trion, contient actuellement 440 monuments qui existent encore au Musée, dont Allmer et Dissard sont les conservateurs (7).

(1) Voy. G. Boissier, *Journal des Sav.*, 1887, p. 268-278, et 1890, p. 273-284; Ch. Robert, *Rev. arch.*, 1887, X, p. 253-255; R. Cagnat, *Année épigr.*, 1890, p. 25-26.

(2) Voy. R. Cagnat, *Rev. critique*, 1890, p. 108. Ce recueil et le suivant donnent des fac-similés. En préparation, du même : Inscr. de la cité des *Petrocorii* (Périgord).

(3) Ce musée s'est enrichi en ces dernières années par les fouilles du chanoine Jullien-Laferrière. V. R. Cagnat, *Année épigr.*, 1889, p. 24.

(5) Voy. Thédenat, *Bulletin critique*, 15 nov. 1890.

(6) Voy. *ibid.*, 15 déc. 1890.

(7) Dissard s'occupe des monnaies de Lyon et Allmer publie les inscriptions.

Ils sont classés par ordre des matières en inscriptions publiques, municipales, religieuses et funéraires ; chaque classe est encore subdivisée. Les monuments lyonnais perdus ou non entrés au Musée sont rappelés à leur place, à la suite des autres. Chaque chapitre commence par une longue introduction et chaque texte est suivi d'un savant commentaire. Il faut signaler l'exposé préliminaire (135 pages) qui précède les inscriptions municipales : c'est l'histoire de Lyon sous la domination romaine (1). Ce magnifique ouvrage est publié aux frais de la ville de Lyon. Nous devons citer encore ici la *Revue épigraphique du Midi de la France* (2), dirigée également par A. Allmer, qui y recueille et explique une foule d'inscriptions de la France méridionale, et il faut y joindre le *Bulletin épigraphique (de la Gaule)*, fondé par Florian Vallentin et continué par R. Mowat (3).

P. Lejay, Inscriptions antiques de la Côte d'or, Paris, 1889, Bouillon (4).

R. Mowat, Inscriptions de la cité des Lingons, conservées à Dijon, 1890 (5).

R. Mowat, Inscriptions antiques de Paris, 1883.

Epigraphie du département du Pas de Calais, ouvrage publié par la Commission départementale des Monuments historiques (Arras).

V. J. Vaillant, Epigraphie de la Morinie, Boulogne, 1890 (6).

E. Desjardins, Notices sur les monuments épigraphiques de Bavai et du musée de Douai, 1869 et 1873 (7).

(1) Cet exposé est tiré de *Trion*.

(2) Publié à Vienne, depuis 1878. Les ouvrages d'Allmer sur Vienne et Lyon, ainsi que sa *Revue*, sont particulièrement utiles à ceux qui veulent s'initier à l'épigraphie. Il en est de même du *Bulletin épigraphique* de Fl. Vallentin et R. Mowat.

(3) Voy. plus haut, p.72, n. 5. Dans le vol. VI, p. 92-94 : *Inscr. de l'Aveyron*, par Germer-Durand.

(4) Voy. Cagnat, *Rev. crit.*, 2e sem. 1890, p. 108.

(5) Cf. *Rev. arch.*, mai-juin 1890.

(6) Voy. Cagnat, *l. l.*

(7) Voy. R. Cagnat, Leçon d'ouverture du Cours d'épigr. au Collège de France, p. 11-12.

Cf. Ern. Desjardins, Notice sur les monuments épigraphiques du département

Ch. Robert, Epigraphie gallo-romaine de la Moselle, étude. Paris, Didier, 1873, in-4° (1).

Ch. Robert et R. Cagnat, Epigraphie gallo-romaine de la Moselle, Paris, Champion, 1883-1884, 3 vol. (2).

Werly, Epigraphie du Barrois, 1883.

H. Schuermans, Epigraphie romaine de la Belgique, 1866-1890) (3).

Depuis 1866, H. Schuermans, président de la cour d'appel de Liège, s'est imposé la tâche de recueillir, sous ce titre, dans

du Nord (*Mém. de la Soc. d'agric., de sc. et d'arts de Douai*, XI, 1870-1872, p. 79).

(1) Voy. *Journ. des Sav.*, 1873. p. 469. Ouvrage continué par le suivant.

(2) Voy. R. Mowat, *Rev. critiq.*, 1883, vol. 15, p. 401.

(3) *Bulletin des Commissions roy. d'art et d'arch.*, Bruxelles, Hayez, VI.VII à XI. XV. XVI. XVIII. XX à XXIII. XXIX. Dans ce dernier tome (1890), p. 224, on trouvera en note l'indication des pages. Toutes les inscriptions sont accompagnées de commentaires critiques et explicatifs, de renseignements précieux, qui faciliteront la tâche des auteurs du *Corpus*. Malheureusement ce travail, poursuivi pendant 25 ans d'une façon intermittente, manque naturellement d'ordre et contient beaucoup de répétitions ; l'auteur ferait œuvre utile en réunissant les inscriptions en quelques pages, avec de courtes notes critiques comme dans le *Corpus*. Schuermans a publié, dans le même *Bulletin*, des articles remarquables sur les remparts d'Arlon et de Tongres.

C'est J. Roulez, né à Nivelles en 1806, mort à Gand en 1878, qui attira le premier l'attention de l'Académie de Belgique sur « l'utilité qu'il y aurait à rédiger un recueil de toutes les inscriptions curieuses ayant un rapport plus ou moins direct avec la Belgique. » *(Bull. de l'Acad. de Belg.*, 1844, T. IX, p. 369.) Roulez, « le premier antiquaire belge du siècle avec de Witte » (S. Reinach, *Man. de Philologie*, I, p. 22), a publié lui-même dans les *Mémoires* et dans les *Bulletins* de l'Académie, ainsi que dans diverses revues belges et étrangères, un grand nombre de notes, mémoires, articles et rapports, aussi intéressants que solides, dont beaucoup ont trait à la Belgique romaine. Citons son *Mémoire sur les magistrats romains de la Belgique* (*Nouv. Mém. de l'Acad.*, XVII, 1844, 55 pp.) ; *Les légats propréteurs des provinces de Belgique et de Germanie inférieure (Mém. des Memb.*, XLI, 1875) ; ses *Observations sur les voies romaines de la Belgique*, Gand, 1860, in-4 ; *Du contingent fourni par la Belgique aux armées de l'Empire romain (Mém. des Memb.*, XXVII, 1852) ; *Mélanges de philologie, d'histoire et d'antiquités* : ce sont ses principaux articles publiés dans les *Bulletins*.

Voyez sur Roulez : Notice par de Witte dans l'*Annuaire de l'Acad.*, 1879, p. 169-203, avec une bibliographie complète ; A. Wagener, dans la *Rev. de l'Instr. publ. en Belg.*, 1878, p. 140 ; *Bulletins de l'Acad. roy.*, XLV, 2e série, Avril 1978 ; Bursian, *Biogr. Jahrbuch*, 1879.

le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique*, trois catégories d'inscriptions (1) : 1° les inscriptions latines trouvées sur le sol de la Belgique actuelle : il en a publié jusqu'ici 169, sans compter les marques de poteries (2), et les *graffiti* sur vases ; 2° les inscriptions découvertes à l'étranger, mais concernant la Belgique ; 3° les inscriptions provenant de l'étranger, qui sont entrées dans des collections belges *(alienae)*; ces deux dernières séries doivent être continuées.

L'Allemagne a l'excellent recueil de Brambach, qui a remplacé l'ouvrage fort défectueux de Steiner (3).

Steiner, Codex inscriptionum romanarum Rheni, Darmstadt, 1837, in-8, 2 volumes.

Steiner, Codex inscriptionum rom. Danubii et Rheni, Seligenstadt, 3 parties, 1851-1854.

G. Brambach, Corpus inscriptionum rhenanarum, consilio et auctoritate societatis antiquariorum Rhenanae, Elberfeld, 1867, xxxiv-390 pp., in-4, 2027 inscr. authentiques et 90 fausses.

Th. Mommsen, Inscriptiones confoederationis Helveticae, 1854.

Pour les trouvailles récentes et même pour les inscriptions connues depuis longtemps, il faut consulter les périodiques et les bulletins des Académies et sociétés savantes, où elles sont reproduites et commentées. Citons en France, outre la *Revue épigraphique* d'Allmer et le *Bulletin épigraphique* de Mowat : la *Revue archéologique*; le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*; le *Bulletin* et les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*; les *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions* ; le *Bulletin monumental*, et une foule de Revues locales, telles que la *Revue poitevine et saintongeaise*, la *Revue des Pyrénées*, la *Revue de Gascogne*, la *Revue de Comminges*, etc. En Allemagne, il faut citer principalement :

(1) *Bull. des Comm. roy.*, XXIX, 1890, p. 319-324.

(2) Ou « sigles figulins » ; voy. plus haut, p. 80, n. 4.

(3) Parmi les publications spéciales récentes, voy. J. Bekker, Die röm. Inscriften in Mainz, 1875; J. Klein, Das römische Lager in Bonn, 1889; F.-X. Kraus, Die altchristlichen Inschriften der Rheinlande, 1er vol., 1890.

Hermes (Zeitschrift für klass. Philologie); Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande (Bonn) (1); *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst* (Trèves), avec le *Korrespondenzblatt der westdeutschen Zeitschrift* (2); *Annalen des Vereins für Nassauische Alterthumskunde* (Wiesbaden) (3); *Rheinisches Museum für Philologie* (Frankfurt), etc.

Les nombreux catalogues de Musées peuvent également être consultés.

VOLVMEN XIV.

Inscriptiones Latii veteris latinae, ed. HERM. DESSAU, 1887, xx-27*-608 pp.

Nous avons dit que Henzen, voyant les inscriptions de Rome et du Latium se multiplier sans cesse, avait remis à H. Dessau le soin de publier toutes celles qui ne sont pas de Rome même (4). Il n'avait pas encore commencé l'examen critique des autres, quand Dessau lui succéda en 1878. Le jeune élève de Wilmanns reçut les notes, les copies et les estampages que Henzen, de Rossi, Mommsen et leurs aides avaient réunis dans les Musées et les bibliothèques; il compléta leur travail par ses propres recherches et le XIVe volume parut en 1887. Il est consacré à un territoire peu étendu, entourant Rome de tous les côtés : le vieux Latium; il contient néanmoins 4278 inscriptions authentiques, y compris l'*instrumentum* (5), et 461 fausses. Ostie (n. 1-2039), Lanuvium, Tusculum, Préneste et Tibur : telles sont les villes principales. Ostie surtout, le port de l'ancienne capitale du monde romain, a fourni des monu-

(1) Articles de J. KLEIN, M. IHM, etc.

(2) Inscr. funéraires de Mayence et de Cologne, en 1889, p. 166. 176. — Trouvailles à Mayence, en 1890, p. 244.

(3) Musée de Wiesbaden, 1888, p. 157 (VON COHAUSEN). Ajoutez la revue : *Mnemosyne*, en Hollande.

(4) Voy. plus haut, p. 119.

(5) Les objets faits au moule et à plusieurs exemplaires sont réservés au vol. XV. DESSAU donne cependant un choix de *tegulae*.

ments aussi intéressants que nombreux, depuis qu'on y a fouillé le sol d'une manière méthodique, et la récolte est loin d'être achevée (1). Les textes publiés par Dessau permettent de faire revivre cette grande ville d'affaires, aussi animée que nos grands ports modernes, avec ses nombreux corps de métiers (2) occupés aux approvisionements dela capitale, et avec son administration spéciale de l'*annona Urbis Romae.* A Lanuvium, on a retrouvé les statuts d'un collège funéraire, celui des *Cultores Dianae et Antinoi,* avec le sénatus-consulte qui autorisa en bloc ces sortes d'associations (3) ; à Bovilles, il reste une grande inscription d'un collège de mimes (4), et à Gabies un décret municipal relatif à l'acceptation d'un legs pour honorer la mémoire de Domitia, femme de Domitien (5) ; à Tibur et à Préneste, les inscriptions sacrées sont les plus remarquables (6). Quoique ce volume n'embrasse qu'une région de quelques lieues, il n'est pas le moins important de la Collection (7).

H. Dessau a déjà donné, dans l'*Ephemeris epigr.*, un supplément de 87 numéros (8).

VOLVMEN XV.

Inscriptiones Urbis Romae latinae. Instrumentum domesticum, *ed.* HENRICUS DRESSEL. PARS I, 1891, 489 pp.

(1) Voy. G. BOISSIER, Promenades archéologiques, p. 249-287 ; la Notice de DESSAU, p. 1-9, et le compte-rendu du vol. XIV par G. BOISSIER (dans le *Journal des Savants,* Mars 1888, p. 121-134), qui s'occupe surtout d'Ostie.

(2) On a conservé de longues listes des membres *(alba)* de plusieurs collèges. C. I. L. XIV, n. 246-256.

(3) C. I. L. XIV 2112, en l'an 136.

(4) C. I. L. XIV 2408.

(5) C. I. L. XIV 2795, de l'an 140.

(6) Cf. EMM. FERNIQUE, Etude sur Préneste, Thorin, 1880, et C. I. L. XIV, p. 288 et 365.

(7) Citons encore : XIV 166, inscr. sépulcrale à Ostie ; 2934, partie d'un testament de 2934, à Préneste ; 3579, *laudatio funebris Matidiae,* à Tibur ; 3584 = I 201, Réponse du préteur L. Cornelius aux habitants de Tibur, avec un sénatus-consulte, en 676 = 78 ; 3608, inscr. de Ti. Plautius Silvanus Aelianus, sous Vespasien.

(8) *Ephem. ep.*, VIII. 1891, p. 355-383, n. 1190-1277. — Voyez les revues citées p. 122, et *ibid.*, n. 2.

L'*instrumentum* de Rome est si considérable qu'on a dû y consacrer tout un volume, divisé en plusieurs tomes. Le premier tome (sans Table, ni Préface, ni les fausses) a paru en 1891 (1). Il contient 2557 numéros, divisés en deux parties. La première comprend les briques *(lateres)*. Après une introduction sur la forme des estampilles ou marques, sur la disposition des caractères, sur leur paléographie, sur les moules servant à estampiller, sur les briqueteries romaines *(figlinae, officina)* (2) et d'autres particularités (p. 1-9), Dressel range les briques en six catégories : 1° *lateres publici*, provenant d'officines impériales; 2° briques d'officines privées dénommées; 3° et 4° briques dont l'officine n'est pas désignée : elles sont divisées en deux classes, suivant qu'elles datent d'avant ou d'après Dioclétien; 5° briques cassées ou mal lues ; 6° enfin, briques provenant non de Rome, mais des environs, d'Ostie, de Tusculum, d'Albe, de Préneste, de Tibur (3), ou apportées de l'extérieur soit à Rome, soit dans le Latium. La seconde partie, beaucoup moins étendue, comprend les *dolia*, *pelves*, *arcae*, *tubi*, *antefixa*, *laterculi anaglypti* (4).

Comme on voit, le *Corpus* est près d'être achevé; il ne reste à publier que le volume VI, 4ᵉ partie (fin des inscriptions sépulcrales de Rome), le volume XI, 2ᵉ partie (Ombrie), le volume XIII (Gaule et Germanie, ou France, Belgique, Hol-

(1) En 1884 avait déjà paru le recueil de G. Marini : *Iscrizioni antiche doliari*, publicati per cura dell'Acc. di conferenze storico-giuridiche dal Comm. G. B. de Rossi, con annotazioni del Dott. E. Dressel, Roma, 1884, IX-544 pp. in-4. — H. Dressel, Untersuchungen über die Chronologie der Ziegelstempel der *Gens Domitia*, Berlin, 1886, IV-67 pp.

(2) Cf. Marquardt, Privatl., p. 616-620; H. Blumner, Terminologie und Technologie des antiken Handwerks, II, p. 9-32.

(3) Nous avons vu que H. Dessau les a exclues du vol. XIV.

(4) Cf. Ch. Descemet, Inscriptions doliaires latines. Marques de briques relatives à une partie de la *gens Domitia (Bibl. des Ecoles fr. d'Ath. et de Rome*, XV, 1880).

Sur l'importance de ces inscr., voy. A. Geffroy, De l'épigraphie doliaire chez les Romains *(Journal des Savants*, 1886, p. 163-175, 239-251, 361-370 et 425-435); le même. dans la *Rev. arch.*, XXXVIII, p. 96; R. Cagnat, Cours d'épigr., p. 296-302, et Leçon d'ouverture de 1884-1885, p. 8.

lande, Allemagne et une partie de la Suisse). Il y a certes lieu de féliciter Mommsen et ses collaborateurs de ce rapide succès : contre toute attente, une génération de savants aura suffi pour mener à bonne fin cette œuvre gigantesque.

Nous allons faire la récapitulation des inscriptions publiées par l'Académie de Berlin :

C. I. L.	I	1 667	authentiques.	......	
»	II	5 132	»	491*	fausses.
»	III	7 623	»	287*	»
»	IV	3 339	»	142*	»
»	V	8 997	»	1 121*	»
Add. de Pais		1 323	»	2*	»
C. I. L.	VI	24 320	»	3 643*	»
»	VII	1 355	»	24*	»
»	VIII	10 988	»	33*	»
»	IX	6 419	»	767*	»
»	X	8 422	»	1 508*	»
»	XI	4 080	»	483*	»
»	XII	6 038	»	337*	»
»	XIII	......	»	.....	»
»	XIV	4 278	»	461*	»
»	XV	2 557	»	.....	»
	Total	96 538	authentiques.	9 299*	fausses.

Voilà donc 96,538 inscriptions authentiques et 9299 fausses définitivement publiées. On peut y ajouter 6508 authentiques et 99 fausses, que renferment les huit premiers volumes de l'*Ephemeris epigraphica*, ce qui porte le total des premières à 103,146 et celui des secondes à 9398, soit un peu plus d'une fausse sur dix authentiques. Ainsi, grâce aux recherches minutieuses faites dans les bibliothèques et les Musées, grâce aux fouilles incessantes exécutées avec suite et méthode, le nombre des textes épigraphiques a dépassé toute espérance. Quand tout sera publié, on atteindra certainement le chiffre de 125,000 (1).

(1) On peut, dès maintenant, ajouter les inscriptions publiées par R. Cagnat

Suppléments et Compléments du *Corpus*.

Mais quand tout sera-t-il publié! Les différents volumes du *Corpus* sont incomplets avant de paraître, et tous se terminent par des *additamenta,* ajoutés pendant l'impression et souvent complétés eux-mêmes par un *auctuarium.* De même que celui qui bâtit une maison doit l'entretenir et la restaurer à temps, l'Académie se propose de ne pas abandonner l'édifice qu'elle a élevé au prix de tant de peine et de science (1). Elle veut tenir au courant cet ouvrage qui ne sera jamais achevé, du moins tant que le sol de l'ancien Empire romain mettra au jour une pierre portant une inscription latine. Déjà des suppléments à plusieurs volumes ont paru, ou sont en cours de publication(2). Mais on ne peut publier ces suppléments qu'à de longs intervalles : en effet, il faut y suivre l'ordre géographique, il faut éviter de surcharger chaque volume d'appendices nombreux, enfin il faut prendre le temps de contrôler les inscriptions qui paraissent dans les revues et jusque dans les journaux locaux. L'Académie, désireuse de donner le plus tôt possible au public ce qu'il y a de plus important dans les découvertes récentes, créa, en 1871, l'*Ephemeris epigraphica, Corporis inscriptionum latinarum supplementum* (3), dont le VIIIe volume (1891) est commencé. Cette publication intermittente a un double but (4): elle donne un choix des inscriptions nouvelles les plus impor-

dans l'*Année épigraphique,* 1888-1890, soit 531 n^os^ ; celles qu'il a tirées des papiers de L. Renier, soit 831 n^os^ ; celles qu'il a publiées dans les *Nouv. explor. épigr. en Tunisie,* soit 69 n^os^ ; enfin, celles de Brambach, *Corpus inscr. rhen.,* soit 2027 authentiques et 90 fausses. Le nombre des inscr. authentiques sera de 106.586 et celui des apocryphes de 9488.

(1) Th. Mommsen dit de l'Académie : *Stabilem apud se latinae epigraphiae sedem constituit.* C. I. L. III, *Praef.* H. Dessau est chargé de dépouiller les publications périodiques pour les parties du *Corpus* qui sont sous presse (*Sitzungsber. der B. Ak,,* 1891, p. 87).

(2) Nous avons pris soin de les indiquer. Pour les compléments des volumes consacrés à l'Italie, l'Académie se repose sur l'*Accademia dei Lincei* de Rome. V. ci-dessus, p. 117.

(3) Berlin, Reimer.

(4) Voyez la *Praefatio* du premier volume.

tantes, classées comme dans le *Corpus*, et en outre des dissertations *(commentationes epigraphicae)*.

Celui qui ne veut laisser échapper aucune information doit dépouiller les Bulletins et les Annales des Sociétés savantes et des Académies, les revues épigraphiques et les publications périodiques de tous genres, qui se sont multipliées dans tous les pays et dont les principales ont été énumérées à leur place (1). La *Revue archéologique* mérite une mention spéciale : depuis 1888, René Cagnat y donne, sous le titre de *Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine*, les trouvailles récentes qui présentent le plus d'intérêt, et à la fin de l'année il réunit ces appendices en un volume intitulé : *L'Année épigraphique*.

Le *Corpus* formera une œuvre complète en elle-même, parce qu'il renfermera *toutes tes inscriptions profanes*, rédigées en latin et antérieures au VIIe siècle de notre ère. Cependant la manière dont l'œuvre a été conçue exige certains compléments que nous avons eu l'occasion d'indiquer.

Nous avons vu que les inscriptions chrétiennes sont exclues de plusieurs volumes. C'est pourquoi l'Académie a décidé de considérer comme faisant partie du *Corpus* les *Inscriptiones Urbis Romae* de J. B. de Rossi, et les inscriptions chrétiennes d'Espagne et d'Angleterre d'E. Hübner (2),

Ensuite on a cru impossible de donner par l'impression une idée convenable de la forme et de l'exécution matérielle des caractères (3). Cette lacune est comblée, pour le temps de la République, par les *Priscae latinitatis Monumenta epigraphica* de Ritschl (4), et pour l'époque impériale par un ouvrage d'E. Hübner, intitulé : *Exempla scripturae epigraphicae latinae a Caesaris dictatoris morte ad aetatem Justiniani, auctuarium Corporis I. L.* (5). L'introduction de 74 pages est un véritable

(1) Voyez p. 50, 113, 122, 124, 140 et 141.

(2) Voy. plus haut, p. 60, et p. 78 et 79.

(3) Voy. plus haut, p. 93, n. 3.

(4) Voy, plus haut, p. 107.

(5) Berlin, 1885. in-f., LXXIV-458 pp. Cf. MOWAT, *Rev. critiq.*, 21 sept. 1885, p. 202.

traité de paléographie épigraphique. Le corps du Recueil contient des fac-similés d'inscriptions ainsi divisées : 1e *scriptura monumentorum* ; 2° *scriptura actorum*. Dans chacune de ces deux classes, Hübner distingue quatre périodes : de la mort de César à celle de Néron, de Vespasien à Commode, de Septime Sévère à Dioclétien, de Constantin à Justinien. Dans chaque période, il met à part les inscriptions de Rome, celles de l'Italie et celles des provinces.

Nous croyons nécessaire de faire connaître ici une autre entreprise de l'Académie de Berlin, entreprise que l'achèvement du *Corpus* (1) rend possible : c'est la *Prosopographie de l'Empire romain*, confiée à Klebs, Dessau et von Rhoden. Divisé en deux parties, ce grand ouvrage comprendra : 1° la liste alphabétique complète de tous les personnages qui ont occupé dans l'Empire une position officielle, humble ou élevée ; 2° les listes des personnes qui ont successivement rempli une même fonction, depuis le consulat jusqu'aux plus petits emplois. L'impression est commencée.

Enfin signalons les *Archives épigraphiques* de la Bibliothèque royale de Berlin : c'est un dépôt où l'Académie remet tout ce qui a servi à faire le *Corpus* et mérite d'être conservé : copies et estampages d'inscriptions. Cette collection, qui deviendra de plus en plus riche, est accessible aux savants donnant les garanties nécessaires (2).

(1) L'ouvrage repose presque entièrement sur l'épigraphie et sur la numismatique. Voy. les *Sitzungsberichte der Berliner Ak.*, depuis l'année 1883, I, p. 564, jusqu'en 1891, p. 88.

(2) Le mardi de 11 à 1 heure. Sur ces archives, voyez les rapports de MOMMSEN dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie. Le conservateur est H. DESSAU.

A la *bibliothèque mazarine* de Paris, on a également établi (en 1889) un dépôt d'estampages accessible au public. Le fonds de cette collection est formé par les estampages trouvés dans les papiers de L. RENIER. Pour la grossir, le Ministère de l'Instruction publique a fait appel à la générosité et au zèle de ceux qui possédaient des estampages. Voy. R. CAGNAT, *Année épigr.*, 1889. p. 26. Ceux que PH. LE BAS a rapportés de ses voyages en Grèce et en Asie Mineure sont conservés à la *bibliothèque de la Sorbonne*.

CONCLUSION.

En moins de quarante ans, l'Académie de Berlin aura donc fait disparaître la double cause qui discréditait l'épigraphie et en défendait l'accès à tous ceux qui n'étaient pas rompus à la lecture des monuments lapidaires : désormais les inscriptions latines sont débarrassées de toutes les falsifications et de toutes les inexactitudes qui inspiraient une légitime défiance et rebutaient la plupart ; elles sont réunies et classées dans un ouvrage où il sera facile de les trouver, grâce au plan adopté et à d'excellentes tables, et l'on pourra les mettre en œuvre sans s'exposer à mille déceptions. Les anciens recueils et les innombrables ouvrages où ces documents étaient dispersés, mêlés de textes faux ou interpolés, défigurés par l'ignorance ou l'incurie, sont devenus à peu près inutiles. On ne les consultera plus guère que pour les commentaires qu'ils renferment ou pour contrôler les arrêts prononcés par les auteurs du *Corpus* sur l'authenticité ou la lecture de certaines inscriptions. Le vulgaire s'en tiendra au grand recueil de Berlin (1).

Bientôt on pourra dire de tous les pays de l'ancien continent à qui Rome apporta la lumière de la civilisation, ce que l'illustre chef de cette entreprise dit de la Gaule Cisalpine : *Habebunt Romanae aetatis monumentum suorum thesaurorum plenum et perpetuum et antiquitatis suae tanquam fontem perennem* !(2) »

Source intarissable, en effet, qui a déjà donné à l'étude de l'antiquité une vie nouvelle. Voici une immense quantité de documents conservés sur l'airain, sur le marbre, sur toutes

(1) Les profanes continueront à s'initier dans les Recueils d'Orelli-Henzen et de Wilmanns, que l'on cite encore souvent, parce qu'ils sont plus faciles à manier. Une œuvre hautement utile, ce serait celle que la mort a empêché Henzen de réaliser : réunir en quelques volumes l'essence du *Corpus*, qui est d'un usage incommode et d'un prix excessif. Des livres comme le *Fontes juris* de Bruns rendent de grands services aux spécialistes. Pourtant, il est à souhaiter que désormais toute citation soit faite d'après le *Corpus*, ou du moins que les numéros du *Corpus* soient toujours indiqués entre parenthèses ; ce sera facile, si tous les recueils partiels prennent soin de le faire.

(2) C. I. L. III, *Praefatio*.

sortes de matières et jusque sur la cire, qu'il faut ajouter aux textes classiques, aux monnaies et aux monuments figurés. En les comparant les uns aux autres, on fera jaillir la vérité du contact de documents, qui paraissent souvent sans valeur, quand ils sont isolés; en réunissant et en groupant des textes parfois incomplets et même inintelligibles en eux-mêmes, mais contenant chacun une parcelle de la vérité historique, on réussira à reconstituer jusque dans ses détails le tableau d'une société d'où procède la nôtre. C'est une mine nouvelle et riche, que des légions d'ouvriers sont occupés à exploiter. Déjà Mommsen et une foule de travailleurs moins illustres ont essayé de reconstruire, dans ses grandes lignes, l'édifice politique, religieux et social des Romains : mais combien de lacunes encore que l'épigraphie permettra de combler! Exprimons le vœu que notre pays ne reste pas en arrière dans cette voie nouvelle, et qu'il se montre digne du temps, où l'épigraphie latine était presque une science néerlandaise (1). Et maintenant ce ne sera que justice, si nous terminons en rendant un dernier hommage au glorieux initiateur qui a frayé la route, et qui, depuis cinquante ans, donne l'exemple d'une ardeur infatigable et d'une persévérance couronnée des plus splendides succès.

(1) Au XVIe siècle. Voy. ci-dessus, p. 18, où nous avons attribué JUSTE LIPSE à la Hollande ; plus encore que GRUTER, il appartient à la Belgique : s'il enseigna à Leyde de 1579-1591, il naquit en Belgique (1547) et mourut professeur à Louvain (1606).

FIN.

LISTE DES AUTEURS CITÉS.

CORRECTIONS ET ADDITIONS.

Les noms propres sont corrigés dans la Table des Auteurs :

A. Geffroy (p. 17, n. 4); Ph. Winghius (p. 18, n. 1); J. Bekker (p. 24, n. 2); E. L. Polidori (p. 27, n. 4; Spotorno, et non Spartano (p. 31, note); Donati (p. 82, n. 2); Ferrarini, Feliciano (p. 92).

P. 18, n. 1 : J. Wouwerius naquit à Hambourg. — P. 36, n. 2, lisez : *Burbuleio.* — P. 69, l. 10, lisez : en 1850 et en 1852. — P. 79, n. 4, le directeur actuel de l'Ecole fr. de Rome est A. Geffroy. — Sur Juste Lipse (p. 18), voyez la rectification, p. 149, note.

P. 108, n. 4, ajoutez : E. Hubner, *La Arqueologia de Espana*, Barcelone, Ramirez, X-298 pp., 1888, où est résumé tout ce que nous savons de l'Espagne romaine. Cet ouvrage a obtenu le second prix Martorel.

Au moment d'achever l'impression, nous recevons : 1° le 2e fascicule du Supplément au volume III : Inscriptions de la Dacie et de la Mésie supérieure par Domazewski, et de la Dalmatie par O. Hirschfeld, n° 7624-10196; 2° *Inscriptionum Africæ proconsularis latinarum supplementum, ed.* R. Cagnat *et* J. Schmidt, *commentariis instruxit J. Schmidt*, n° 10989-17584.


E